

AR PREFECTURE

047-200068948-20210519-DE_051_2021-DE
Reçu le 28/05/2021



05/05/2021

CHARTRE VOIRIE

Table des matières

I. La compétence voirie d'Albret Communauté	3
1. Description de la compétence voirie :	4
2. Nature, consistance et types d'entretien des composantes de la compétence voirie :	5
a. La chaussée :	5
b. Les places publiques :	6
c. Les parkings :	6
d. Accotements et trottoirs :	7
e. Les talus :	8
f. L'assainissement pluvial de surface :	8
g. Assainissement pluvial souterrain hors agglomération :	9
h. Arbres en bordure de voie :	9
i. Ouvrages d'art :	10
II. La compétence des communes en termes de voirie	11
1. Description de la compétence communale :	12
a. La signalisation verticale :	12
b. La signalisation horizontale :	12
c. Les aménagements de sécurité :	12
2. Les conditions d'interventions de la CCAC sur le domaine communal ou hors compétence :	14
a. La délégation de maîtrise d'ouvrage :	14
b. Les prestations de service :	14
c. Cas de la viabilité hivernale :	14
III. Règles techniques de prise en compte de la voirie communautaire	16
1. Les conditions d'intégration :	17
a. Les voies communales :	17
b. Les chemins ruraux :	17
c. Les chemins ruraux reclassés en voies communales ou transférés à la CCAC:	17
d. Les places et les parkings :	19
e. Les portions de routes départementales rétrocédées aux communes :	19
f. Cas des voies en lotissement :	19
2. Les conditions de prise en charge et d'entretien :	20
a. Les voies structurantes (174 voies pour environ 410 km):	20

b. Les voies de desserte (environ 412 km).....	22
c. Les rues :	23
d. Les voies d'accès des Zones d'Activités :	23
IV. Les règles financières de prise en compte de la voirie communautaire.....	24
1. L'entretien courant :	25
a. Les modalités de financement :.....	25
2. Les projets d'investissement de travaux d'aménagement urbain d'initiative communale :	26
a. Caractéristiques administratives et techniques du portage du projet.....	26
b. Les modalités de financement :.....	27
c. Les modalités de récupération du FCTVA :.....	27
d. Les modalités de demandes de subventions :.....	28
e. Exemple de montage financier :.....	28
V. Partie règlementaire : les obligations des riverains, la police de conservation et la gestion du domaine public.....	29
1. La permission de voirie :	30
a. Aménagement d'un accès avec ou sans franchissement de fossés :	31
b. Alignements :.....	31
2. Les accords techniques :	33
3. Les autorisations de dépôt :	34
4. L'écoulement et le rejet des eaux issues des propriétés riveraines :	35
a) L'écoulement des eaux issues des propriétés riveraines :.....	35
b) Les demandes d'avis pour rejet au fossé communautaire	36
c) L'écoulement des eaux issues du domaine public routier :	36
5. Les conventions de circulation et d'entretien :	36

I. La compétence voirie d'Albret Communauté

1. Description de la compétence voirie :

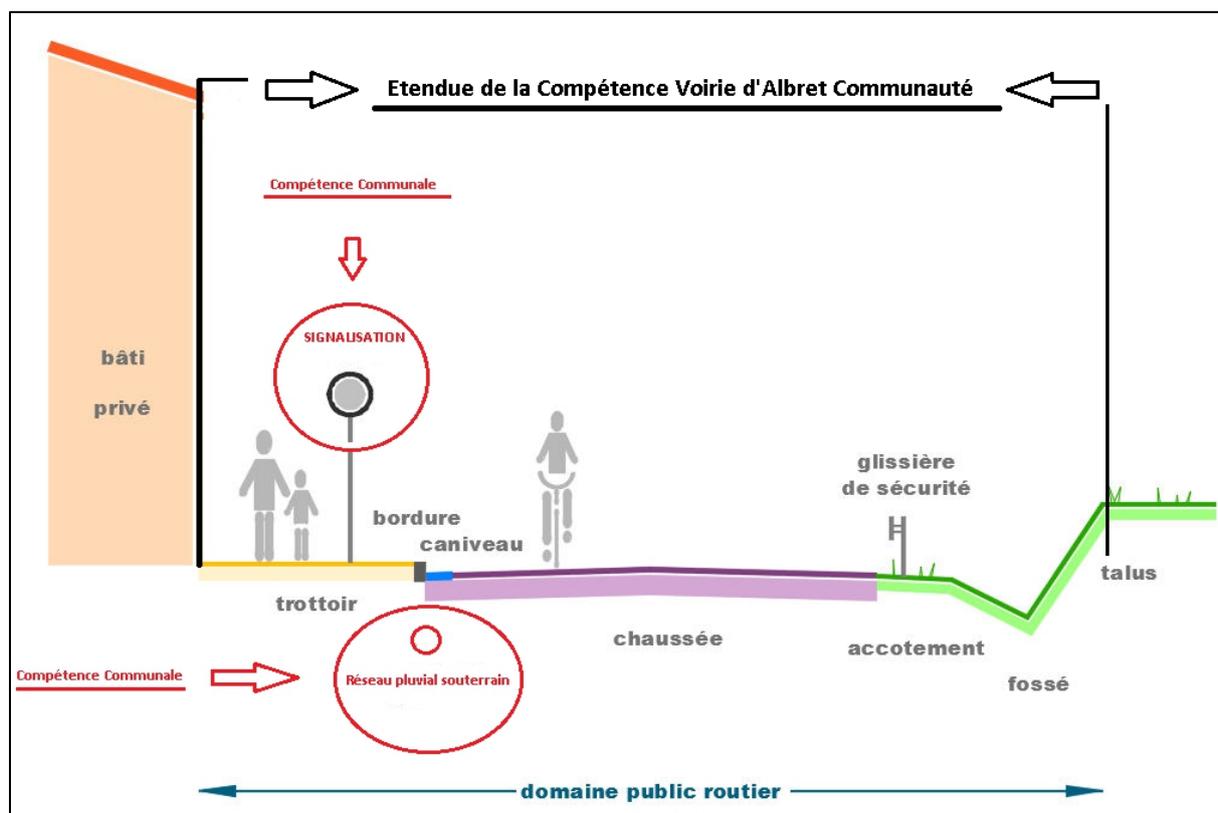
Par délibération du 26/12/2019, la communauté de communes Albret Communauté a modifié l'étendue de sa compétence voirie.

Sont reconnues d'intérêt communautaire les voies inscrites au tableau de classement :

- ➔ Les Voies Communales ou Chemins Ruraux à caractère de Rues en agglomération,
- ➔ Les Voies Communales hors agglomération,
- ➔ Les Chemins Ruraux listés au tableau de voirie,
- ➔ Les Places publiques, affectées ou non au stationnement.

Sur l'ensemble des voies citées dans le tableau de voirie, **la compétence est exercée sur l'ensemble du domaine public routier**, englobant les accotements, les fossés et talus ainsi que les trottoirs en agglomération.

Les pouvoirs de police de circulation et de stationnement en matière de voirie restent de compétence communale (réf : chapitre IV de la Charte)



La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la CCAC pour :

- ➔ La création de voirie : ensemble des travaux d'investissement pour la construction d'une voie nouvelle ou pour un aménagement spécifique,
- ➔ L'aménagement de voirie : ensemble des travaux d'investissement sur une voirie existante consistant à améliorer les caractéristiques de façon durable,
- ➔ L'entretien de voirie : ensemble des travaux se limitant à maintenir les caractéristiques d'origine de la voirie.

2. Nature, consistance et types d'entretien des composantes de la compétence voirie :

a. La chaussée :

La chaussée comprend les parties affectées à la circulation des véhicules mais également les parties affectées au stationnement des véhicules (parkings) inscrites au tableau de voirie communautaire.

L'entretien de la chaussée relève de la police de conservation et la CCAC en est le maître d'ouvrage.

Par définition, les voies d'intérêt communautaire ont pour support principal un enduit d'usure bicouche (Emulsion bitumineuse E69 + matériaux alluvionnaires/dioritiques en diamètre 4/6).



Les différents types d'entretien :

- ➔ **Réparations locales** sur enduit bicouche : Travaux en régie.

Utilisation d'émulsion à 69% et de gravillons alluvionnaires 4/6 à l'aide du Point à Temps ou d'enrobés à froid pour la réparation ponctuelle des nids de poule.

- ➔ **Préparations d'enduits** : Travaux en régie.

Utilisation de calcaire 0/20, d'émulsion à 69% et de gravillons alluvionnaire 4/6.

- ➔ **Enduits d'usure monocouche en agglomération** : Travaux externalisés.

Suite à une consultation et au choix de l'entreprise qui va effectuer les travaux, utilisation d'émulsion à 69% et de gravillons diorite 4/6.

- ➔ **Enduits d'usure monocouche hors agglomération** : Travaux en régie.

Utilisation d'émulsion à 69% et de gravillons diorite 4/6.

- ➔ **Réparations locales sur enrobé** : Travaux en régie ou externalisés.

Utilisation d'enrobé à froid pour une réparation temporaire de sécurité (en régie).

- ➔ **Réparation locale à chaud** : travaux externalisés.
- ➔ **Réparations sur chaussée béton** : travaux externalisés.

- ➔ **Réparations sur chaussée et/ou parkings en pavés** : travaux externalisés.

→ **Purges sur chaussée** : travaux en régie.

→ **Autres travaux sur chaussée d'intérêt communautaire** : externalisés.

- Rabotage de chaussée,
- Couche d'accrochage,
- Terrassement chaussée nouvelle,
- Création chaussée nouvelle,
- Grosses réparations : travaux sur la structure de la chaussée lors de grosses déformations ; purges, terrassement, empierrement. Ex : Cas d'un glissement de terrain.

L'ensemble de ces interventions sera pris en charge comme défini dans le tableau annexé.

b. Les places publiques :

On prend en compte les places publiques inscrites au tableau de voirie communautaire, qui sont revêtues (enduit, pavés).

Les places publiques seront prises en charge par la CCAC, sur les parties ouvertes à la circulation ou faisant office de parking et leurs trottoirs.

Les parties strictement piétonnes des places ne seront pas prises en charge par la CCAC.



Types d'entretien :

→ **Réparations locales sur enduit bicouche** : Travaux en régie.

Utilisation d'émulsion à 69% et de gravillons alluvionnaires 4/6 à l'aide du Point à Temps ou d'enrobés à froid pour la réparation ponctuelle des nids de poule.

→ **Préparations d'enduits** : Travaux en régie.

Utilisation de calcaire 0/20, d'émulsion à 69% et de gravillons alluvionnaire 4/6.

→ **Enduits d'usure monocouche en agglomération** : Travaux externalisés.

Suite à une consultation et au choix de l'entreprise qui va effectuer les travaux, utilisation d'émulsion à 69% et de gravillons diorite 4/6.

L'ensemble de ces interventions est pris en charge à 100% par la CCAC.

c. Les parkings :

Certains parkings sont entretenus par Albret Communauté et figurent au tableau de voirie. Ils ne sont pas forcément attenants aux voies intercommunales mais desservent un équipement public d'intérêt communautaire.



Type d'entretien :

Il est semblable à celui des voies communales.

Les conditions d'intégration sont similaires à celles des Chemins Ruraux.

Les travaux d'entretien sur les places ou les parkings pavés sont externalisés.

d. Accotements et trottoirs :

Qu'ils soient enherbés, empierrés ou aménagés en trottoirs, les accotements sont entretenus par la CCAC et relèvent de la police de conservation, à condition d'être attenants à une voie ou parking intercommunale.

❖ Les trottoirs :

Les trottoirs peuvent être goudronnés, en calcaire, en enrobé, en béton ou encore pavés.



Types d'entretien de trottoirs existants :

Travaux en régie ou externalisés, selon les cas.

- ➔ **Réparations locales** en émulsion à 69% et gravillons diorites ou alluvionnaire.
- ➔ **Utilisation d'enrobés à froid** pour boucher les nids de poule.
- ➔ Reprise du pavage existant.

Le nettoyage et le désherbage des trottoirs sont à la charge de la commune au titre de son pouvoir de police générale. Il en est de même pour le débroussaillage manuel là où les épaveuses ne passent pas.

La largeur minimale d'un trottoir devrait être de 1.40m (réglementation pour les personnes à mobilité réduite).

Dans le cas d'un aménagement de rue et en l'absence de mise aux normes des trottoirs, il sera privilégié la remise à niveau de la chaussée : chaussée partagée.



La création de trottoirs :

- ➔ Utilisation de l'émulsion à 69% et des gravillons diorite ou alluvionnaires.
- ➔ Utilisation d'enrobé.
- ➔ Utilisation de béton désactivé, balayé ou brossé.
- ➔ Pose de bordures bétons : choix du type de bordure à l'appréciation de la CCAC.
- ➔ Création de trottoir en calcaire compacté.

Suivant la technique choisie par le maître d'ouvrage, les travaux seront externalisés.

❖ Les accotements :

Il s'agit des accotements en bordure de voie hors agglomération qui peuvent être enherbés ou empierrés.



Type d'entretien :

Travaux en régie ou externalisés.

- ➔ **Les saignées** effectuées à la pelle mécanique pour le bon écoulement des eaux pluviales.

- **Dérasement et nivellement** de l'accotement (avec évacuation des matériaux), remise en forme des banquettes.
- **Broyage** de sécurité et broyage complet de la végétation (Travaux externalisés).

e. Les talus :

Les talus constituent une dépendance de la voirie dès lors qu'ils sont nécessaires au soutien ou à la protection de la chaussée.



Type d'entretien :

Travaux externalisés sous la forme d'un marché pluriannuel.

- **Broyage** de sécurité par une entreprise (plusieurs passages/an).
- **Broyage complet** du talus (1 passage/an).

Problématique des effondrements de talus :

A titre expérimental, sur certaines portions de voies où les talus sont fragilisés par l'érosion, il est demandé à l'entreprise titulaire du marché de ne pas faucher l'ensemble du talus.

En complément de cette initiative, Albret Communauté (service Environnement), réalise une campagne de plantations de haies en collaboration avec les propriétaires de parcelles en bordure de voies.

Cette opération permet de réguler l'effondrement des talus sur le long terme.

f. L'assainissement pluvial de surface :

L'assainissement pluvial de surface regroupe l'ensemble des techniques et installations qui visent à maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement par rétention ou infiltration.



Type d'entretien :

- Remise en état des bordures, des caniveaux et des avaloirs : en régie ou intervention d'une entreprise extérieure.
- Prise en charge du raccordement au réseau pluvial souterrain.

L'entretien du réseau pluvial souterrain reste de la compétence communale.

❖ Les fossés :



Type d'entretien :

- Le curage des fossés.
- La création de fossés.

❖ Les caniveaux :



Type d'entretien :

- ➔ Pose de caniveaux.
- ➔ Remise en état de caniveaux (maçonnerie).

g. Assainissement pluvial souterrain hors agglomération :

Il s'agit ici des traversées de route qui permettent l'écoulement des eaux pluviales.



Type d'entretien :

- ➔ **Entretien et remplacement** des traversées de voie.
- ➔ **Hydrocurage** (travaux externalisés).

h. Arbres en bordure de voie :

La CCAC est compétente pour l'entretien des arbres en bordure de voies, à la condition que ceux-ci soient situés sur l'emprise du domaine public.

L'entretien des arbres ou de la végétation d'ornement plantés en ville reste de compétence communale.



Type de travaux de sécurisation :

- ➔ **Elagage de branches** : travaux en régie (lamier + broyeur).
- ➔ **Abattage d'arbres** : travaux externalisés.

Bien que l'élagage des branches dépende du pouvoir de police du maire (police de circulation), la CCAC se charge de ces travaux par commodité et par souci de sécurité sur les voies dont elle est gestionnaire, notamment pour faciliter le passage des engins du service voirie ou du SMICTOM.



Cas des arbres et/ou branches dépassant sur le domaine public mais dont l'implantation est sur le domaine privé :

- ➔ **Sur les voies communales** : dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, la CCAC procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage, afin de garantir la sécurité sur la voie, le coût des travaux sera à la charge du propriétaire riverain (⚖️ [article L. 2212-2-2 du CGCT](#)).
- ➔ **Sur les Chemins Ruraux** : ⚖️ la même procédure s'applique en référence à [l'article D.161-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime](#).

- ➔ La commune est chargée d'intervenir pour l'élagage de branches dépassant sur les cheminements piétons (trottoirs, accotements).

i. Ouvrages d'art :

La CCAC est maître d'ouvrage pour l'entretien de tous les ouvrages d'art qui supportent une voie d'intérêt communautaire (Voies Communales et Chemins Ruraux).



Type d'entretien et de travaux sur les ouvrages :

- ➔ **Entretien des garde-corps** : peinture, réparations, remplacements : travaux effectués en régie ou externalisés.
- ➔ **Nettoyage et débroussaillage** : travaux en régie.
- ➔ **Petits travaux de maçonnerie** : travaux externalisés.
- ➔ **Grosses réparations, maçonnerie, purges** : travaux externalisés.
- ➔ **Etudes structurelles et diagnostic** : travaux externalisés.
- ➔ **Remplacement d'ouvrages** : travaux externalisés.

Toutes les opérations sur les ouvrages d'art sont financées à 100% par la CCAC qui est maître d'ouvrage.

II. La compétence des communes en termes de voirie

1. Description de la compétence communale :

Les communes restent compétentes pour exercer le pouvoir de police spéciale de la circulation et du stationnement, dans la mesure où elles n'ont pas accepté le transfert de leurs prérogatives en la matière ( article L. 5211-9-2 du CGCT).

a. La signalisation verticale :

Elle relève de la police de circulation, le maître d'ouvrage est donc la commune.

L'achat, l'implantation et le renouvellement des panneaux de police sont effectués par les communes après la prise de l'arrêté de circulation nécessaire.

La CCAC pourra en assurer la pose en et hors agglomération sauf pour les communes disposant d'un service technique compétent où la pose ne sera effectuée qu'en dehors des agglomérations : Barbaste, Lavardac, Nérac, Mézin, Vianne, Buzet-sur-Baïse.

Cette prestation de service sera payante pour les communes qui le souhaitent, sur la base d'un forfait horaire d'intervention des agents qui sera défini par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). A titre informatif, le coût horaire d'un agent est de 23€ en 2020 (hors préparations et trajets).

La signalisation directionnelle (hors adressage) reste liée au pouvoir de police de conservation de la CCAC sur les voies intercommunales.

b. La signalisation horizontale :

Elle relève de la police de circulation, le maître d'ouvrage est donc la commune.

La création et l'entretien du marquage au sol est effectué par les communes après la prise de l'arrêté de circulation nécessaire.

Albret Communauté interviendra uniquement dans le cas d'un effacement des marquages au sol, liés à des travaux sur les chaussées, sur les parkings ou sur les places d'intérêt communautaire.

c. Les aménagements de sécurité :

Les aménagements de sécurité, qu'ils soient en ou hors agglomération, relèvent de la police de circulation du Maire et donc d'une maîtrise d'ouvrage communale.

Pour tous les aménagements de sécurité, installés sur des voies intercommunales, la commune devra prendre un arrêté de circulation et solliciter une « autorisation/permission de voirie » auprès de la CCAC.

❖ Les ralentisseurs :

L'achat, l'installation et l'entretien des ralentisseurs (types dos-d'âne ou trapézoïdal), des plateaux surélevés ou coussins berlinois sont intégralement **pris en charge par les communes.**

La CCAC pourra se charger de la pose des coussins berlinois. Cette prestation de service sera payante pour les communes qui le souhaitent, sur la base d'un forfait horaire d'intervention des agents qui sera défini par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). A titre informatif, le cout horaire d'un agent est de 23€ en 2020 (hors préparations et trajets).

❖ [Les écluses et les chicanes :](#)

L'achat, l'installation et l'entretien des écluses et ralentisseurs sont intégralement **pris en charge par les communes**.

❖ [Les portiques de gabarit :](#)

L'achat, l'installation et l'entretien des portiques sont intégralement **pris en charge par les communes**.

La CCAC pourra se charger de la pose des portiques de gabarit. Cette prestation de service sera payante pour les communes qui le souhaitent, sur la base d'un forfait horaire d'intervention des agents qui sera défini par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). A titre informatif, le cout horaire d'un agent est de 23€ en 2020 (hors préparations et trajets).

❖ [Les miroirs :](#)



L'implantation des miroirs est interdite hors agglomération.

En agglomération, si l'implantation se fait sur des voies d'intérêt communautaire, une autorisation de voirie doit être demandée à la CCAC et la commune doit se conformer aux prescriptions de l'arrêté du 21/09/1981  (relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière)

❖ [Les aménagements de zones de circulation particulière :](#)

Il s'agit d'aires piétonnes, de zone de rencontre ou de zone 30. Elles sont décidées et aménagées dans le cadre de la police de circulation de compétence communale.

❖ [Travaux de mise en accessibilité de la voirie :](#)

Dans le cadre du **Plan de Mise en Accessibilité de la voirie et des Espaces publics (PAVE)**, les communes de plus de 1000 habitants peuvent être amenées à prévoir des travaux de mise en accessibilité de leur voirie : accès trottoirs et passage piéton, cheminements piétons adaptés, stationnement aux normes.

Si ces travaux relèvent de la mise en conformité, du positionnement ou de remplacement du mobilier urbain, de la signalisation (horizontale ou verticale), ils devront être assurés par la commune.

Dans le cas où ces travaux nécessitent une intervention sur la structure de la voie ou des trottoirs, la CCAC en assurera la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une opération globale d'investissement d'initiative communale.

❖ [Pistes cyclables hors voies vertes :](#)

Si ces travaux relèvent de la mise en conformité, du positionnement ou de remplacement du mobilier urbain, de la signalisation (horizontale ou verticale), ils devront être assurés par la commune.

Dans le cas où ces travaux nécessitent une intervention sur la structure de la voie ou des trottoirs, la CCAC assurera une maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une opération globale d'investissement d'initiative communale.

2. Les conditions d'interventions de la CCAC sur le domaine communal ou hors compétence :

a. La délégation de maîtrise d'ouvrage :

« Le maître d'ouvrage est la personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre » ( Loi MOP du 12 juillet 1985).

Le Maître d'ouvrage est celui qui prend la décision d'entreprendre des travaux.

La délégation de maîtrise d'ouvrage va permettre à une commune de faire réaliser les travaux relevant de sa compétence ou ses projets par un mandataire, ici la CCAC.

b. Les prestations de service :

Albret Communauté pourra traiter les demandes de travaux suivantes :

- ➔ Réparations locales sur des chemins calcaires,
- ➔ Petits travaux de pelle type aménagement d'accès, pose et dépose de buses.

Ces travaux se feront en fonction de la charge de travail, de la disponibilité des agents du service. Les travaux relevant de la compétence d'Albret Communauté et définis dans le programme annuel sont prioritaires.

Cette prestation de service sera payante pour les communes qui le souhaitent, sur la base d'un forfait horaire d'intervention des agents qui sera défini par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), et à condition qu'elle prenne en charge l'achat des matériaux au prix coutant. A titre informatif, le coût horaire d'un agent est de 23€ en 2020. (hors préparations et trajets). **Une fiche estimative du coût total de la prestation sera transmise préalablement à la commune.**

c. Cas de la viabilité hivernale :

Le déneigement des voies est à la fois une mission d'entretien de la voirie qui incombe à son gestionnaire ( Art. L. 2321-2 du CGCT), ici Albret Communauté, et à la fois une mission

de police municipale, qui doit assurer la sûreté et la commodité du passage sur les voies publiques ( Art. L. 2212-2 du CGCT).

Dans les faits, le déneigement incombe à l'EPCI dans le cadre de sa mission d'entretien, mais également parce qu'elle possède les moyens humains et matériels liés au transfert de la compétence.

La responsabilité du maire reste néanmoins engagée dans le cadre de ses pouvoirs de police municipale, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été transférés à l'EPCI.

La solution est d'établir, en lien avec les communes, un plan de déneigement pour coordonner les interventions et établir une priorisation dans les itinéraires à déneiger.

Albret Communauté assure la partie voies structurantes hors agglomération et les communes se chargent de la partie en agglomération.

III. Règles techniques de prise en compte de la voirie communautaire

1. Les conditions d'intégration :

a. Les voies communales :

❖ Caractéristiques techniques des voies communales :



Les caractéristiques techniques des voies communales étaient soumises au décret n° 64.262 du 14 mars 1964, qui stipulait que chaque voie communale devrait avoir une largeur de plate-forme (emprise) d'au moins 8 mètres.

Depuis le décret du 28 décembre 1979, les normes imposées aux communes ont été supprimées.

Aujourd'hui, elles doivent simplement satisfaire à la nature et à l'importance des divers courants de trafic. La chaussée et les ouvrages d'art doivent pouvoir supporter, avec un entretien normal, les efforts dus aux véhicules et aux modes de traction couramment utilisés dans la commune. (Guide de la police de conservation).

- ➔ **La CC peut donc attribuer ses propres critères techniques pour l'ensemble de ses voies communales (largeur de l'emprise, de la chaussée, des trottoirs et/ou accotements).**

b. Les chemins ruraux :

❖ Rappel des critères issus de la fusion des EPCI :

Les chemins ruraux, affectés à la circulation publique peuvent être transférés dès lors qu'ils présentent un intérêt communautaire.

Ils sont limités aux chemins ruraux à caractère de rue en agglomération et aux chemins ruraux reconnus d'intérêt communautaire selon les critères suivants :

- ➔ Ils doivent être **revêtus de bitume** sur la totalité de leur tracé.
- ➔ Les portions de chemin non revêtus ne rentrent pas dans l'intérêt communautaire.
- ➔ Ils doivent **desservir au moins deux maisons d'habitation permanente ou semi-occupée** et/ou une **activité économique** (entreprise, exploitation agricole, activité touristique...)
- ➔ Ils doivent conserver, sur tout leur linéaire, **un gabarit suffisant** permettant l'accès aux engins d'entretien, soit une largeur de chaussée minimum de 2.5 mètres et un tirant d'air de 6 mètres.

c. Les chemins ruraux reclassés en voies communales ou transférés à la CCAC:

❖ Règles générales de reclassement des Chemins Ruraux en Voies Communales :



Depuis la Loi n°2004-1343 du 09 décembre 2004 (modifiant l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière) les procédures de classement et déclassement des Voies Communales ne sont plus soumises à enquête publique, sauf dans le cas où la procédure porte atteinte à la fonction de desserte ou à celle de circulation de la voie concernée.

Le classement d'un Chemin Rural en Voie communale se fait par délibération du Conseil Municipal, sans enquête publique, toujours dans le cas où le classement porterait atteinte aux fonctions de desserte et de circulation du chemin.

Ces reclassements n'entraîneront pas un changement systématique de la catégorisation de la voie. Elles seront d'une manière générale considérées comme des voies de desserte.

❖ Procédure de transfert ou de reclassement à suivre :

➔ **Avant le classement ou la demande d'intégration :**

- La commune doit avertir la CCAC de sa volonté de reclasser un CR en VC.
En effet, c'est la CCAC qui possède la compétence voirie et c'est donc à elle de juger si le CR en question peut ou non être reclassé ou intégré, et si oui dans quelles conditions.
- La CCAC va s'assurer sur le terrain de la faisabilité du reclassement ou de l'intégration en question :
Une visite de terrain doit être programmée avec les élus de la commune et un technicien voirie de la CCAC.
Les principaux points à observer sont :
 - **Les critères techniques** : la largeur et le gabarit de l'emprise, la largeur de la chaussée, son état en surface et en profondeur, le bon écoulement des eaux pluviales (présence d'un fossé), l'état des accotements (largeur, dégradations).
 - **Les critères qualitatifs** : voie de desserte à un équipement d'intérêt communautaire, vérification qu'il s'agit bien d'un siège d'exploitation agricole et non d'un simple hangar.
Dans le cas des exploitations agricoles il faudra également évaluer l'impact de l'activité sur la dégradation de la chaussée : fréquence de roulement avec des gros engins ou poids lourds (un accord peut être envisagé avec le propriétaire dans le cas où son activité altérerait de manière répétée et profonde l'état de la voie).
La fréquentation de la voie va aussi déterminer son niveau d'entretien futur par Albret Communauté.
- La CCAC procède à l'établissement d'un PV dans lequel tous ces critères doivent apparaître.
- La question sera discutée et tranchée en Commission Voirie restreinte d'AC, dans un souci de transparence.
- La décision sera communiquée à la commune, qui pourra ou non, procéder au reclassement ou au transfert de son CR.

- Une fois la délibération prise en conseil municipal, la commune devra la communiquer à la CCAC.
- La CCAC procèdera à la modification de son tableau de voirie en Conseil Communautaire.

Le montant de la charge financière transférée entre la commune et la CCAC sera évalué par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), et traité via l'attribution de compensation (AC).

Avant toute intervention, le statut juridique du chemin sera analysé et devra nécessairement faire partie du domaine public ou privé de la commune.

d. Les places et les parkings :

Les places et les parkings devront à minima être goudronnés en bicouche pour être intégrés. Ils devront être attenants à une voie intercommunale ou à une départementale, mais uniquement lorsqu'ils desserviront un équipement d'intérêt communautaire.

e. Les portions de routes départementales rétrocédées aux communes :

Comme pour les chemins ruraux, ces voies devront être en bon état, tant au niveau de la structure que de la surface.

Albret Communauté devra être associée lors de la rétrocession par le Département à la commune.

Les conditions financières, en cas de demande d'intégration de la voie par la commune, seront déterminées par la CLECT.

f. Cas des voies en lotissement :

La création de nouveaux lotissements implique la création de nouvelles voies. Deux cas de figure se présentent :

- ➔ **Les lotissements aménagés sur des parcelles communales** : il s'agit de parcelles appartenant au domaine privé de la commune. Les voies aménagées appartiennent donc à la commune. Pour qu'elles puissent être intégrées dans le tableau de voirie intercommunale, il est conseillé aux communes de délibérer, afin de faire rentrer ces voies dans le domaine public communal. Elles auront ainsi un statut de Voies Communales à caractère de rue en agglomération.
- ➔ **Les lotissements privés** : dans ce type de lotissement, les voies sont aménagées sur des parcelles privées. Pour pouvoir les intégrer, il est nécessaire que la commune rachète les parcelles où est localisée l'emprise de la voirie et par délibération, les classe dans le domaine public communal.

En cas de demande de transfert, la même procédure s'applique que pour les chemins ruraux, à savoir une analyse technique de la voie et la réunion de la CLECT.

Albret Communauté ne peut en aucun cas intégrer des voies privées dans son tableau de voirie.

Résumé de la procédure d'intégration de nouvelles voies, places ou parkings

1. Avertir la CCAC du projet de transfert
2. Vérifier le statut de la voie (domaine public ou privé de la commune) + critères d'éligibilité (nb habitations desservies, largeur, gabarit, fossés...)
3. Si ok, la commune procède aux travaux (calibrage fossés, accotements, enduits d'usure...)
4. Délibération de la commune pour demander le transfert à la CCAC
5. Validation par la commission voirie restreinte qui va proposer un montant de soulte financière entre la commune et la CCAC pour le transfert de charge
6. Saisie de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui va acter le transfert et le montant de la soulte
7. Modification du tableau de voirie en Conseil Communautaire
8. Intégration à la cartographie officielle des voies

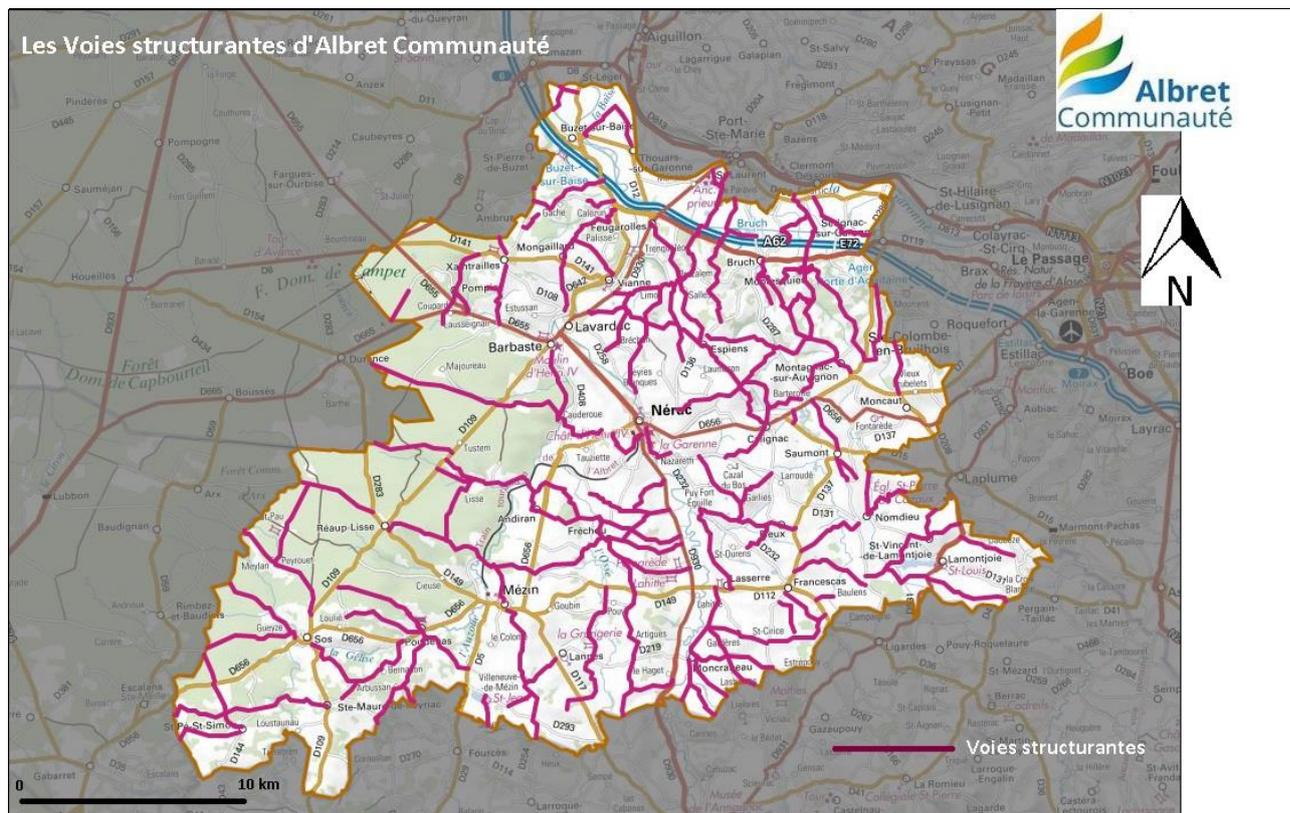
2. Les conditions de prise en charge et d'entretien :

Albret Communauté met en place un protocole d'entretien, suivant le niveau de hiérarchisation de la voie en lien avec le nouveau classement lié au développement de son Système d'Information Géographique (SIG).

L'idée est de définir une fréquence d'intervention suivant le type de voie, tout en prenant en compte la dégradation, le tout en lien avec le budget.

a. Les voies structurantes (174 voies pour environ 410 km):

Ces voies forment un maillage sur le territoire en reliant les différentes communes qui le constituent ou en reliant des routes départementales. En ce sens, elles sont plus circulées que les autres et assurent un rôle d'aménagement du territoire à l'échelle de l'Albret.



Carte de localisation des voies structurantes.

Elles feront l'objet d'un programme d'entretien pluriannuel avec des objectifs précis. Un budget sera alloué annuellement pour ces voies et leur entretien sera prioritaire.

→ Enduits d'usure :

L'objectif de renouvellement : l'intervention sur une voie structurante est effectuée tous les 9 ans (en référence à 2019 : 45km d'enduits réalisés en régie).

→ Réparations locales :

Mise en place d'un programme d'entretien plus régulier, à ajuster en fonction des dégradations constatées sur la chaussée. Ces voies doivent être traitées en priorité par rapport aux voies de desserte.

→ Cas des nids de poule :

L'entretien immédiat se fera par la pose d'enrobé à froid pour des raisons de sécurité. Afin de rendre la réparation pérenne, une intervention avec le Point-à-Temps suivra dès que la saison le permettra.

→ Curage des fossés/saignées :

Les fossés feront l'objet d'un entretien régulier afin d'éviter les débordements lors de fortes précipitations. De même une campagne de saignées sera organisée chaque année pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales. Ces interventions seront maintenues toute l'année sans interruption.

→ **Fauchage des accotements et des talus :**

L'entretien est externalisé par le biais d'un marché. Ce marché programme les interventions d'une entreprise à raison de plusieurs passages/an :

- Les passages de sécurité, des accotements pour la visibilité, et des talus dans les courbes et les virages (3 fois par an)
- Le passage complet sur les accotements et les talus (1 fois par an)

→ **La signalisation verticale et horizontale :**

Sur ces voies, le service voirie assurera une veille régulière afin qu'il n'y ait aucun défaut de signalisation pouvant impacter la sécurité des usagers.

Tout défaut de signalisation devra être signalé par les communes auprès du service voirie et réciproquement.

b. Les voies de desserte (environ 412 km)

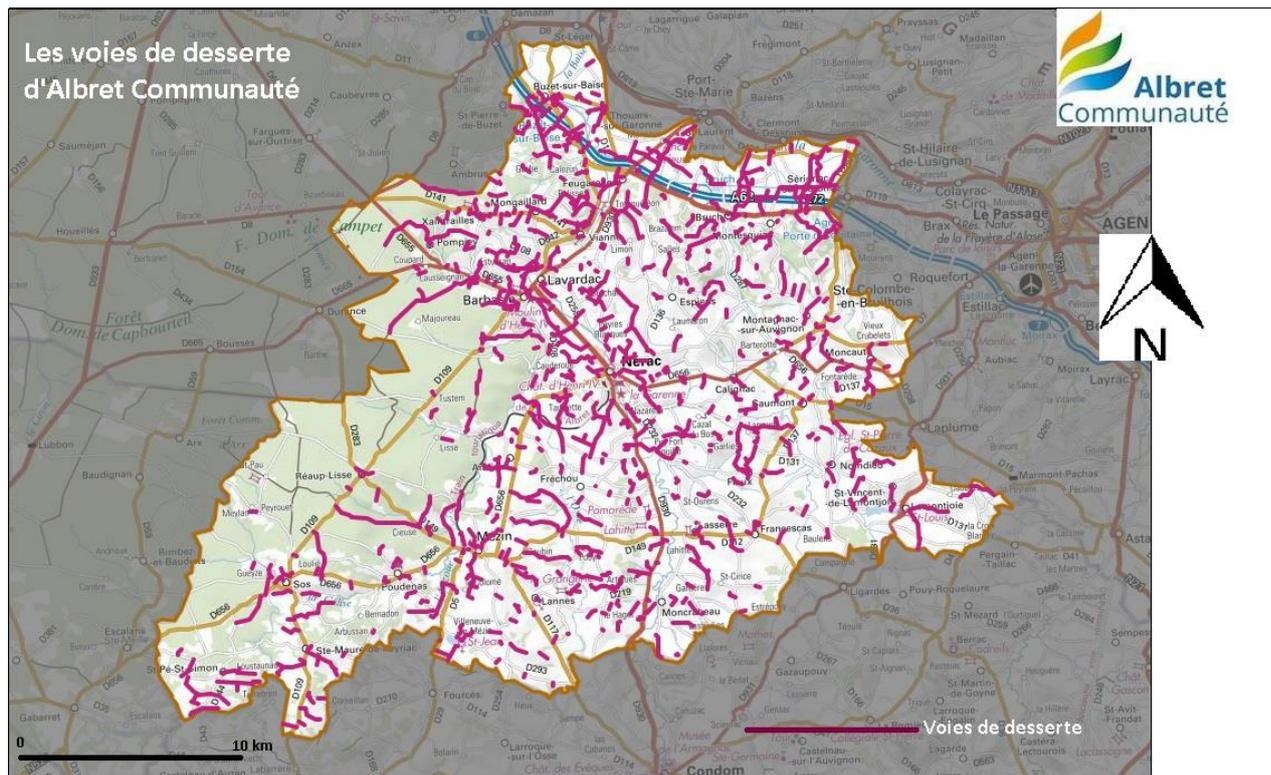
Elles sont constituées par certaines voies communales et par tous les chemins ruraux intégrés dans le tableau de voirie intercommunale.

Il faut distinguer 2 niveaux de desserte :

- La desserte d'équipements touristiques, d'exploitations agricoles, certains équipements d'intérêt collectif et la desserte de lieux-dits et/ou hameaux où les habitations sont nombreuses.
- La desserte simple d'habitations en nombre limité.

Les voies de desserte doivent être traitées en fonction de leur état de dégradation et en fonction de leur fréquentation. Chaque année, après un recensement des dégradations, certaines de ces voies seront inscrites au programme d'entretien.

En fonction du budget alloué, les voies desservant des zones d'activités économiques et des équipements touristiques, seront prioritaires dans le programme d'entretien.



Carte de localisation des voies de desserte.

c. Les rues :

Les interventions d'entretien dans les rues se feront de manière plus fréquente que sur les autres voies.

Les interventions sont prévues de la manière suivante :

- ➔ **Un programme annuel d'enduits d'usure monocouche** faisant l'objet d'un marché. Les travaux sont externalisés.
- ➔ **Un programme d'intervention** d'une équipe Point-à-temps en régie pour les réparations locales.

d. Les voies d'accès des Zones d'Activités :

Albret Communauté est gestionnaire des ZA dans leur ensemble, y compris de leurs voies d'accès et de desserte.

Leur entretien fait donc partie des priorités afin d'assurer aux usagers et aux entreprises la meilleure desserte possible.

IV. Les règles financières de prise en compte de la voirie communautaire

1. L'entretien courant :

Chaque année, une enveloppe financière est dédiée à l'entretien des voies intercommunales. Cette enveloppe fait l'objet d'une répartition entre les 33 communes du territoire.

Clé de répartition : La répartition de l'enveloppe de travaux par commune se fait au prorata de son linéaire de voie (75%) et de sa population (25%).

Une fois les enveloppes calculées par commune, le budget alloué se décompose de la manière suivante pour les travaux effectués en régie:

- Enduits d'usure monocouche,
- Préparations d'enduits,
- Réparations locales,
- Point à temps.

En plus de ces enveloppes, le service voirie réserve un budget pour les travaux suivants :

- Fauchage des accotements et talus,
- Enduits d'usure externalisés en agglomération,
- Curage de fossés,
- Elagage ou abattage d'arbres en bordure de voie,
- Entretien des bordures, caniveaux et avaloirs,
- Entretien des trottoirs,
- Entretien des ouvrages d'art,
- Balayage des chaussées,
- Travaux de maçonnerie,
- Signalisation temporaire.

a. Les modalités de financement :

- ❖ Pour les chaussées, places circulantes, parkings en pavés, béton (lavé ou désactivé), enrobés :

La CCAC prend en charge le coût de l'entretien ou de la remise en état dans le respect des conditions financières **proposées par la Commission Voirie du 04/05/2021¹**. Le surcoût induit par le type de matériaux choisis sera supporté par la commune au titre de l'attribution de compensation.

- ❖ Pour les caniveaux et les bordures béton :

Pour les caniveaux, la CCAC prend en charge dans le respect des conditions financières **proposées par la Commission Voirie du 04/05/2021²**.

¹ Référence : Compte-rendu de la Commission Voirie du 04/05/2021.

² Référence : Compte-rendu de la Commission Voirie du 04/05/2021.

Pour les bordures béton, la CCAC prend en charge dans le respect des conditions financières **proposées par la Commission Voirie du 04/05/2021³** .
Le surcoût induit par le type de matériaux choisi sera supporté par la commune au titre de l'attribution de compensation.

❖ Pour les revêtements de trottoirs :

La CCAC prend en charge le coût dans le respect des conditions financières **proposées par la Commission Voirie du 04/05/2021⁴** .
Le surcoût induit par le type de matériaux choisi sera supporté par la commune au titre de l'attribution de compensation.

2. Les projets d'investissement de travaux d'aménagement urbain d'initiative communale :

Il s'agit de projets d'investissement de voirie initiés par les communes sur les voies d'intérêt communautaire et dont la maîtrise d'ouvrage doit nécessairement être portée par Albret Communauté. Ex : tourne à gauche, rond-point, traversée de bourgs, embellissements ...

a. Caractéristiques administratives et techniques du portage du projet

Par délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune et/ou du Département, la CCAC peut porter des projets de voirie plus conséquent sur différentes compétences. Ce type de travaux sera externalisé et chaque maître d'ouvrage remboursera les travaux relevant de sa compétence à la CCAC.

Un programme pluriannuel d'investissement (PPI) est mis en place pour répondre aux demandes des communes.

Les modalités techniques et financières de cette maîtrise d'ouvrage unique seront définies dans une convention bi ou tripartites de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Dans tous les cas, l'initiative, le pilotage du projet et l'engagement d'un maître d'œuvre jusqu'à la phase Avant-Projet Sommaire (AVP), devra être porté par la Commune. Ce travail permettra de définir, chiffrer son projet et de réaliser les demandes de subventions. La CCAC sera associée dès le départ au suivi du projet. Au démarrage, la commune peut soit solliciter les services de l'Assistance Technique du Département (AT47), soit choisir un maître d'œuvre privé.

La CCAC ne récupérera la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération qu'à partir de la phase « Travaux » ou plus précisément à l'étape étude de projet (PRO) ou assistance à la passation des marchés de travaux (ACT). Elle passera donc son propre marché de maîtrise d'œuvre après mise en concurrence de candidats.

³ Référence : Compte-rendu de la Commission Voirie du 04/05/2021

⁴ Référence : Compte-rendu de la Commission Voirie du 04/05/2021.

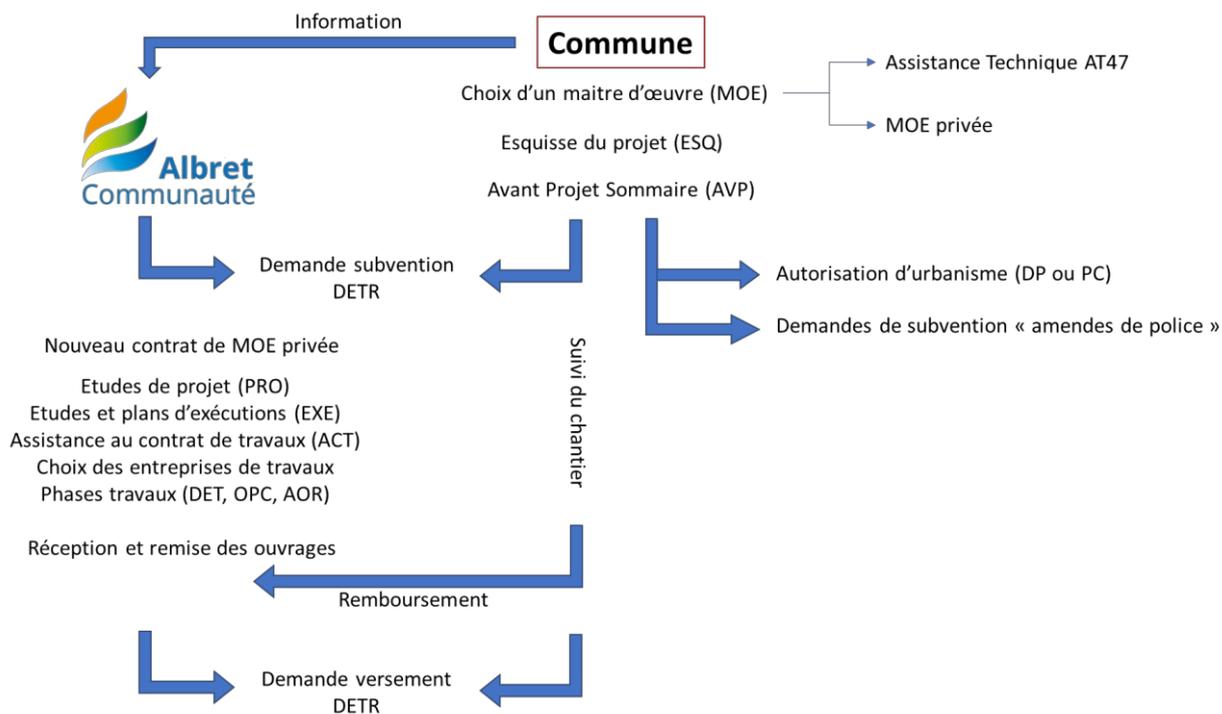


Figure 1: Principe de cheminement d'un projet de voirie

b. Les modalités de financement :

Albret Communauté étant maître d'ouvrage unique, elle fait l'avance de trésorerie pour l'ensemble du projet.

La commune lui reverse ensuite la somme des dépenses (TTC) qui relève de sa compétence, à savoir :

- Aménagements de sécurité,
- Signalisation verticale et horizontale,
- Réseaux secs et pluviales souterrains,
- Mobilier urbain,
- Espaces verts.

En termes de participation, en dehors de ce qui est de compétence communale, les communes reversent en plus 50% du montant HT du cout des travaux de compétence intercommunale, subventions déduites, à savoir :

- Maitrise d'œuvre,
- Prestations générales (Installation, plans d'exécution, dossier des ouvrages exécutés, recollement),
- Travaux préalables, terrassement,
- Revêtement (chaussée et trottoir),
- Bordures et pluviale de surface.

c. Les modalités de récupération du FCTVA :

La CCAC et la Commune perçoivent respectivement leur part de FCTVA pour les travaux relevant de leurs propres compétences. Dans ce cas la CCAC sollicitera le remboursement de la part de la commune sur la base du montant TTC pour des travaux de compétence communale et sur la base du montant HT pour les travaux de compétence intercommunale.

d. Les modalités de demandes de subventions :

La commune est éligible aux « amendes de polices » pour les aménagements de sécurisation de la voie. Elle s'occupera d'effectuer les demandes auprès du Département. Idem pour la subvention « bordure et caniveaux » dans le cas d'un aménagement intégrant une route départementale.

Pour ce qui est de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la commune et la CCAC devront effectuer la demande de subvention de manière concomitante pour l'ensemble des travaux relevant de leurs propres compétences.

Le versement de la subvention à la commune sera conditionné par le justificatif de paiement des travaux à la communauté de communes.

e. Exemple de montage financier :

Répartition financière selon les compétences

	MONTANT TOTAL HT	Répartition financière par compétence (HT)	
		CCAC	Commune
PRESTATIONS GENERALES	3 700 €	3 700 €	
TRAVAUX PREALABLES ET TERRASSEMENTS	10 100 €	10 100 €	
REVETEMENT ET BORDURES	68 000 €	68 000 €	
AMENAGEMENT DE SECURITE	2 900 €		2 900 €
SIGNALISATION	6 500 €		6 500 €
RESEAUX	9 100 €		9 100 €
MOBILIER URBAIN	5 200 €		5 200 €
ESPACES VERTS	1 900 €		1 900 €
MAITRISE D'ŒUVRE	3 300 €	3 300 €	
TOTAL HT	110 700 €	85 100 €	25 600 €
TTC	132 840 €	102 120 €	30 720 €
DETR à 30%	- 33 210 €	- 25 530 €	- 7 680 €
Remboursement par la commune à la CCAC pour les travaux de compétence communale (TTC)			30 720 €
Remboursement par la commune à la CCAC de 50% HT des travaux de compétence intercommunale (subventions déduites)			29 785 €
Reste à charge DETR et TVA déduites		29 785 €	47 705 €

V. Partie réglementaire : les obligations des riverains, la police de conservation et la gestion du domaine public

En termes de voirie, le domaine public comprend l'emprise de la route et ses dépendances. L'emprise correspond à l'assiette de la route, c'est-à-dire la chaussée et les accotements.



Article L. 2111-2 du CG3P

Les dépendances de la voie font partie intégrante du domaine public : le sous-sol, les talus, les fossés, les aqueducs, les murs de soutènement, les trottoirs, les arbres, les plantations d'alignement, les panneaux de signalisation, les candélabres et les glissières de sécurité.

En cas de transfert de la compétence voirie à une CC, l'entretien des voies relève de la compétence de cette dernière et non de celle des communes membres.

Le maire conserve quand même sa compétence de police générale de l'ordre public ( Art. L2212-2 du CGCT) :

Albret Communauté est compétente en matière de police de la conservation de la voirie.

Dans le cadre de cette compétence, elle gère les occupations et les autorisations de voirie, à savoir les permissions de voirie, les accords de voirie et les alignements.

- ➔ **La permission de voirie** : elle est délivrée par la CCAC pour une occupation privative avec incorporation au sol ou modification de l'assiette du domaine occupé ou toute autre action empiétant sur la voie publique (ex : surplomb).
- ➔ **L'accord de voirie** : il est délivré à des « occupants de droit » comme ERDF, GRDF ou encore Eau47. Il concerne des ouvrages souterrains ou aériens ayant une emprise sur le domaine public.

Ces autorisations sont précaires et révocables à tous moments et doivent veiller à assurer la sécurité sur le domaine public. Les bénéficiaires de ces autorisations doivent se conformer aux obligations suivantes :

- ➔ Supporter sans indemnités les gênes et les frais de travaux sur le domaine public,
- ➔ Entretien régulièrement les ouvrages autorisés,
- ➔ Réparer les dommages causés sur la voie,
- ➔ Définir des conditions de durée (5 ans maximum ou 15 ans pour les opérateurs de télécommunications),
- ➔ Remettre en état à la fin de l'autorisation.



La CCAC n'est pas tenue de renouveler une autorisation expirée. A la fin de l'autorisation, le bénéficiaire ne dispose plus d'aucun droit sur le domaine public.

1. La permission de voirie :

Le Président d'Albret Communauté délivre des permissions de voirie lorsqu'une utilisation privative nécessitant des travaux empiète sur le domaine public et modifie son assiette.

Elles sont délivrées sous la forme d'un Arrêté de Permission de Voirie aux bénéficiaires qui détaille les prescriptions techniques auxquelles ils doivent se conformer.

a. Aménagement d'un accès avec ou sans franchissement de fossés :

Avant de délivrer une autorisation d'aménager un accès, la CCAC va regarder la faisabilité de la demande en s'assurant que les critères de sécurité et de visibilité sont remplis.

Elle impose ensuite des prescriptions techniques qui devront impérativement être appliquées par les bénéficiaires.



Prescriptions techniques générales pour les accès :

- ➔ Utilisation de tuyaux (buses) en béton armé série 135A de diamètre 400.
- ➔ Le nombre de buses, soit la longueur de l'accès) est déterminé suivant la configuration des lieux (1 buse = 2.40 m de long)
- ➔ Mise en place de têtes de pont de part et d'autre de l'accès.
- ➔ Empierrement de la zone avec des matériaux normalisés et stabilisation de l'accès.

Dans les cas où, hors agglomération, les aqueducs ou ponceaux atteignent 40 mètres de long, la réalisation de regards avec grille avaloir sera imposée selon les prescriptions énoncées dans la permission de voirie.



Les prescriptions ci-dessus peuvent changer en fonction de la configuration du lieu où les accès doivent être aménagés. Elles sont adaptées au cas par cas.

Les travaux initiaux et l'entretien ultérieur de l'accès sont à la charge du propriétaire riverain. Le bénéficiaire de l'autorisation doit maintenir la propreté et contenir la végétation de l'accotement contigu à une hauteur assurant la sécurité des entrées et sorties.

Hors agglomération, la CCAC peut se charger de la mise en place des buses et de l'empierrement.

Le bénéficiaire peut également aménager son accès sans l'aide de la CCAC, cependant, dans le cas où il ne respecterait pas les prescriptions techniques inscrites dans l'arrêté, la collectivité sera en droit de lui imposer de le refaire.

En agglomération, tous les aménagements liés à un accès à une propriété privée sont à la charge du propriétaire : ex : passage bateaux sur trottoir.



(Voir en annexe le schéma d'aménagement des accès à construction individuelle)

b. Alignements :

L'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines, au titre de la police de conservation.

Albret Communauté ne possède pas de plan d'alignement, elle délivre donc des arrêtés individuels aux propriétaires qui en font la demande en tenant compte de l'état des lieux effectué par un technicien. Il s'agit d'un alignement de fait.

La demande doit décrire l'ensemble des travaux prévus par le propriétaire.

En agglomération, bien que le maire ne soit pas compétent il doit quand même être consulté (article L.112-3 du Code de la Voirie Routière).

 Loi n° 200-321 du 12 avril 2000 :

L'autorité administrative a 2 mois de délai pour répondre à la demande. L'absence de réponse dans ce délai ne signifie pas acceptation tacite car l'alignement doit être donné par écrit.

L'arrêté d'alignement est valable pendant un an. Si le propriétaire n'a pas effectué les travaux demandés dans ce délai, il devra refaire une demande auprès de la collectivité.



(Procédure d'obtention d'une permission de voirie détaillée en annexe).



Sur les chemins ruraux, même de compétence intercommunale, il ne peut être délivré d'arrêtés d'alignements. Le certificat de bornage constate la limite entre un chemin rural (domaine privé de la commune) et la propriété riveraine. Il est délivré suite au passage d'un géomètre.

❖ Dans quels cas doit-on demander un alignement ?

➔ **La pose de clôtures et/ou de portail :**

Dans ces deux cas, il est nécessaire de respecter une certaine distance vis-à-vis de la voie publique. Une hauteur maximale peut également être imposée. La clôture et/ou le portail devront obligatoirement être installés sur la parcelle du demandeur.



Articles L.114-1 à L.114-6 du Code de la Voirie Routière :

Ces articles fixent les modalités d'application des servitudes de visibilité. Ainsi, le gestionnaire de la voirie peut :

- Interdire de placer des clôtures, de remblayer, de planter,
- Supprimer les murs de clôture, les plantations gênantes ou encore les talus.

➔ **Les plantations de haies ou de végétaux :**

Elles doivent également faire l'objet d'une demande d'alignement de la part du propriétaire.



D'après l'Article R.116-2 du Code de la Voirie Routière, le long de la voirie communale, les plantations de haies dont la hauteur excède 2 mètres doivent respecter une distance de recul de 2 mètres par rapport au domaine public.

Un recul de 0.5m suffit pour celles qui n'excèdent pas 2m.

Seules les plantations nouvelles sont concernées, les haies antérieures peuvent rester en place sous la condition d'un non-renouvellement à l'identique.

Comme pour les clôtures ou les murs, les haies et les plantations sont soumises à une servitude de visibilité.

En cas de non-entretien par les propriétaires de plantations le long d'une voie communale, le gestionnaire peut, après une mise en demeure, faire exécuter d'office les travaux d'élagage, aux frais des propriétaires.



Cas des Chemins Ruraux :

Il est interdit de faire des plantations sur l'emprise d'un chemin rural. De même l'autorité gestionnaire peut détruire une haie qui impacte la viabilité d'un chemin. Dans le cas où les plantations auraient au moins 30 ans, une indemnité devra être versée au propriétaire riverain.

La plantation le long d'un Chemin Rural est possible en respectant les servitudes de visibilité : on ne peut pas planter au-delà de l'emprise du CR et la haie doit être perpendiculaire à la

limite séparative en évitant le surplomb au niveau des branches ( [article D.161-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime](#)).

Comme pour les voies communales, la règle de la mise en demeure pour non-respect des règles d'élagage, s'applique aux propriétaires riverains.

→ Les aménagements en saillie :

Les saillies sont les parties décoratives ou utilitaires d'un immeuble riverain de la voie publique. Les dimensions maximales seront fixées par l'autorisation de voirie demandée et le gestionnaire de voirie appliquera ses prescriptions toujours en fonction de la configuration et de l'implantation des immeubles concernés.

2. Les accords techniques :

Les accords techniques sont délivrés pour la création ou l'extension de réseaux existants aux exploitants de réseaux d'électricité (ERDF), de Gaz (GRDF), d'eau potable et d'assainissement, de télécommunications ou encore aux syndicats d'électrification.

Ils sont généralement sollicités sous la forme d'une **Demande d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)** et pour les travaux suivants :

- Réalisation de tranchées sous chaussée,
- Réalisation de tranchées sous accotements et/ou sous trottoir,
- Implantations d'infrastructures de télécommunications,
- Implantation d'infrastructures de distribution d'électricité, de gaz, d'eau.

La demande doit être accompagnée d'un dossier technique précisant l'ensemble des travaux à effectuer, les plans et les schémas nécessaires à l'analyse de la demande, les conditions de mise en œuvre du chantier, les délais nécessaires, ainsi que les modalités de remblaiement ou de remise en état des ouvrages.

L'autorité territoriale compétente délivre un récépissé décrivant les prescriptions techniques, au plus tard 9 jours après la date de réception de la déclaration d'intention de commencement de travaux. Ce récépissé vaut autorisation de débiter les travaux.

La première étape, dès la réception de la demande, est l'état des lieux, ou le constat contradictoire, qui doit être fait en présence d'un représentant de l'entreprise demandeuse et d'un représentant de la CCAC.

La CC donne son accord sous réserve de prescriptions techniques adaptées aux types de travaux demandés : remblayage de tranchées, compactage, finitions.

Lors de l'achèvement des travaux, la CCAC doit s'assurer de la bonne application des prescriptions techniques demandées. En cas de non-respect de ces prescriptions, l'entreprise est tenue de refaire les travaux comme demandé initialement.



(Voir fiche de prescriptions techniques en annexe).

3. Les autorisations de dépôt :

Le gestionnaire de la voirie peut être sollicité pour une autorisation d'occupation du domaine public pour des dépôts de terre, matériaux ou encore des dépôts de bois sur les dépendances d'une voie.

Ces dépôts doivent être encadrés et surveillés. Ils sont sollicités par le biais d'un Arrêté de voirie portant permis de dépôt.

Cela implique au préalable une demande officielle de la part des exploitants ou des entreprises.

Dans ce cas, le bénéficiaire peut être autorisé à déposer, sur les dépendances de la voie (accotements-trottoir), les matériaux et matériels spécifiés dans sa demande, sous réserve de ne pas empiéter sur la voie. La distance entre le bord de la chaussée et le dépôt de bois devra toujours être supérieure à 1.50m.



Il devra également se conformer aux prescriptions suivantes :

- ➔ Les dépôts ne pourront pas être effectués sur les deux accotements à la fois, ni sur un accotement situé à l'intérieur d'une courbe.
- ➔ Les grumes seront placées parallèlement à la voie. Les rondins seront entassés perpendiculairement à l'axe de la voie.
- ➔ Le dépôt ne devra pas entraver le libre écoulement des eaux dans le fossé ou dans le caniveau.
- ➔ Ce dépôt devra rester temporaire, selon la durée définie dans l'arrêté.
- ➔ Les dépendances devront être remises dans leur état initial.
- ➔ Les camions et fardiers affectés au chargement et au déchargement du bois seront toujours arrêtés parallèlement à l'axe de la voie. Il ne devra y avoir en déchargement qu'un camion ou fardier à la fois. Aucune détérioration ne devra être causée à l'accotement ou aux fossés. Toutes précautions devront être

prises pour que les patins d'appui des grues de manutention ne détériorent pas la chaussée.

- Le pétitionnaire devra avertir le service voirie de la Communauté de Communes Albret Communauté dès l'enlèvement complet du dépôt pour établir un état des lieux après chantier.



Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui.

Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

4. L'écoulement et le rejet des eaux issues des propriétés riveraines :

a) L'écoulement des eaux issues des propriétés riveraines :



Selon l'article 640 du Code Civil, le domaine public n'est tenu de recevoir que les eaux qui découlent naturellement du fond privé supérieur.

Tout rejet d'eaux insalubres ou usées est interdit sans autorisation.

Les eaux pluviales s'écoulant depuis les toitures doivent être canalisées et conduites au sol par des tuyaux de descente (gouttières).

Tout riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux s'écoulant sur sa propriété. Il est interdit de créer ou de conserver un obstacle qui empêcherait l'écoulement des eaux dans les fossés. De même, tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé en question.

Tout propriétaire qui souhaite assainir son fonds par le drainage ou un autre mode d'assèchement peut en conduire les eaux souterrainement ou à ciel ouvert à travers les propriétés qui séparent ce fonds d'un cours d'eau, sauf s'il s'agit d'habitations, de cours, de

jardins, de parcs ou encore d'enclos ( article L.152-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cas des drainages agricoles :

Le drainage consiste à favoriser artificiellement l'évacuation de l'eau présente dans la couche supérieure du sol.

Le drainage de parcelles agricoles est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau si les surfaces sont comprises entre 20 et 100 ha. Au-delà de 100 ha, une autorisation doit être demandée.

La réalisation de traversée sous chaussée pour irriguer ses parcelles n'est pas autorisée par Albret Communauté. L'exploitant devra demander une autorisation de voirie pour la réalisation

de fonçage sous chaussée. Dans ce cas, la génératrice supérieure de la conduite la plus haute sera placée à au moins 0.80 mètre au-dessous du niveau supérieur de la chaussée.

b) Les demandes d'avis pour rejet au fossé communautaire

En tant que gestionnaire de l'emprise générale des voies d'intérêt communautaire, Albret Communauté donne son avis dans les cas de demande de rejet des eaux traitées dans les fossés qui constituent un accessoire indispensable de ces voies.

Cet avis est sollicité par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) du Syndicat Départemental Eau 47 via un formulaire adressé au service voirie d'Albret Communauté.

L'avis porte sur les caractéristiques du fossé concerné par le rejet et donc, sur la possibilité ou non de permettre ce rejet.



La demande évalue les points suivants :

- ➔ L'existence ou non d'un fossé et éventuellement sa création,
- ➔ La profondeur du fossé et sa longueur,
- ➔ L'assurance que l'évacuation gravitaire est possible,
- ➔ L'entretien régulier du fossé,
- ➔ La liaison avec d'autres fossés, privés ou publics,
- ➔ L'état de son calibrage : sera-t-il en mesure de recevoir d'autres rejets d'eaux traitées de futures habitations ?

A partir de l'analyse de toutes ces questions, Albret Communauté peut autoriser ou pas le rejet des eaux traitées dans le fossé dont elle est gestionnaire.

c) L'écoulement des eaux issues du domaine public routier :



Toujours en application de l'article 640 du Code Civil, les riverains dont la propriété est située en contrebas du domaine public routier, sont tenus de recevoir les eaux de ruissellement qui en découlent naturellement. Il leur est donc interdit de créer ou de conserver un obstacle pouvant empêcher la libre circulation des eaux, notamment vers les fossés.

La CCAC est quant à elle, tenue de veiller à réaliser ou à entretenir les ouvrages hydrauliques nécessaires pour évacuer sans dommages les eaux de ruissellement, dans le cas où la configuration de la voie modifie cet écoulement.

5. Les conventions de circulation et d'entretien :

Lorsque des voies sont régulièrement empruntées par des véhicules ou des engins à fort tonnage, l'entretien de la chaussée et des accotements doit se faire très fréquemment et celui-ci s'avère souvent inutile.

Ce phénomène peut concerner aussi bien les voies structurantes que les voies de desserte moins fréquentées.

En tant que gestionnaire de la voirie, Albret Communauté est garante de la police de conservation qui vise à exercer une surveillance constante sur l'état de dégradation de ses voies et doit en assurer la sécurité pour tous les usagers.



L'article L. 141-9 du Code de la Voirie Routière prévoit que « toutes les fois qu'une voie communale entretenue à l'état de viabilité est habituellement ou temporairement (...) dégradée par des exploitations de mines, de carrières, de forêts ou de toute autre entreprise, il peut être imposé aux entrepreneurs ou aux propriétaires des contributions spéciales (...). Ces contributions peuvent être acquittées en argent ou en prestation en nature (...).

Dans ces cas précis, Albret Communauté passe une convention avec les exploitants de son territoire : carrières, gravières et grosses exploitations agricoles.

Ces conventions imposent à l'exploitant d'assurer l'entretien des portions de voies qu'il utilise, en échange d'une autorisation de circuler sur ces voies.

En cas de non-respect des clauses de la convention, ou en cas de refus de cette convention par l'exploitant, une mise en demeure d'effectuer les travaux lui sera notifiée.

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_030_2023-DE
Regu le 30/09/2023Commune de ANDIRAN - Identification de la voirie communautaire
Voies communales-Rues-Places et Parking d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	D'ESTABAQUE	N 656 (p.m.81 840) - Lim. ANDIRAN et MEZIN	1 463	8,00	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	DE LA GARE D'ANDIRAN	C 201 passage inférieur VF -Gare ANDIRAN -CR Hourton	170	7,50	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	DU BOURG A PEYRUC	C 201 village ANDIRAN - C 2 Peyruc	439	8,00	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	ROUTE DE VIGNE BLANCHE	C 2 près "Brian" - La Hontasse	435	8,00	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103	DE BANQUETS	N 656 - "Banquets"	1 000	8,00	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	Route du Fréchou	Limite Le Fréchou - Andiran Bourg			
				Route de Lisse	Bourg Andiran - Limite Commune Lisse	4 778	8,00	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	Route de Lévignan	C 201 "Capots" -D656			
				Route de Bourdilot	D656 - VC 201	3 454	7,50	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	RUE DU REMPART	Rue Pons d'Andiran- VC 201	82	7,00	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	RUE DES PUIES	Rue Pons d'Andiran - Entrée Cimetière	360	7,00	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	RUE DU CLOCHER	Rue Pons d'Andiran (boucle)	90	6,50	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	RUE PONS D'ANDIRAN	VC 201-VC 201 (boucle)	206	5,00	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	CHEMIN DE RONDE	C 201 - Rue des Puits	254	3,00	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	TERRE PLEIN DU CHÂTEAU	Lim. mur Château - Rue Principale			81
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	PLACE DE LA MAIRIE- MONUMENTS AU	Lim. Rue Eglise - Mairie et Ecole			525
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	3	PLACE DE L'ECOLE	Lim. Rue Cimetière et Presbytère			612
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	5	PLACE DE LA POSTE	Angle formé par la Rue Pons d'Andiran			38
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	6	SALLE DES FETES	Devant la Salle des fêtes			1470
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	1	CIMETIERE	Bout de la rue des Puits face au cimetière			80

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023

Commune de Barbaste - identification de la voirie communautaire
Voies Communales, Rues, Places et Parking d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	l en m	Surf.
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	ROUTE DES MARTINETS	C 1U La Riberotte - Axe Pt Cauderoue Lim. NERAC	3 872	4,80	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	3	ROUTE DE BERGUIN	N 655 (p.m.30 920) Allée privée Lesparre "Berguin"	559	3,10	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	ROUTE DE CAUDEROUE	C 1 CAUDEROUE - AU MARENSIN D109			
				ROUTE DE DURANCE	D109 DU MARENSIN -LIM DURANCE	9 966	4,10	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	7	Chemin des Paloumaires-Le Béas	RD 109 BEAS- MONDOTTE	278	2,70	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	11	DE MOULIN DE LARROQUE	N 655 (p.m.31 996) - Moulin de LARROQUE	206	2,60	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	DE LARROUBINE (impasse)	D 109(p.m.3 563) - Hameau de LARROUBINE	162	2,60	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	ROUTE DE CAPARIVET	N 655 (p.m.30 886) - "Bourdilot"	1 328	2,80	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	501	ROUTE DE XAINTRAILLES	N 655 (p.m. 30 920) - Lim. Cne XAINTRAILLES	1 040	3,90	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	502	DE CHOISY	CRNR TAUZIA - Lim. Cne XAINTRAILLES	125	2,20	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	504	CHEMIN DE PITALAT	Cimetière BARBASTE - Lim. Cne LAVARDAC" Broustet"	75	2,85	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	504	CHEMIN DE BEL AIR	Cimetière	233		
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103	DU ROY	CD 109 (p.k.0+844) - Fin CR Manistre rencontre axes	912	4,00	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	104	ROUTE DE CAPARIVET	VC 102 - VC 5 Cauderoue à DURANCE - Caparivet	3 919	4,00	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	900	ZA DE COMBLAT	RD 109- COMBLAT	415	6,00	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1U	Rue de Larébuson	Cne LAVARDAC - C 1 LA RIBEROTTE	652	5,40	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE DU PONT MOULIN DES TOURS	D 109 (p.m.0 122) - Lim. Cne NERAC	115	5,00	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE DES CAMINOTS	Bd J-J ROUSSEAU - Rue Pasteur	277	3,20	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		BD J-J ROUSSEAU	N 655 (p.m.33 925) - D 109 (p.m.0 474)- Rue Riberotte	740	4,20	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE FAULONG	D 109 (p.m.0 474) - C 1 U à LA RIBEROTTE	262	5,20	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE CORNEILLE	N 655 (p.m.33 519) - Pl. Corneille	51	2,70	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE DES CHAMPS	Bd J-J ROUSSEAU - à 130 m origine	137	4,00	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE DUCASSE	D 109 (p.m.0 384) - C 1 U "La Riberotte"	280	4,00	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE DUPRAT	Rue Ducasse - Rue Faulong	139	5,50	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE DU GUE	D109 face Mairie(0054)-N655 passage inférieur(p.m.0080) Impasse	136	3,50	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE DE LA HALLE	Rue de la Loge - Pl. de la Halle	49	3,00	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUELLE DE LA LOGE	N 655 (p.m.33 508) - Pl. de la Loge	85	2,00	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE PASTEUR	D109 - Pl.de la Loge	65	3,70	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE NEUVE	N 655 (p.m.33 463) - Rue des Caminots	91	3,00	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE DE LA RIBEROTTE	C 1 U - Boulevard JJ Rousseau	479	2,60	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE TRAVERSE	Pl. de la Loge - D 109 (p.m.0 239)	33	3,00	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8U	RUE DE L'ECOLE-RUE DU LIEGE	N655p.m.31007-RUE VICTOR HUGO	50	8,00	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE DUDEVANT	C 501 - Cimetière LAUSSEIGNAN	341	7,00	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE JEAN DE PERES	C 501 - C 8 U de Lesplèche	117	8,00	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE DE L'EGLISE	Rue du liège - C 501 Pl. Emile ZOLA	201	4,00	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUELLE DES REMPARTS	Rue de l'Eglise - Rue de l'Eglise contourne église	94	3,00	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE DU BOURDILOT	VC 1 - VC 1	284	3,50	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE DU PONT CAUDEROUE	VC 1 - Lim Commune Nérac	273		
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE DU LAVOIR CAUDEROUE	VC 1- Rue du Vieux Chêne	351		
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE DU VIEUX CHENE	VC 1 - Rue du Lavoir	168		
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE DE L'ECOLE	D 109 (p.m.3 013) - au Cimetière	136	4,50	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES		PLACE CORNEILLE	Située en bordure de Rue PASTEUR			200
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES		PLACE DE L'EGLISE	Entoure l'Eglise			3 195

AR PREFECTURE**047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE**
Regu le 30/09/2023

BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	PLACE DE LA LOGE	Bordure Rue Caminots extrémité Rue PASTEUR			198
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	PLACE DE LA POSTE	Entre la Poste et la D 109			882
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	PLACE DES ACACIAS	Limitée Rue Victor HUGO - Ecole			1 188
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	PLACE DE L'EGLISE	Limitée par l'Eglise - Rue Principale			2 268
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	PLACE VICTOR HUGO	Bordure N 655 carrefour voie - D 109			2 358

Commune de Bruch - identification de la voirie communautaire
Voies Communales-Rues-Places et Parking d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	Jouette	RD 136- Boscla	2 048	3,5	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	Huguets	VC 7 - Montesquieu	1 930	3,3	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	Mazères	RD 119- Mazères	620	3,3	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	Allée du Truc	Tour Sud - VC 7	125	5,5	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	7	Antioque	RD 119- Montesquieu	2 821	6	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	8	Caminot	VC 9 - Montesquieu	1 045	3,5	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	9	Poulard	RD 119- VC 503	2 600	5	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	10	Lahourès	VC 9 - Montesquieu	774	2,5	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	12	de Maurillane	VC 8- Maurillane	260	3,2	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	Roques-Coutic	RD 136- Espiens	2 200	2,5	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103	Marquet	RD 213 - VC 502	1 835	2,4	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	104	Berre	RD 119- VC 7	460	3,3	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	105	Mignot	RD 136- Beaudon	181	3	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	106	Voie sur Autoroute	VC 202- RD 119	676	4,2	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	106 bis	Belloc	VC 106- VC 202	419	3,3	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	107	Garas	VC 7 - Garas	600	3,3	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	108	Pits	VC 1- Pits	661	2,8	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	109	Olivier	VC 1 - Pirot	363	3	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	de Pagès	VC 9 - VC 503	462	4	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	de Caillouet	VC 502 - RD 213	1 360	3,2	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	502	St Martin	VC 4 - Moulin de St Joseph	1 711	3	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	503	de Niolles	Pagès- Montesquieu	1 230	3,3	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	505	Crabielle	Pont de Mérigot - ruisseau de Gaull	268	3,5	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	506	St Martin-Courtic	RD 119- Espiens	3 795	2,8	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	des Remparts	Allée du Paravis- derrière la mairie	110	4	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1 bis	des Remparts bis	Rue des Remparts-Place B. de Lamothe	50		
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	Ruelle des Gascons	Rue des remparts	18		
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	D'Harcourt	rue des remparts- rue du tout ou rien	32		
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	du Tout ou Rien	Place Bertrand de Lamothe	119	5	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	Arnaud de Pardailan	rue des remparts- entrée du Castrum	50	4	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	Entrée du Castrum	Place Bertrand de Lamothe	61	6	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	Arnaud Gracié du Fossat	Entrée du Castrum- Rue B. de Monluc	57	3,9	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8	Pons de Castillon	Entrée du Castrum- Rue B. de Monluc	58	3,8	

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023

BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	9	Blaise de Monluc	Allée du Truc- Place Bertrand de Lamothe	150	7,5	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	10	Chemin de Caillavère	Allée du Foirail- rue B. de Monluc	45	7,5	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	Bertrand de Lamothe	Centre Bourg			1820
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	Du Monument aux Morts	Centre Bourg			2700
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	3	Ancienne Mairie	Centre Bourg			960
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	4	Docteur Béziade				218
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	5	de l'Eglise	Eglise			670

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023Commune de CALIGNAC - Identification de la voirie communautaire
Voies communales-Rues-Places et Parking d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	3	DE DORNEZAN	CD 287 (p.k.3,413) - ruis. l'Auvignon Lim. MONTAGNAC	170	6,00	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	DE PEROUAT	RN 656 (p.k.66,815) - VC 505	2716	5,00	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	6	DU LONG	CD 287 (p.k.0,582) - Hameau du Long	800	4,50	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	7	DE CARDERAN	CD 15 (p.k.0,523) - RN 656 (p.k.65,215)	630	5,00	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	8	DE PADIÈRES A ST-LOUP	CD 287 (p.k.5,968) - ruis. l'Auvignon Lim. MONTAGNAC	150	6,00	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	9	DE HILLAC	VC 10 HILLAC - Hameau de Caillau	610	5,00	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	12	DE LABRUHE	VC 505 - CD 287 (p.k.2,969)	1828	6,00	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	VCR	102	DE LACOSTE	VC 12- LIEU-DIT LACOSTE	328		
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	VCR	101	DE LARRÈRE	D 131 - LIEU-DIT LARRÈRE	91		
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	VCR	100	DE LASTENDES	D 287 - PLACE DE LA FONTAINE	523		
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DU MOUCH	VC 6 - Hameau du Mouch	200	4,50	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	501	DE PASQUET	VC505 Tempounayre-CD287(p.k.5,816) Moulin Padières	2100	4,50	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	505	D'ANDIRAN	RN 656 (p.k.66,755) - Lim. NERAC	3585	6,00	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	506	ROUTE DE LA GRANGETTE	Village (pl. des Fêtes) - CD 131 (p.k.16,216)	2595	5,00	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	de L'Angle Droit	Place de la liberté-Rue de la Forge	94	3,25	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	de la Bobo	RN 656- Place des Fêtes	84	5,50	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	de Bellevue	Place des Fêtes-Rue Tordue	35	2,00	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	Chemin de Ronde	Place des Fêtes - Place de la Fontaine	219	3,00	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	Du Couvent	Place de la Fontaine-CD 287	177	2,80	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	de l'Ecole	RD 656- Place des Fêtes	123	5,50	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	de l'égalité	RD 656- Entrée du Cimetière	93	3,00	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8	de l'église	RD 656 - Eglise	67	3,00	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	9	de la Forge	Place de la liberté- Place de la Fontaine	108	4,20	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	10	de la Mairie	Place de la liberté- RD 656	90	4,40	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	11	de la Forge	Place de la Fontaine- RD 287	84	2,80	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	12	Tordue	Place de L'église - Place de la liberté (derrière église)	209	3,30	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	13	Accès à la Mairie	RD 656 - Mairie	37		
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	de l'église	Entre Rue de l'église -Rue Tordue			220
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	des Fêtes	Car. Rues Ecole- Boto-Tordue-Bellevue-Chemin de Ronde			375
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	3	de la Fontaine	Car. Rues Chemin de ronde- Forge-Couvent-Rouillère			150
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	4	de la Liberté	Devant Mairie- Car. Rues Tordue-Mairie-Forge			225
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	1	Parking de la Mairie	devant Mairie et Salle des Fêtes			1783

Commune de Espiens - identification de la voirie communautaire
Voies Communales-Rues-Places et Parking d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	DE CALIGNAC	CD 136(p.k.5+769) - Lim. CALIGNAC	3235	6,00	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	DE FEUGAROLLES	CD 136(p.k.6+013) - Lim. FEUGAROLLES près Salles	2636	5,50	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	3	DE MONTAGNAC	CD 136(p.k.6+338) - CD 287 (p.k.6+060)	3452	5,50	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	DE LAVARDAC	CD136p.k.5+769Lim. NERAC-LAVARDAC Chantemignon	2944	5,60	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	DE BAROLLES	VC 1 près Grande Borde - VC 3 près de Barolles	1795	5,00	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	6	DE ROUZAT	VC 3 Aqueduc Mourède - VC 3 près Bernadère	1498	5,00	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	7	DE MENJUC	Lim. NERAC - Lim. FEUGAROLLES	2565	6,00	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	8	DE GOUTELLE	CD 136 (p.k.5+842) - fin partie goudronnée près Goutelle	490		
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	9	DE MAZELLE A BRAZALON	CD 136 (p.k.7+303) près Marcellly - Lim. BRUCH	984	4,00	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	10	DES PITROUS ESPIENS	VC 3 près des Pitrous - VC 1 près village ESPIENS	p.o.		
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	16	DES LIGNATS	VC 2 près Lous-Boys - Extr. Hameau Lignats	1241	5,00	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DES PITROUS	VC 3 - Hameau des Pitrous	220	4,50	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	501	DE PASQUET	VC505 Tempounayre-CD287(p.k.5+816) Moulin Padières	p.o.		
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	505	D'ANDIRAN	Origine VC 501 Tempounayre - Lim. NERAC - Chantetoi	p.o.		
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	DE LA BOULANGERIE	Rue de l'Eglise - Rue Principale	102	3,50	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	ALLEES DU CIMETIERE	Rue de l'Eglise - Entrée du Cimetière	18	5,00	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	DE L'EGLISE	VC 1 - Pl. de l'Eglise	61	4,80	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	DU PRESBYTERE	Pl. de l'Eglise - Entrée du Presbytère	41	2,75	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	IMPASSE DU PRESBYTERE	Rue Principale - Presbytère	20	3,30	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	PRINCIPALE	Extr. Rue de l'Eglise - VC 1	141	3,30	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	IMPASSE MARECHAL FERRAND	Origine Pl. de l'Eglise	34	2,50	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8	TRAVERSIERE	Rue Principale - Rue du Presbytère	29	2,25	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	DU CENTRE	Entre Rue Principale - Rue de la Boulangerie			220
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	DE L'EGLISE	Extr. Rue de l'Eglise			480

Commune de Feugarolles - identification de la voirie communautaire
Voies Communales-Rues-Places et Parking d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	Espiens	RD 930- Limite Espiens	4 143	3,40	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	Lencouet	RD 930- VC 3 Lencouet	2 220	3,40	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	3	Limon	Limite Lavardac- VC 1	2 445	3,30	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	Naudiuc	RD 930- VC 503	1 740	3,30	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	6	Lubat	VC 1- CD119	1 552	2,60	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	8	Pin	RD 930- Baïse	530	2,80	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	10	Caparoujat	VC 2- VC 3 Limon	1 920	3,00	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	11	Castelbiel	CD 119- VC 5	1 031	2,50	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	12	Lincouet à Nérac	VC 3- Limite Espiens	410	3,30	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	13	Paravis à Meneaux	VC503 Paravis- RD930	1 000	3,40	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	15	de la Gare	RD12- VC101	315	4,00	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	17	Lasserre	VC5- VC13 Pachère	783	3,30	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	18	Latapie	VC 503- VC 506	1 367	2,50	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	19	Tistères	VC 1- VC1	1 430	2,50	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	20	Cadiet	VC 19- VC 2	370	2,60	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	21	Hameau de Caparoujat	RD10- Hameau Caparoujat	65	2,50	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	Choisy-Trenqueléon	RD12- VC8 Pin	784	2,50	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	Lauda	RD 437- VC 104	940	2,50	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103	Bois d'Aste	VC 102- RD 930	785	2,60	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	104	Héougouet	RD 12- RD 930	1 112	2,60	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	105	Paravis	VC 504- Lamaine	324	3,00	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	106	Moulin du Paravis	VC 13- au Moulin	343	3,00	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	107	Labastisse	RD 930- Cédassé	681	3,20	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	109	Limon Ecole	VC 3- école Limon	160	2,50	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	111	Larribère	RD 930- VC 11	750	7,50	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	503	Paravis	VC1- CD 930	7 020	2,60	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	504	de Nérac à Limon	VC 3- Limite Espiens	2 030	2,80	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	507	Guilloutet	VC 503- Pont de la Gaule	1 025	2,80	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	Fossés	VC 15- CD 930	231	2,60	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	de l'Auvignon	RD 437- CR Auvignon	71	4,00	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	de l'école	RD 930- rue principale	83	2,80	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	Canon	RD 930- CD 930	128	3,00	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	Principale	RD 930- RD 437	250	3,30	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	Aimé Péroua	CD 930- rue des Fossés	76	2,50	

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023

FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	Couvent	RD 930- VC1	161		
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8	Stade	RD 930 -Chemin du Sablé	102		
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	9	Passage Bombarde	rue des Fossés- rue Canon	53		
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	10	Sablé	RD 930 - Rue du stade	614		
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	11	du Cimetière	VC 15- Cimetière	105	2,50	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	de la Pompe	Centre bourg			350
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	de la Mairie	D930			850

Commune de Fieux - identification de la voirie communautaire
Voies Communales, Rues, Places et Parking d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	DE TARTIFUME	CD 232 (p.k.5+682) Tartifume -	4843	5.5 et 6.5	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	DE ROUJEAN	VC 1 FIEUX - CD 131 (p.k.13+095) près de Roujean	1791	6,00	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	6	DE HAURET	CD131(p.k.11+108) Coulon-CD137 (p.k.6+016) Labernèze	1020	5,00	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	8	D'AUTIEGES	CD 131 (p.k.14+336) Toutair - CD 137(p.k.5+294)	2528	6,00	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	9	DE LENHANTE	Lim.FRANCESCAS ruis Pt d'Ouït - VC 1 dessous village	610	6,00	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DE PUY FORT EGUILLE	Lim. Cne NERAC - VC 507 à Garlies	654	5,00	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	DE PERISSE	VC 1 dans FIEUX - CD 131 (p.k.14+511)	2793	6,00	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	507	DE POUDEPE	VC 1 du Petit Moulin - CD 131 (p.k.14+646)	3184	5,50	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	ALLEES DU CHÂTEAU	VC 1 - Château (Mairie)	85	3,30	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	IMPASSE DE L'ECOLE	Origine Allées du Château près de la Mairie côté droit	10	2,50	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	RUE PRINCIPALE	VC 2 à l'Ouest du Château - VC 202	197	3,20	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	CHEMIN DES ECOLIERS	Allée du Château - VC 2	107	3,00	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	RUELLE DU CHÂTEAU	Longe Château par le Sud - Allée du Château - VC 2	81	1,50	

AR PREFECTURE

047-200068948-20210920-DE_050_2021-DE
Regu le 30/09/2021

Commune de FRANCESCAS - Identification de la voirie communautaire
Voies communales-Rues-Places et Parking d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	DE VIAMONT	CD 112(p.k.6+215) Téoulère Lim.Cne NOMDIEU Viamont	883	7,00	
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	DE BEAULIEU	CD 137 (p.k.9+459) Bacqué lim. Cne NOMDIEU Jonqua	1181	6,00	
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	3	DE ST BARTHELEMY	CD112(p.k.3+483)Couynon-CD137(p.k.12+353)Lamourat	1183	5,50	
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	DE JOUGLA	CD 137 (p.k.1+158) - CD 112 (p.k.7+088)	2557	5,50	
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	DU CERCLE	CD 137 (p.k.10+489) Lim. NOMDIEU - ruis. Grd Auvignon	2752	6,00	
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	8	DE GIMBELLET	Lim. MONCRABEAU - près Gimbellet VC 4	353	6,00	
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	11	DE LARDOYSE	CD 112 (p.k.3+483) face VC 3 - Car. de Lardoyse	520	5,50	
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	12	DE BONNEAU	CD232(p.k.2+905)près Bonneau Lim.FIEUX ruis.Ptd'Ouit	1294	6,00	
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DU CAP DE BOSQ	CD112p.k.5+958 près Téoulère-Chemin accès "Daunine"	847	6,00	
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	DE ST OURENS	CD 232 (p.k.3+083)- Sortie Ouest Hameau de St Ourens	750	5,00	
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	203	DE BASSAOURS	CD 137 (p.k.12+113) - Bassaours	1966	5,00	
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	des Arcades	rue de l'église-Place du Centre	27		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	Arrageogats	Rue Porte de Bordeaux-Rue Porte du Puits	156		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	Boulevard de Ceinture	RD 137- RD 112	225	6,00	
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	de l'église	Grande Rue-Place de l'église-D137	107		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	de la Gendarmerie	Place du Centre-RD 137	56		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	Grande Rue	Extr. Rue Porte Neuve- Place du Centre	41		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	du long de l'église	Rue de l'église- D137	69		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8	de Madrid	Rue porte du Puits - Rue Montouzin	70		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	9	Maubec	Rue Porte de Bordeaux- Rue de la pépinière	80		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	10	Montouzin	Rue Porte Neuve - Rue Porte du Puits	134		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	11	de la pépinière	Rue Porte du Puits- Rue Arrageogats	63		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	12	Porte de Bordeaux	Place du Centre-RD 112	119		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	13	Porte Neuve	RD 112 - Grande rue	77		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	14	Porte du Puits	Extr. Grande Rue - RD 112	116		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	15	des quatre plis	Rue du Rendez-vous - fin partie goudronnée	20		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	16	du Pourtaou	Rue Pl. du Centre - Rue Arrageogats	83		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	17	du Rendez-vous	Rue Porte-Neuve - Rue Montouzin	81		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	18	de Venise	Rue du Long de l'église - Rue Porte Neuve	44		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	19	Salle des Fêtes	Boulevard du Midi - Salle des Fêtes	254		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	20	Ecole Primaire	D112- Rue de la salle des Fêtes	70		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	21	Boulevard du Midi	Boulevard de Ceinture - D112	158		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	22	Rue Lotissement Clausets	D137 - Fin de la partie goudronnée	213		
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	de l'Eglise	Extr. De la rue de l'Eglise			485
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	du Centre	Entre rue de la Gendarmerie et Grande Rue			1300

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_030_2023-DE
Regu le 30/09/2023Commune de Lamontjoie - identification de la voirie communautaire
Voies Communales, Rues, Places et Parking d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	DE DAUBEZE	Lim. ST VINCENT Ruis. Taillefer - CD 268 (p.k.11+734)	2586	6,00	
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	DE VIDAU DU ROY	CD 131(p.k.3+749) LAMONTJOIE - VC 201 Lagleyzasse	1528	5,50	
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DE LAGLEYZASSE	Lim. Cne NOMDIEU Extr. VC 4 même Cne - Lim. 32	5960	6,00	
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	DE MARIN	Pl. du Sergent LAMONTJOIE - près Moulin Marin	931	5,50	
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	203	DE PRADET	VC 2 près Boé - CD 268 (p.k.11+106) près Pradet	705	6,00	
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	204	DE LANAUZE	CD 268 (p.k.10+865) Petit Pradet - CD 282 (p.k.1+545)	1291	6,00	
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	Jean Payen	Rue St Louis - Rue Porte d'AGEN	60		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	DE BELLOC	CD 131 - CR LAMONTJOIE à PERRON	109		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	DU CALVAIRE	Reliant Bd du Nord - Rue de Marin (Nord du Calvaire)	38		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	René ITARD	CD 131 à l'alignement Rue Porte d'AGEN	103		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	SAINT LOUIS	Pl. NEMOURS - CD 131	78		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	DE MARIN	CD 131- Vers Marin	141		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	MOURE	Place Lachapelle-rue Odette Dufour	51		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8	NEMOURS	Place Nemours - Rue Porte d'Agen	16		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	9	Ruelle René Souèges	Rue Adémard sentou - Place Nemours	17		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	10	du Nord (Boulevard)	de l'aliment rue Porte d'Agen- Rue Marin	297		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	11	Adémard Sentou	Rue Porte d'Agen(face place Lachapelle)-Bd du Nord	93		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	12	DE PELLASAC	CD 131 - CR de Lamontjoie - Pellesac	122		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	13	ODETTE DUFFOUR	rue du René Itard à rue Saint Louis	96		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	14	Porte d'Agen	Boulevard du Nord-Rue Emile Soler	103		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	15	du Présbytère	CD 131 - CR Lamontjoie à Perron	88		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	16	du Sergent (ruelle)	VC 202 à CD 131 (près école)	69		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	17	Traversière	rue de l'église à la place Nemours	29		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	18	du Trouil	CD 131 (face Grande Rue) à RN . 131	300		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	19	Allées des anciens combattants	Boulevard du Nord	160		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	20	Jean Capitan	Route du Tournon - Impasse	153		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	21	Route du Tournon	Boulevard du Nord - Avenue Jean Capitan	227		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	22	Rue Emile Soler	Rue Saint Louis à rue Porte d'Agen	80		
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	du Dominé	Au Nord de la rue du Dominé			8000
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	La Chapelle	Longe la rue Porte d'Agen, face rue du Nord			136
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	3	Nemours	Au Nord de la rue de l'église			927

Commune de Lannes - Villeneuve de Mézin - Identification de la voirie communautaire
Voies communales-Rues-Places et Parking d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	ROUTE DE FOUSSERIE	D 117 (p.m.3 182) - "Enferrus" C 501	1 968	8,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	DU CIMETIERE	CD 219 (p.m.0 473) - Portail d'entrée Cimetière	212	7,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	6	ROUTE DE POUY	Lim. Cnes LANNES MEZIN C1-C201 180m avant Pt Pouy	2 436	7,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	7	DE FOUSSERIE	C 501"Mayrac" - Lim. Cne VILLENEUVE DE MEZIN	900	8,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	DE JANOULET	CD 117 (p.m.1 191) "Tivoli" - "Pelone"	1 300	8,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	DE LOUSTAOU-NAOU	CD 117 (p.m.0 634) Lapeyrade - Loustaou-Naou	590	8,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103	ROUTE DE COUROUSCA	C 501 "Cérillès"- "Courousca"	890	8,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	105	ROUTE DU BILAN	C 501 "Gaubète" - Lim. Cne VILLENEUVE	430	8,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	ROUTE DE L'OSSE	DE POUY A TOUROUNET			
				ROUTE DE CAZEAUX	DE TOUROUNET A CAZEAUX	6 697	8,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	501	ROUTE DE PARRON	DE MEZIN A ENFERRUS			
				ROUTE DE LARROQUE	DE GAUBETE A MOUSSEOU	4 727	8,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	IMPASSE DU PRESBYTERE	C 219 (p.m.0 513) - l'Eglise	16	6,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	RUE DE LA PLACE ELOI SABATHE	CD 219 (0 677) - C 4 du Cimetière	87	6,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	104	RUE DE LA FONTAINE	Village de LANNES - au lavoir	205	8,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	RUE RENE JOLY	RD 219 - Lotissement Le Laillon	495	3,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES		PLACE ELOI SABATHE	Bordure D 219, Rues de la Poste, Pl. et C 4			440
VILLENEUVE DE MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	DE LA FOUSSERIE	D 293 (p.m.2 510) près "Cousseau" - Cne LANNES	372	8,00	
VILLENEUVE DE MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	ROUTE DU LAC	DU BOURG AU PONT			
				ROUTE DE ROMBOEUF	PONT LIMITE FOURCES	1 528	8,00	
VILLENEUVE DE MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	DE BOUHEBEN	D 5 (p.m.4 737) "Bouhében" - Cne FOURCES	40	8,00	
VILLENEUVE DE MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	DE HERRON	D 293 (p.m.1 039) - Cne MEZIN	759	8,00	
VILLENEUVE DE MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	DE PITRON	C 2 "Carchet" - Cne FOURCES	940	8,00	
VILLENEUVE DE MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103	IMPASSE DU LAVOIR	D 293 (p.m.1 206) entrée village - C 2	60	8,00	
VILLENEUVE DE MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	RUE DE L'EGLISE	D 293 (p.m.1 312) - Pl. de la Mairie	36		
VILLENEUVE DE MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	RUE DU CHÂTEAU	C 2 - Pl. de la Mairie	62		
VILLENEUVE DE MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES		PLACE ARMAND FALLIERES	Devant la Mairie et l'Eglise			560

AR PREFECTURE047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023**Commune de Lasserre - identification de la voirie communautaire
Voies Communales, Rues, Places et Parking d'intérêt communautaire**

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	l en m	Surf.
LASSERRE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	3	De Vialères	RD 112- Ruisseau de Lassagne- Limite Moncrabeau	341	3,50	
LASSERRE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	203	chemin de l'église	VC 201 près de l'école- Eglise de Lasserre	168	3,00	
LASSERRE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	Route de Nérac	RD 112- Pont de Tartifume-Limite Nérac	4 133	4,00	
LASSERRE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	chemin de Laumède	RD 112- Limite Francescas près Laumède	1 084	3,00	
LASSERRE	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	1	DE LA MAIRIE	Bordure de la VC 201			100
LASSERRE	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	2	de l'école	Bordure de la VC 201			112

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023

Commune de Lavardac - identification de la voirie communautaire
Voies Communales-Rues-Places et Parking d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	DE BATYMAN	Lim Vianne - Lim Nérac	1 433	6,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	3	DE CAZETTES	CD 108 (p.k.22+018) Monplaisir - Lim. Montgaillard	1 112	6,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	8	DU GRAND BARON	CD 108 (p.k.20+720) Hardeuille - hameau Grand Baron	1 064	5,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	9	DE PORTETENY	CD108 (p.k.21+787) ESTUSSAN - Nord porte Cimetière	1 413	5,50	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	10	DE DARODES	CD 108 (p.k.22+252) Laprade - Lim. BARBASTE	1 930	5,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	17	D'ESTUSSAN	VC 9 (p.k.0+730) - ESTUSSAN Sud Face porte cimetière	701	5,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DE ST GERMAIN	RN130 (p.k.22+153) Lim. ESPIENS - Chantemignon	3 278	6,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	DE BOURGADE	CR Gué - Extr. Rue Bourgade - CR Bourdillot/Bourgade	782	4,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	203	DE RIQUET	Rue de la Plaine - "Riqué"	840	5,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	204	DE ST CRABARY	Rue de la Plaine vers St CRABARY	146	5,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	205	DE BROUSTEAU	VC 1 "Bâtiment" même VC 1	475	5,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	206	DE LASSALE	VC 17 ESTUSSAN "Lassale"	666	4,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	207	DE LOUSTALE	VC10 DARODES - Extr. hameau Loustalé	149	4,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	502	DE VINCENS	CD 258 (p.k.2+412) - VC 1 près Brousteau	3 259	5,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	504	DU CIMETIERE AU BROUSTET	Cimetière BARBASTE - Lim. Cne LAVARDAC"Broustet"	519	3,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	DU 8 MAI 1945	RD 642- VC 202 Bourgade	353	6,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	des Acacias	RD 258 cimetière- Rue Ténarèze	300	3,70	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	des Aiguillons	rue du Port- CR des Aiguillons	640	5,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	des Bains	RD 930- L'avenue	408	5,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	Barbecanne	rue du Maquis- Rue des Fossés	99	3,50	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	Bernadet	RD 655- CR Bernadet	154	4,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		de la Cale	Rue du Port - D642	300		
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8	des Catalpas	Rue des Lauriers - Impasse	55	6,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	9	des Cerisiers	RD 258- Stade	578	4,50	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		Impasse des Cerisiers	Rue des Cerisiers - Halle des Sports	148		
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	10	Avenue de la Gare	rue des Bains- RD 930	223	3,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	11	Lotissement Dupont	du Stade- RD 258	246	16,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	12	Emile Monthus	Place du château- Fontaine du Griffon	127	5,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	13	des Fossés	rue du Port-rue Gambetta	187	3,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	14	Gambetta	RD 930- Place du château	132	3,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	15	Gilles Palassin	rue Gambetta- rue Barbecanne	130	2,70	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		des Glycines	Rue des Lilas - Impasse	118		
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	18	de l'Hôpital	RD 642- rue Rectorerie	122	3,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	19	de Hourtic	RD 930- Impasse	152	4,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	20	de Lasserens	D655- Impasse	344	4,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	21	des Lauriers	Rue Ténarèze- Impasse	151	6,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	22	Lhérisson	RD 930- ZI Lhérisson	326	6,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	23	de la Libération	RD 930- PN SNCF vers Riqué	310	5,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		des Lilas	Rue des Rosiers-Impasse	193		
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	25	du Maquis	rue du Port- rue Place du Château	202	4,50	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	26	des Mimosas	rue des Tulipes- Impasse	93	5,50	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	27	de la Minoterie	rue Monthus-rue Rectorerie	108	3,30	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	28	Monier	Avenue de la Victoire- Av. Jean Laurent	213	5,00	

AR PREFECTURE

047-200068948-20210920-DE_050_2021-DE
Regu le 30/09/2021

LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	29	Neuve	Allées des Alliés- Rue Gilles Palassin	143	3,50	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	30	Notre Dame	RD 642- Place du château	169	3,30	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		Gilles Palassin	Rue Gambetta - Rue Barbacane	135		
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	31	de la Plaine	RD 258- VC 203 de Riqué	542	5,50	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	32	du Port	RD 642- rue Maquis	370	8,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	33	Porte Neuve	RD 642- Rue Gambetta	174	4,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	34	Quai de la Prade	RD 642 Pont- RD 642	280	5,50	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	35	Prade Haute	RD 108- VC 10	93	5,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	36	Rectorerie	rue Gambetta-RD 642	180	3,50	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	37	des Remparts	rue de l'Hôpital-rue Porte Neuve	71	2,60	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	39	des Rosiers	CR Laquit- rue des Tulipes	113	5,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	40	Ruelle Estussan	VC 9 Cimetière- VC 206	79	2,70	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	41	Saget	RD 655- Impasse	87	3,80	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	42	St Jean	Rue Gambetta- rue du Port	189	6,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	43	du Temple	Rue Gambetta- rue du Port	183	3,80	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	44	de la Ténarèze	RD 258-rue des Rosiers	546	5,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		Impasse de la Ténarèze	Rue de la Ténarèze- Impasse	215		
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	45	des Troènes	Rue des Lauriers - Impasse	48	5,50	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	46	des Tulipes	RD 930-rue de la Ténarèze	141	5,50	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	47	ZA Cugnerayres	RD 930- Impasse	205	5,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	48	Lotissement Val de Baise	RD 930- parcelle E2059 commune de Lavardac	297	7,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		Lotissement d'Albret	RD 930 - Impasse	88		
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		du Stade	Rue des Cerisiers- D258	398		
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	AVENUE	49	Jean Laurent	RD 930- Av de la Victoire	151	8,80	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	AVENUE	50	des marronniers	CR des Aiguillons-RD 930	153	3,50	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	AVENUE	51	de la Victoire	RD 407 Gare-RD 258	358	6,60	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	IMPASSE	53	de la Côte	RD 930- Voie SNCF	40	5,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	IMPASSE	54	de la Résistance	RD 930- Voie Ferrée	66	3,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	ALLEES	55	Des Alliés	RD 930 - Place des Alliés	219	6,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	Bernadet	Extrémité rue Bernadet			210
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	du château				1240
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	3	du Griffon	RD 642- Pont			210
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	4	de la Muraillette	rue du Port-rue du Maquis			522
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	5	Parking Halle des Sports	rue des Cerisiers-Parking			151
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	6	Parking poste et école	RD 407- rue des Bains			485
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	7	Place du Foirail	RD 930- Salle des Fêtes	160		200
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	8	Place des Alliés	le long de la RD 930			3200

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_030_2023-DE
Regu le 30/09/2023

Commune de LE FRECHOU - Identification de la voirie communautaire
Voies communales-Rues-Places et Parking d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN	2	DE TOUTAIR	VC 201 dans FRECHOU Lim. MONCRABEAU	2778		
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN	3	DE BLANQUINANE	Lim. ANDIRAN, Pt Bartalon - RN 130 (p.k.8+550)	4765	6,00	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN	4	DE PARNAU	VC 201 Bourdieu Naou - Lim. MONCRABEAU	2570	6,00	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN	5	DU HAOU AU PLANTE	VC 3 près Haou - VC 501 Lim. Cne NERAC	914	6,00	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN	8	D'ESCANEGATS A BARTALON	VC 201 à 300 ml FRECHOU - VC 3 Bartalon	1144	6,00	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN	201	DE NERAC	Lim. MEZIN - Pt Galin - VC 501 - Lim. NERAC Asquet	3855	5,50	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN	501	DE TRESSOS	Lim. NERAC - Extr. VC 5 - RN 130 (p.k.9,922)	2852	6,50	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN	502	DE COULANOT	VC 2 près Laclotte - Lim. Cne MONCRABEAU	1876	5,50	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	DU CHÂTEAU	Rue de l'Eglise - Château	50	3,25	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	DU COUVENT + PROLONGEMENT	VC 201 - Rue de l'Eglise	188	6,50	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	DE L'EGLISE	VC 201 - Pl. du Château	80	4,00	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	DE LA MAIRIE	Pl. de la Mairie - VC 201	111	3,50	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	DE LA MAIRIE (RUELLE)	Pl. de la Mairie - VC 201	64	3,00	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	TRAVERSIERE	VC 201 - VC 2	198	4,00	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	DU CHÂTEAU	Devant Château			500
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	DE L'EGLISE	Le long, côté Sud, de l'Eglise			450
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	3	DE LA MAIRIE	Devant Mairie, de la VC 2 - Rue de la Mairie			250

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023

Commune de Le Saumont - identification de la voirie communautaire
Chemins ruraux d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	l en m	Surf.
LE SAUMONT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Station d'épuration	Cr. D15-D57- Statin d'épuration	85	4,40	
LE SAUMONT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Ceinture	D 15 - le Bourg	285	3,00	
LE SAUMONT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Ducos	VC 203- Petit Revignan	225	3,00	
LE SAUMONT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Berdot (Bolis)	VC 2- Berdot	450	3,50	
LE SAUMONT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	5	Martin	VC 201- Cimetière- Martin	226	3,50	

Commune de Moncaut - identification de la voirie communautaire
Voies Communales, Rues, Places et Parking d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	3	DE ST GERMAIN	VC 2 vis à vis CD 208 - Lim. Cne STE COLOMBE	2590	6,50	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	DE COUSINE	CD 137 (p.k.0+164) - Lim. Cne LAPLUME	1165	6,00	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	6	DE METGE	CD 15 (p.k.4+409) vis à vis CD 137 - Lim. Cne LAPLUME	331	6,00	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DE COUSTOUS	MONCAUT CD 208 (p.k.3+887) - RN 656 (p.k.59+007)	725	5,50	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	DE FONTAREDE	RN 656 (p.k.59+880)- Hameau de Fontarède	780	5,50	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	du Boulanger	Grande rue - Origine du chemin de Fonbilan	50	3,70	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	Des Faiences	Entre rue du Boulanger - D208	137	3,80	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	du Cimetière	Grande rue - CD 208	87	3,00	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	Tour de la Mairie	Rue du Boulanger-autour de la Mairie	100	2,00	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	de Fonbilan	Extr. Rue du jeu de Boules- VC 201	134	3,00	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	du Presbytère	Place de l'église- VC 201	222	8,00	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	du jeu de Boules	Grande rue - Origine Rue de Fonbilan	159	3,00	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8	Allée du Monument aux morts	CD 208 - Grande rue	57	3,00	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	9	Traversière	CD 208- Grande Rue (derrière monument aux morts)	49	4,00	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	10	terrain de tennis	CD 208 - VC 201	43		
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	de l'église	devant l'église - Long de la Grande Rue			100
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	du Puits	Entre grande rue et rue de la Boulangerie			220

Commune de MONCRABEAU - Identification de la voirie communautaire
Voies communales-Rues-Places et Parking d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	DE LIGARDES	CD 219 (p.k.7+695) dans Bourg - CD 137 (p.k.15+602)	4199	5,50	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	DE LIALORES	CD 219 (p.k.7+305) dessous Bourg - Lim. 32 Labuscagne	3342	5,50	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	3	DE VIALERE	CD 219 (p.k.7+634) en dessous Bourg - Lim. LASSERRE	3247	6,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	DE GARDERE	VC 3 (près Vialères) - CD 137 (p.k.14+415)	3146	6,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	DU FRECHOU	CD 149 (p.k.2+902) - Lim. LE FRECHOU près Toutair	366	6,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	6	D'ARTIGUES	CD 149(p.k.2+902) - Lim. 32	6660	6,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	8	DE TERRE TTE	CD 137(p.k.14+225) - Lim. FRANCESCAS Despeyroux	2808	6,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	9	DE MARCADIS	RN 130 (p.k.1+250) - VC 6 près Roquefile	2285	6,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	11	DE PAJOT	RN 130 (p.k.8+165)- Lim. FRECHOU près Carme	561	6,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	13	DE LACOUHIGNE	VC 1 près MONCRABEAU - Lim. 32	2323	6,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	14	DE GARDERE	VC 4 sous Gardère - VC 3 près Lassagne	2140	5,50	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	15	DE RIQUE	VC 1 près Matouré 1er coude CR Hameau de Riqué	676	5,50	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	16	DE CONDOM	VC 2 à Pêto-Crabo - Lim. 32 ruis. de Pradet	943	5,50	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	17	DE BRUTHON	VC 6 près d'Artigues - Centre Hameau de Brethon	842	5,50	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	18	DU MOULIN DE POUY	Lim. LANNES rivière l'Osse - CD 149 (p.k.4+392)	1380	5,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	19	DE TOULIEU	VC 1 près de Tourné - Hameau de Toulieu	440	5,50	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	23	DE LUCHET	CD 219 (p.k.7+084) - RN 130 (p.k.1+910)	688	5,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	24	DE HAGET	RN 130 (p.k.1+673) - Hameau de Haget	180	5,50	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	25	DE PEDAUGE	CD 219 (p.k.3+861) - Hameau de Pédaugé	550	4,50	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	28	DE FARISOT	RN130(p.k.3+884) jonction CR passe Petit Argelé Farisot	400	7,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	29	DE POUYMARTIN	RN 130 (p.k.5+555) au Conté près Blanquine	540	5,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	30	DE LAHITTE	RN 130 (p.k.5+749) - Eglise de Lahitte	240	5,50	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	31	DE LABARTHE	VC 502 près Cauberotte - Labarthe à jonction CR	335	5,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	34	DE SIVAZE	CD 137 (p.k.14+850) - Sivaze	400	5,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	35	DE PROUILLAN	CD 137 (p.k.15+602) - près Prouillan	353	5,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	36	DE LA CROIX D'ARTIGUES	VC 6 dans village d'Artigues - La Croix d'Artigues	120	5,50	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	38	DE LA GARE DE LASSERRE	CD 149 (p.k.0+245) - Station de LASSERRE	201	8,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DU POUY	VC 6 près Pépéré - VC 18 sous village de POUY	1300	5,50	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	DU CAMUZAT	CD 219 (p.k.4+788) - Camuzat	321	5,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	203	DE LARROUY	VC 6 - Larrouy	195	5,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	205	DE COUSCOUILLA	VC 14 vers Couscouilla	120	5,50	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	501	DE LAMOURAGNE	VC 4 près Vialère - Lim. 32 près Lasbadies	3662	5,50	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	502	DE CAUBEROTTE	RN 130 (p.k.6+986) - Lim. Cne LE FRECHOU	1555	6,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	DE LA FONTAINE (IMPASSE)	Rue de la Fontaine	18	3,5	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	DU CIMETIERE (AVENUE)	VC 1 vis à vis Grande Rue - Nouveau Cimetière	68	5	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	DU VIEUX CIMETIERE	VC 1 vis à vis bretelle Grande Rue - Vieux Cimetière	108	3	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	DU CHÂTEAU D'EAU	Extr. Rue de la Mare - VC 13	249	2,5	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	COCU SAUTE	Grande Rue - Rue des Rondes	99	3,5	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	DERENS	Du Fort (CR) - Rue du Château d'eau	160	3	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8	DE L'EGLISE (IMPASSE)	Grande Rue - longeant l'Eglise côté Nord	27	2	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	9	DES ESCALIERS (RUELLE)	Rue de la Fontaine - Rue des Remparts	50	3,3	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	10	ESPIESSAC	Grande Rue - VC 13	238	3	

AR PREFECTURE

047-200068948-20210920-DE_050_2021-DE

Regu le 30/09/2021

MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	11	DE LA FONTAINE	CD 219 vis à vis Pt S/Baise - Pl. du Parquet	253	3,3	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	12	GRANDE RUE	VC 1 - Rue Espiessac	220	3,8	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	13	GRANDE RUE (BRETELLE)	Grande Rue - VC 1 vis à vis Rue du Cimetière	66	3,8	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	14	DE LA HALLE	Grande Rue - Rue des Rondes	86	3,7	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	15	DE LA MADELEINE	Pl. Dubarry - Grande rue	64	2,75	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	16	DE LA MAIRIE	Pl. du Parquet - Pl. Dubarry	65	3	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	17	DE LA MARE	Rue Espiessac - Origine Rue du Château d'eau	54	2,8	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	18	DU PARQUET	Pl. du Parquet - Grande Rue	31	2,8	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	19	DES REMPARTS	Pl. du Parquet - Grande Rue	80	3,5	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	20	DES RONDES	Bretelle Grande Rue - Rue Espiessac	243	3	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	21	DES SPORTS (AVENUE)	D219 Bourg- Place Dubarry	98		
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	22	DES TROIS PLIS	Pl. Dupuy - Rue Espiessac	88	2,5	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	23	Du Bourg à Riqué	VC 15 - fin de la partie goudronnée	236	2,5	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	24	Chemin de Riqué	Rue du Bourg à Riqué	119	2,5	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	25	Hameau de Riqué	VC 15 - Vers les maisons	60	2,5	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	26	Rue Yves Bétuing	VC 13 - VC 13	170	2,5	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	27	Rue de Namur	D 219 - Fin partie goudronnée	190	2,5	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	28	rue accès pompiers	D 219 - bâtiment	86	2,5	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	DUBARRY	Face Mairie - Entre Av. des Sports - Rue de la Mairie			510
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	DUPUY	Long Grande Rue - Entre Rue Espiessac - Des Trois Plis			440
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	3	DU FORT	Extr. Grande Rue - Après Rue Espiessac			302
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	4	DE LA HALLE	Long Grande Rue - Angle Rue de la Halle			92
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	5	DE LA MARE	Long Rue de la Mare - Angle Rue Espiessac			300
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	6	DE MONUMENTS AUX MORTS	Entre Grande Rue - sa bretelle - VC 1			650
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	7	DU PARQUET	Car. Rues de la Fontaine - Mairie - Parquet - des Remparts			64
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	8	Yves Bétuing	Rue Yves Bétuing			525
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	1	Salle des fêtes	devant la salle des Fêtes			

Commune de Montagnac sur Auvergnon - identification de la voirie communautaire
Voies Communales, Rues, Places et Parking d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	DE MONTESQUIEU	D 286 - Lim. Cne MONTESQUIEU	4721	6,00	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	DE SOUS LARROC	VC 1 Bordeneuve Auvergnon - Padières - Lim. CALIGNAC	2142	5,00	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	3	DE LAPENCHADE	VC 1 Cimetière - Auvergnon Gaston - Lim. CALIGNAC	2548	6,00	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	DE BERDOT	D 7 près Miémont - RN 656 (p.k.62+719)	1361	5,00	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	DE VERSAILLES	CD 286 (p.k.1+023) - Lim. Cne MONTESQUIEU	2586	5,00	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	DE GUILLAUME	VC 6 - Au dessous de Haget à Cazeneuve	1050	5,00	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DE CAILLAU	Village sur les promenades - Embr. CR de Bidale	232	4,50	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	502	DE LAREYRE	CD 286 (p.k.1+072) Bordeneuve - Lim. SERIGNAC /S G.	4258	6,00	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	503	DE CAUSSENS	VC 1 près Bordeneuve - Lim. MONTESQUIEU Caussens	1851	5,00	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	de l'Abattoir	de la Grande rue à la rue du Couvent	36	3,50	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	de l'angle droit	de la rue de l'abattoir aux promenades	84	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	du Couvent	Grande rue- rue de l'angle droit	70	4,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	de l'église	Place de la Mairie - rue du Couvent	120	4,00	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	de l'Epicerie	Grande rue à la rue du Couvent	28	3,30	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	des Escaliers	de la Grande rue à la VC 1	45	2,70	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	de la Forge	De la grande rue à la rue du Couvent	46	2,00	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8	Grande rue	de la VC 1 à la VC 1	341	4,10	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	9	du lac	de la grande rue à la VC 1	42	2,50	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	10	du Marronnier	de la Grande rue à la rue de l'église	44	2,20	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	11	de la poste	de la grande rue à la VC 1	44	2,60	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	12	Promenades	Grande rue à la Grande rue	382	4,00	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	de la Bascule	Entrée du Village entre Grande rue et VC 1			127,5
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	des Ecoles	Entrée du Village- face aux écoles			150
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	3	de la Mairie	Entre l'église et la grande rue			160
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	4	de la Pétanque	Orig. Rue du Couvent côté droit			262,5
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	5	du Puits	Grande rue-rue du Puits			88
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	6	de la Volaille	Orig. Rue du Couvent côté gauche			132

Commune de Montesquieu - identification de la voirie communautaire
Voies Communales-Rues-Places et Parking d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	Frèche	Montagnac - Garonne (Laclote)	5 600	3,30	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	3	Chaumel	RD119- RD436	2955	3,20	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	Bertrand	Bruch-Montesquieu	6 460	2,70	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	Pichoy	RD119-Sérignac	1 200	4,80	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	6	Resteau	RD436- Sérignac	3 700	3,10	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	7	Tondut	VC4- Sérignac	2 363	3,00	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	8	Caussens	Bruch-Montagnac	566	2,90	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	9	Chapelle	RD436- Garonne	410	3,30	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	10	Parallèle A 62	VC1- Bruch	1 525	4,80	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	11	Janoy	RD436-VC 102	1 950	2,60	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	12	Pesquet	VC 103- Canal	1 320	3,00	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	Madone	VC1- Sérignac	2 722	2,90	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103	Lasfosses	RD119- VC 6	1 050	2,60	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103 bis	Tardan	D119- au Virage	360		
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	104	Berguefave	Bruch- Berguefave fin partie goudronnée	827	2,90	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	105	Balia	VC 1- Garonne	596	2,50	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	106	Garenne	RD119- Bruch	858	2,90	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	107	Lacave	VC 3- RD 436	725	2,80	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	107 bis	Moussette	VC 107- VC 108	490	2,80	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	108	du Marais	VC 107 bis- VC 11	1 486	2,70	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	109	Roubert	RD119- VC 7	2 170	2,90	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	110	Balesté	Montagnac- VC 8	1 917	2,70	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	Bergan	RD 436- Garonne	200	2,60	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	Hiton	RD 436-RD 436	390	2,60	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	203	Nauchorre	VC 206- Nauchorre	656	2,50	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	204	Harton	VC 10- CR 12 ruisseau de Malet	397	2,50	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	205	Domingue	VC1- Bruch	489	2,90	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	206	Bégoux	VC1- VC 110	1 000	2,70	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	501	Barrat	Bruch-RD 436	921	4,50	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	Mairie terrain de tennis	VC 1 - Terrain de Loisirs	142	4,00	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	Derrière Mairie	Rue Mairie- VC 4	111		
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	Allée Jeanne d'Albret	VC 1 - RD 119	258	5,00	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	Terrains de Loisirs	VC 1 - Impasse terrains de loisirs	128	5,00	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	Impasse Juilly	VC 4- Impasse	82		
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	de l'Ecole d'Antan	Impasse Juilly - VC 4	252		
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	des Remparts	VC 4-VC 4	146		

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023

MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8	Esprit des Lois	Rue des Remparts - fin partie goudronnée	70		
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	9	des Droits de l'Enfant	VC 4 - Impasse	162		
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	Eglise	Le Bourg			320
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	Eglise	Hameau de Resteau			70
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	1	terrain de Loisirs	Le Bourg- VC 1			525
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	2	Eglise de Montesquieu	Le Bourg			240
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	3	Lotissement Ecole	Le Bourg			186
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	4	Lotissement Missio				300
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	5	de la Mairie	Jouxtant la Mairie			598
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	6	Parking de Resteau	le long de la VC6-Face à l'église			250

Commune de Montgaillard - identification de la voirie communautaire
Voies Communales-Rues-Places et Parking d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	Route des Pyrénées	Monuments aux Morts - vers Lavardac			
				Route des Vignerons	Monuments aux Morts- vers Calezun	4 272	4,10	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	de Maribot	RD 141- Maribot	770	3,20	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	Chemin de Jourdan	place de la Mairie- fin de partie goudronnée	457	2,60	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	Route de Cantiran	VC 1 - Limite Vianne	1 380	3,50	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103	Chemin de Laroche	intersection VC 1- Lieu dit Vide bouteille			
				Chemin de Layac	Intersection VC 1 - dernière maison lieu dit Gudaire	960	3,00	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	104	Chemin des bas de Maribot	Intersection VC 2 - Mariot bas	264	2,60	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	Route de la Sébastienne	VC 1 - Limite commune de Vianne	1 253	2,80	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	de l'église	R10- Place de la Mairie	200	3,90	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	Passage du château	Rue du Centre- rue de l'église	47	2,90	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	Rue Jourdain de L'Isle	rue de l'église- rue de l'église	126	5,00	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	Passage des Remparts	tour rue du Centre	84	2,40	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	du chemin de ronde	rue du Cimetière- VC 1	296	5,00	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	Vianne de Gontaut-Biron	Entre VC1-VC 101 et Mairie-Pré du Curé			666
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	Du Château d'eau	VC 101-rue de l'église-VC 101			708
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	3	Place du Centre	Rue du Centre			371
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	1	Château d'eau	Côté Cimetière			245
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	2	Château d'eau	Côté Château d'eau			265
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	3	Château d'eau	Côté ruine Château			80
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	4	Salle des Fêtes	Salle des Fêtes			200

AR PREFECTURE

047-20068948-20210320-DE_030_2029-DE

Regu le 30/03/2021

Commune de Nirx - Identification de la voirie communale Voies communales-Rues-Places et Parking d'Etat-CD Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/IN DES RUES	Len m	Surf
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	DE NAZARETH	Car. Rues de Nazareth et Dign. CD 131 (pk 19+607)	2215	7,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	DU PUYFORT EGUILLE	CD 131(pk 19+266) - Lim. Cne FIEUX	2740	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	DE LAUNTE	RN 130 (pk 24+73) près Baudet. VC 501 près Pélut	3278	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	7	D'ASQUET	RN 130(pk 14+387) Pt Bascauxes-VC 501 près Assat	2427	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	9	DE JEAN DE MOULNET	RN 656 (pk 75+653) - Jean de MOULNET	1090	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	12	DU PETIT GUILHERY	Car. Rues du Loyon et du Château - (Gangues de Nison)	1470	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	13	DE BIERE	Moucau - Embr. Chemin Privé Balot près Sorbet	1128	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	14	DES COMTES	RN 656 (pk 75+656) près Cogaçon - "Comtes"	3700	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	15	D'AUBRE	Car. Rue du Caubert et Neuve des Chemers - "Caubert"	1350	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	18	DE STE CATHERINE	RN656(pk 75+302)Rue Moucau-Lim. LESSE avec Pt a Gélise	1100	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	20	DE LA CAGRIE	CD 136 (pk 2+868) La Cagrie - VC 501 PK 19+604/605	1010	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	21	DESSESSIS	CD 136 (pk 2+868) La Cagrie - VC 501 PK 19+604/605	1010	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	24	DE MENJAC	CD 136 (pk 4+414) - Lim. ESPENS rns du Gabet	602	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	25	MICHAUDREAU AU PLANTOSE	VC 501 Cogaçon - Caubert	1084	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	35	DU MOULOUT	RN 656 (pk 75+303) près Pt. Mispout	1984	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	36	DE LARRIBEAU	VC 14 Tête Gache Vieux Chemin de Fer	2050	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	DE PELANE	Car. Rue Lerbou et Rd de Més - RN 656 (pk 75+650)	2913	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	DE PERES A LA TOURETTE	CD 136 (pk 2+584) à proximité "Le Mec"	2800	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103	DE LARRIBEAU A COUSSANS	VC 26 près Melle - CD 131 (pk 18+498)	1210	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DE CAUDEROUE	VC 501 près Hameau Larribé - Lim. BARBASTEPÉGÉLISE	2835	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	DE RECALLEAU	RN 130 (pk 10+615) - CD 232 (pk 6+615)	1888	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	203	DE SERBAT	Reprise 2005 8310	115	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	203	DE SERBAT	RN 130 (pk 16+393) - VC 603	3986	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	204	DE TALUDETTE	RN 656 (pk 75+301) - VC 14 à la 330 m RN 656)	788	4,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	204	DE TALUDETTE	desserte groupe habitation hameau		
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	501	DE TRESSOS	RN 130 (pk 4+922) - VC 14 près ST CRABARY	1130	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	502	DE BARBASTE	RN 656 (pk 75+301) - Lim. LARRIBEAU (CR de Coy)	226	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	503	DE BARBASTE	RN 130 (pk 18+245) Hérissien	1247	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	504	DE LIMON	RN 656 (pk 75+300) Est. du Pt Neuf	1247	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	505	DE LIMON	RN 656 (pk 75+300) Est. du Pt Neuf	1247	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	506	DE LIMON	RN 656 (pk 75+300) Est. du Pt Neuf	1247	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	507	DE LIMON	RN 656 (pk 75+300) Est. du Pt Neuf	1247	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	508	DE LIMON	RN 656 (pk 75+300) Est. du Pt Neuf	1247	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	509	DE LIMON	RN 656 (pk 75+300) Est. du Pt Neuf	1247	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	510	DE LIMON	RN 656 (pk 75+300) Est. du Pt Neuf	1247	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	Alles d'Abret	Rue d'Abret	134	1300
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	Alles d'Abret (côté Trésor Public)	Du Manoir vers Trésor Public	338	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	Alles du Centre	Cours Victor Hugo	138	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	Après (des)	Rue des Lavandes	137	5,80
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	de l'angle droit	Rue Lafayette - rue Garbetta	73	2,20
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	de l'angle gauche	Place St Nicolas - Cours Romas	103	2,20
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	d'Aubert	Bd Pierre de Courbent - Alles d'Abret	133	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8	Bach	Rue Hector Berlioz	79	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	9	Barré	Place de la Bèche - Rue de la Fontaine	46	4,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	10	du Béarn	RD 131 - RD 656	295	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	10 bis	du Béarn (Impasse)	Rue du Béarn	127	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	11	de Beethoven-Place des Lorettes	Chemin de Beethoven-Place des Lorettes	244	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	12	Hector Berlioz	Rue Mozart - Place Beethoven	393	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	13	Beno Béro	RD 136 - RD 656	316	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	14	Bert	RD 136 - Rue St Germain	303	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	15	Bret Georges	Rue Gabriel Faure - Rue Mozart	187	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	17	Bonnef Leclerc	RD 130 - Combes	174	1,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	18	Bordaux (de)	Rue Martyrs de la Résistance - rue du Pavillon	239	4,20
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	19	Bourbonnières	Rue François Baudy - Rue Fontrolide	170	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	20	Bourges	Cours Victor Hugo - rue de l'Église	172	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	21	Brechan	Rues du Hameau	170	4,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	22	Brèche (de la)	Rue Garbetta - Av. Mondorand	233	2,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	23	Brochant	Place de la Marie - Rue Armand Fallières	27	2,20
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	24	Brunel de la Tige	Rue du château - Rue Armand Fallières	69	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	25	Calle Hozar - que Barot	RD 656 - Rue Sclère	181	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	26	Calvi	Avenue de 19 mars - rue George Calviu	168	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	27	Cacous (des)	rue Bauby - rue Lusignan	130	3,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	28	Caillat	Rue André Gide - Rue de l'Église	38	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	29	Caudès	rue St Germain - Avenue du 8 mai 1945	41	4,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	30	Champs (des)	RD 930 - Bd Pierre de Courbent	168	3,60
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	31	du Champ de foen	Rue Jean-Baptiste Gabet	145	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	32	Cantenens	rue de l'école - rue Escadron Volant	34	2,10
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	33	Charbonniers (des)	VC 1 - VC 1	535	9,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	34	Charbonniers (Impasse des)	rue des Charbonniers	76	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	35	Charles Gounod	Rue Maurice Ravel - Rue Gabriel Faure	108	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	36	Château (des)	Place de la Marie - Rue Lagrange	84	2,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	37	Chères (Impasse des)	Rue Jean Chervoy	85	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	38	Chermy Jean	RD 930 - VC du petit Guilhery	133	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	39	Chopin Frédéric	Rue Fauré - rue des Garçons (Rue)	103	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	40	Rue Lorbou	Av. Marcelle Foch - Combes	165	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	41	Rue de Borebaux	rue Martyrs de la Résistance - Cimetièr	700	4,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	42	Charmois (Impasse)	Av. Georges Clemenceau	124	4,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	43	Conférences (des)	rue de l'école - Rue A. Fallières	41	2,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	44	Corbailles (des)	Rue Garbetta - Alles d'Abret	113	3,10
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	45	Corsande	Rue Garbetta - Église - Impasse	76	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	46	Coubertin Pierre de (Bd)	Av Maurice Ravel - Av. Marcelle Foch	854	4,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	47	Dargès	rue Dargès - Rue d'Agen	34	2,20
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	48	Darlan Michaud	Rue Dargès - RD 656	112	3,10
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	49	Draher Jean (Bd)	Av. de la Gare - Av. Maurice Ravel	371	7,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	49 bis	Draher Jean (Impasse)	Rue de la Gare	76	2,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	50	Dauphin	rue du Mieu - Rue St Germain	81	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	51	des Fauvelles	rue des Mézières - Impasse	80	15,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	52	des Gales	Rue de la Gare - rue de l'Église	81	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	53	des Mézières	RD 131 - Lotis. Parc	165	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	54	des Prisons	rue des Mézières - Impasse	88	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	55	des Tilleuls	RD 131 - Impasse	81	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	56	des Tourbailles	VC 1 Nazareth - chemin de Ladéville	167	4,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	57	Dign	RD 131 - Rue de Nazareth	189	6,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	58	Dign	Rue Du Dio	43	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	59	du Pin	rue de la Fontaine - rue Sully	90	2,80
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	60	Duboué	RD 656 - Rue Mondorand	116	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	61	Duclos Ferdinand	Rue de l'Église	200	4,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	62	Durant Henry (Impasse)	RD 656 - Maurice Ravel	182	4,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	63	Duruy Marcel	rue de la Bèche - Gabet	86	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	64	Ecole (de la)	Alles du Centre - rue Putoage	205	2,60
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	65	Escadron Volant	Rue Bourges - Quai Lusignan	115	2,40
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	66	Église Gabet	rue Jean Fernand - Impasse	86	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	67	Fautaus	Rue Garbetta - Alles d'Abret	96	2,80
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	68	Fauré Gabriel	Rue Georges Bizet - Rue Hector Berlioz	92	5,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	69	Fauré	rue Sully - rue de la Fontaine	77	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	70	Ferry Jules	Bd Pierre de Courbent - VC Petit Guilhery	528	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	71	François Dées Paurée	RD 656 - Église	86	11,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	72	de la Gare	rue St Germain - rue Sclère	112	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	73	Fontrolide	Cours Romas - rue des Martyrs de la Résistance	305	3,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	74	Fontrolide (alle des)	Rue St Germain - RD 930	132	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	75	François Baudy	Alles du Centre - avenue des Martyrs de la Résistance	198	4,60
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	76	François Ernie	Rue François Baudy - Rue Fontrolide	170	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	77	François Ernie	Rue François Baudy - Rue Fontrolide	170	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	78	du 19 mars 1962	Alles d'Abret - Gare	322	7,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	79	André Garbey	Rue Gaudin - Dign	174	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	80	Gabet	RD 656 - rue Sully	164	8,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	81	Gabet (alle des)	Rue des Lavandes	156	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	82	Gabrielles (alle des)	Rue des Lavandes	35	4,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	83	Gabet	rue Hector Berlioz - Impasse	78	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	84	Henn IV	Place du Marche au Château	75	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	85	Hérissien (alle des)	Rue de la Gare	81	4,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	86	Hupp Victor (cours)	Alles du Centre - Quai de Lusignan	128	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	87	Jardin du Roy	RD 930 - rue de la Bèche	595	3,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	88	Jardin	RD 930 - Impasse	88	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	89	Ladéville (chemin de)	VC 1	1048	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	90	Lagrange	Place St Nicolas - Rue du Château	188	5,80
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	91	Laloue	rue de la Fontaine - rue Turpinet	37	3,20
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	92	Latapie	RD 930 - rue Jules Ferry	179	9,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	93	Lauriol (de)	Rue de la Bèche - rue Garbetta	86	2,40
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	94	Lavandières (des)	Avenue Jean Jaures	418	8,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	95	Lavigno	rue du Lys - avenue Mondorand	42	2,80
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	96	Jean Proust	rue de l'école - rue Armand Fallières	37	2,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	97	Négre de l'Église (de)	rue Calvin - rue Théodore de Bèze	112	9,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	98	de la Liberté	Voie autour Place de la Liberté	155	

AR PREFECTURE

047-200068948-20190520-DE_030_2019-DE
Regu le 30/05/2019

NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	139	Puy Fort Equille rue de l'eglise	UC 4 - VC 20	203	4,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	140	Puy Fort Equille rue du Centre	UC 4 - VC 20	180	1,40
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	141	Puy Fort Equille Chemin de la Croix	UC 4 - VC 20	160	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	142	Puy Fort Equille rue du Centre	UC 4 - VC 20	73	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	143	Paroisse	Place St Nicolas- Port Vieux	141	3,10
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	144	Puzouquette	Rue Sully	36	2,20
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	145	Quatrevilles	Cour Viller-Mais- rue des Capucins	40	1,80
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	146	Rathy	avenue du 19 mars- rue Theodore de Bèze	116	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	147	Rameau (impasse)	rue Charles Gouard	48	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	148	Remparts (des)	rue Ludgann- rue François Baudy	105	4,20
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	149	Impasse des Remparts	Rue François Baudy- Rue des Remparts	78	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	150	Ribère (de la)	rue du Puyfou- rue jassin	835	9,40
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	151	Rolettes (impasse des)	Rue des Charbonnere	81	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	152	Rollin- Jean	Albret du Centre- Rue Boursonnette	41	1,70
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	153	Rommes (des)	Rue des Lantoules	80	8,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	154	Roms (des)	Rue Lafayette- Mais du Centre	120	10,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	155	Rosignols (des)	rue des Charbonnere- impasse des Rolettes	78	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	156	Rouge-Gorges (rue des)	rue des Charbonnere	156	4,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	157	Sahuc	rue St Germain- rue Neuve des Fossés	61	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	158	Saint Germain	rue Galesc- RD 656	232	4,80
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	159	Sainte Claire	Albret d'Albret- Mais du Centre	171	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	160	Schumann Robert	Place Beethoven- impasse	220	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	161	Seldere	rue Cille Haute- rue Sully	221	9,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	162	Serlat	VC 200- Place Liberté	28	2,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	163	Soubat	rue Sully- rue de la Fontaine	66	2,70
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	164	Soulet	rue Neuve des Fossés- rue St Germain	78	1,70
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	165	Stravski Higor	RD 656- Lucie Hebler	192	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	166	Sully	Port Vieux- Rue St Germain	164	6,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	167	Tamurat	Rue de la Bèche- rue Gembettes	76	1,80
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	168	Tautin la Gallarde	rue Sully- rue Pichourd	44	2,20
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	169	Theodore de Bèze	Albret d'Albret- Boulevard Dantan	152	6,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	170	Trouquet	rue Barthe- rue Laboue	136	4,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	171	Villevaux Bengemo	rue Emile Fréhou- rue Bourbonnettes	44	2,20
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	172	Vivault	Avenue Maurice Rolin- Rue Bizet	170	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	173	Voies d'accès ZI de Labarre	RD 900	816	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	174	Voies d'accès ZI de Labarre II	Voies d'accès ZI de Labarre	260	5,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	175	Voies d'accès ZI de Labaroupet	RD 900	428	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	176	Voies d'accès ZI de Sogaron	RD 900	841	176
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	de la croixblouze	Bas de la rue André Garbay		624
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	Rieuchevin	rue Hector Berlioz	141	12,73
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	3	Chapuis Marzan	Place à Fleurance		770
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	4	Espace d'Albret	Lavoir		1925
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	5	Espace d'Albret	Place à la Garonne		1360
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	6	de la Libération	Horloge	48	16aire
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	7	du Général de Gaulle	Mairie	63	16aire
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	8	Aussie Brand	Centre Hausmann	20	16aire
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	9	Tanneries (des)	rue Puzouque- rue du Prieuré		125
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	10	du Forail	Place à Carrefour	200	16aire
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	11	Moulinard du moulin	Place Calise d'Espérance	19	16aire
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	12	Saint Nicolas	Eglise St Nicolas	115	16aire
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	13	St-Marc	Eglise St Marc		700
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	14	St-Mois	Eglise	120	16aire
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	15	Général Leclerc	Rue Marceau- rue Sainte Claire	29	16aire
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	16	Place Mousc	Rue Mousc- Rue du Prieuré		260
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	17	Lorotte (des)	rue des Moutons- rue des Bourbonnettes		375
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	18	Place de la Liberté	Soubat		345

Commune de Le Nondieu - Identification de la voirie communautaire
Voies communales-Rues-Places et Parking d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	3	DE BONNEFOND	CD 131 (p.k. 8 + 659) village - Lim. ST VINC. L. Pèlegrain	1057	6,00	
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	DE PACHERE	CD 294 -Lim Francescas	2339		
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	DE LAMONTJOIE	VC 201 près Bax - Lim. de LAMONTJOIE	767	6,00	
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	DE BEAULENS	VC 202 Beaulens - Hameau de Sarrau	455		
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DE BAX	CD 294 (p.k. 2 + 268) - Lim. ST VINC. L. ruis. Auvignon	1223	6,00	
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	DE FRANCESCAS	CD294 Beaulens(p.k.1+ 823)-Lim.FRAN. ruis.du Gd Auvi.	1300	6,00	
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	501	DE PEHAUT	Extr.VC 4 SAUMONT-Lim. cette Cne-CD 294 (p.k. 7+167)	380	5,50	
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	Chemin des Cadrans	CD 131- Chemin de Bonnefond	40	4,80	
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	DE BONNEFOND	Car. Rue des Cadrans-Chemin de Bonnefond-VC 3	187	4,00	
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	du Calvaire	CD 131 (p.k. 8 + 705)- CD 131 (p.k.8 + 822)	158	3,80	
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	de l'église	Rue du Calvaire - vers l'église	40	3,10	
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	de la Mairie	Rue du Calvaire - Mairie	83	3,00	
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	Chemin du Cimetière	RD 131- Cimetière	20	3,30	
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	de la Commanderie	Mairie-Eglise-Coin de la Salle des Fêtes			195
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	du Puit	le long de la rue du Calvaire, bord de RD 131			480

AR PREFECTURE047-20068948-20191920-DE_150_2019-DE
Regu le 30/10/2019**Commune de Pompiéy - identification de la voirie communautaire
Voies Communales, Rues, Places et Parking d'intérêt communautaire**

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
POMPIEY	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	ROUTE DE LARROUSSET	Ruis. Larrébuzon, Cne BARBASTE, C 201 face Eglise	1 738	2,90	
POMPIEY	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	ROUTE DE CAMPET	Extr C201 "Campet"-Lim. Cne DURANCE C101 cette Cne	1 625	2,90	
POMPIEY	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DE POMPIEY A CAMPET	Face Ecole C 503 - "Campet" Extr. C 101	3 553	3,00	
POMPIEY	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	503	ROUTE DE LARROUSSET	De Guillery au Bourg			
				ROUTE DE XAINTRAILLES	Du Bourg à Xaintrailles	2 902	3,80	
POMPIEY	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	DE LA MAIRIE	au bourg route de Xaintrailles			935
POMPIEY	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	DE L'EGLISE (ROUTE DU BOURG)	Eglise			590

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_030_2023-DE
Regu le 30/09/2023Commune de REAUP-LISSE - Identification de la voirie communautaire
Voies communales-Rues-Places et Parking d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	DE COURBIAN A LISSE	C 201 à 31 m Pt Courbian - A 128 m origine - St JULIEN	128	8,00	
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	6	DE REAUP A MOULIN NEUF	D 283 (p.m.1000) - Lim. Cne ARX " Moulin Neuf"	3 668	8,00	
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	7	DE LABASTHE A MEZIN	Extr. C 2 LISSE - C 201 REAUP MEZIN	1 757	8,00	
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	8	DE CIEUZE AU CD 109	D 149 (p.m.10 760) - CD 109 (p.m.14 315)	4 381	8,00	
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	10	DE MONPLAISIR A TOQUE	D 149 (p.m.8 835) - C 201 "Toque"	2 497	8,00	
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	11	DE PICHANET	C 201 - "Pichanet"	1 566	8,00	
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	DU CHÂTEAU D' EAU	D 109 - Château d'Eau	37	8,00	
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	DU CIMETIERE	CD 109 - Au Cimetière	250	8,00	
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103	DE HOUGAILLARD	D 109 - C 201 de REAUP à MEZIN	500	8,00	
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	104	DE TUSTEM A LAGRAVETTE	D 109 (p.m.6 778) "Tustem" - Lim. Cne DURANCE	3 888	15,00	
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DE REAUP A MEZIN	BourgREAUP D149(14 450)-Lim.CneMEZIN"Courbian"	5 462	8,00	
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	DE CASTAGNES	CD 149 (p.m.13 605) - Usine de Castagnès	613	10,00	
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	105	DE SEVILLE	CD 109 - CD 283	430	8,00	
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	112	DE COURBIAN A LISSE (SICTOM)	Courbian - SICTOM	830		
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	115	DE MONTESQUIEU	RD 109- Château de Montesquieu	787		
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	111	Prolongement VC 2 Meylan	VC 6 - VC 2 limite Commune Sos (Meylan)	130		
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	11	DE PICHANET	Pichanet - RD 149	1 562		
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	RUE DES CAMPOTS	C 201 - C 201	90		
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	RUE DE L'EGLISE	CD 149 - Porte de l'Eglise	46		
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	RUE DE L' ESQUILLOT	CD 283 - A un CR	248		
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	RUE DES JARDINS	Rue de l'Eglise - CD 109	102		
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	RUE DE LA MAIRIE	CD 149 - A la porte de la Mairie	65		
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	RUE DU SURET	CD 283 - Rue de l'Esquillot	72		
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	Impasse des Palombes	VC 203 Hougaillard- Impasse	123	4,50	
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		Impasse des Palombes (places)	fin de l'impasse			50,00
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8	Impasse des Ecreuils	VC 203 Hougaillard- Impasse	87	4,50	
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		Impasse des Ecreuils (places)	fin de l'impasse			50,00
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	9	Impasse des Campots	Rue des Campots - Maisons	30	3,00	
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	PLACE DE LA MAIRIE	Devant Mairie et entre cet édifice et CD 149			3 120
LISSE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	DU CRIERE A L'EGLISE DE LISSE	C 109 (p.m.8 395) - l'Eglise de LISSE	2 327	8,00	
LISSE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	DE BRANEROTS A REAUP	45 m Pt Lamarque C 1Criéré Lim. Cnes REAUP LISSE	1 698	8,00	
LISSE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	DE BOURAILLON	C 2 - Hameau de Bouraillon	289	7,00	
LISSE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	DU CHÂTEAU DE LISSE AU REY	C 201 face Château Lisse - Hameau du Rey	893	8,00	
LISSE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DE LA POMME D'OR A ANDIRAN	La Pomme d'or (D 109 p.m.7 723) - Lim. Cne ANDIRAN	4 521	8,00	
LISSE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	DU REY A SAINTE CATHERINE	VC 5 du Rey- Partie Goudronnée dans le Hameau	335		
LISSE	ALBRET COMMUNAUTE		202	DU REY A SAINTE CATHERINE	Depuis Pt de Ste Catherine- partie goudronnée	400		

Commune de Sos-Gueyze-Meylan - Identification de la voirie communautaire
Voies communales-Rues-Places et Parking d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	DE GABRIEL A MEYLAN	CD 109 (p.m.17 863) "Gabriel" - Lim. Cne MEYLAN	2 015	8,00	
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	DE SOS A GUEYZE	N 656 (p.m.97 647) - N 656 (p.m.97 667)	1 052	8,00	
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	DE LOULIE A LACUJE	N 656 (p.m.95 742) - D 109 (p.m.16 043)	1 549	8,00	
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	DE LACUJE A POUDENAS	C 4 - Lim. Cne POUDENAS	512	8,00	
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	DU BOURG A PEYROUTET	D 109 (p.m.18 670) Bourg SOS - "Peyroutet"	1 100	8,00	
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DU PONT DE RIZOT	D656- Pont de Rizot	291		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	MENJOY OU MOUSSON	Voir arrêté classement	1 365		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	RUE D'ANGALIN	Rue SICARD - Rue BAYLE	43		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	RUE BAYLE	Rue SICARD - Rue Président FALLIERES	140		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	RUE BIDOT	Pl. du Château - Bd Gambetta	315		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	IMPASSE DE LA BRASSERIE	Rue du Président FALLIERES - Fond Impasse	48		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	RUE CASTERA	Rue de GUEYZE - Rue BAYLE	81		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	IMPASSE DE LA HALLE	Pl. de la Halle	32		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	RUE DES CAPOTS	N 656 (p.m.97 495) - Face D 109	142		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8	RUE DU CIMETIERE	C 2 - N 656	203		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		BOULEVARD DU NORD	pl. Emmanuel Delbousquet - Blvd Paul Dat	277		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	9	BOULEVARD PAUL DAT	Pl. du Château - C 2 SOS A GUEYZE	178		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	10	RUE DE L'EGLISE	Rue Bidot - N 656	100		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	11	BOULEVARD GAMBETTA	Pl. Emmanuelle DELBOUSQUET - N 656	108		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	12	RUE DE GUEYZE	Rue Président FALLIERES - Bd PAUL DAT	92		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	13	RUE DE LA MAIRIE	Rue de Gueyze - C 2 SOS A GUEYZE	47		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	14	RUE PORTE NEUVE	Rue BIDOT - Rue SICARD	41		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	15	RUE PORTE DU MAS	Pl. Armand FALLIERES - Bd Gambetta	45		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	16	IMPASSE DU PITOURET	N 656 parallèle à la promenade du Pitouret	48		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	17	RUE DU PRESIDENT	Ceinture la Pl. du Président FALLIERES	173		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	18	RUE SICARD	Pl. Château - Pl. du Président FALLIERES	221		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	19	IMPASSE SICARD	Rue SICARD	20		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	20	PETITE IMPASSE SICARD	Rue SICARD	12		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	21	IMPASSE DE LA TENAREZE	Rue des Capots	84		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	22	RUE DE CAUTECARREC	VC 2 Bd du Nord - VC 101 de Peyroutet	230		
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES		PLACE DU CHÂTEAU	Extr. Bd P. DAT - Rues SICARD et BIDOT			2 115
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES		PLACE DES CAPOTS	Bordure Rue des Capots - Bordure N 656			1 058
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES		PLACE E. DELBOUSQUET	Entre C 2 SOS - GUEYZE - Bd Gambetta			1 147
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES		PLACE DE LA HALLE	Parallèle Rue du Président FALLIERES			230
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES		SOL DE LA HALLE	Entre Pl. de la Halle - Bureau de Poste			315
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES		PLACE PRESIDENT FALLIERES	Entourée par les corniches - Rue P. FALLIERES			1 176
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES		PLACE PORTE NEUVE	Bordure Rue Bidot			184
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES		PROMENADE DU PITOURET	Bordure N 656 - Face Bd Gambetta			1 940
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES		PLACE VILLENEUVE BARJEMONT	Bordure C 2 - parallèle à celui-ci			1 218
GUEYZE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	DE GUEYZE A RIMBEZ	N 656(p.m.98 780)Lim.Cne RIMBEZ 40-Trav. GUEYZE	4 600	8,00	

AR PREFECTURE

047-200068948-20191920-DE_150_2019-DE
Regu le 30/10/2019

GUEYZE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	DES QUATRE CHEMINS A RIMBEZ	N 656 (p.m.103 628) - Lim. Cne RIMBEZ	1 580	8,00	
GUEYZE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	DE BOUZOM A LAGRAVE	C 1 aux abords BOUZOM - "Lagrange"	1 549	8,00	
GUEYZE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	DES 4 CHEMINS AUX COUMATS	N 656 (p.m.103 628) - Lim. Cne ST PE ST SIMON	524	8,00	
GUEYZE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DE GUEYZE A BAUDIGNAN	C 1 GUEYZE - Lim. Cne BAUDIGNAN 40	4 040	8,00	
GUEYZE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	PROLONGEMENT VC 4	"Lagrange" - RD 144	1 100	8,00	
MEYLAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	D'ARX A SOS	Lim.Cne ARX"Carombiel"Lim.CneSOS"Cadets"MEYLAN	3 650	8,00	
MEYLAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	DE MEYLAN A REAUP	A 140m Mairie MEYLAN C1 ARX-SOS Lim. Cne REAUP	4 185	8,00	
MEYLAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	6	DE REAUP A MOULIN NEUF	Cne REAUP - Rivière La Gueyze - Lim. ARX 40	p.o.		
MEYLAN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		RUE DE L' EGLISE	Sur C 1 D' ARX A SOS	435	8,00	
MEYLAN	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES		PLACE DE LA MAIRIE	Entre le C 1 D' ARX A SOS - ECOLE - MAIRIE			1 335

Commune de Saint Pé Saint Simon - Identification de la voirie communautaire
Voies communales-Rues-Places et Parking d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	D' ESCALANS A STE MAURE	Cne d'Escalans 40 - Ponceau de Martet			
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS			Cne de STE MAURE DE PEYRIAC - Pt de PEYRE	5 782	8,00	
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	2 DU TUCO	D 144(p.m.4 926)face Cousinès-A l' Allée du TUCO	600	8,00	
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	DE ST PE A ESCALANS	D144(p.m.3 849)Bourg STPE-ESCALANS 40-PtBoulogne	3 165	8,00	
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	DE MARSEILLE A CALONGES	D 144 (p.m.4 120) "Marseille" - "Calonges"	950	8,00	
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	DE COUZINES A LA HAURESSE	D 144 (p.m.4 926) "Couzinès" - C 4 "La Hauresse"	1 756	8,00	
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103	DE LAMENJOUÉ	C 20L Rouillan - "Lamenjoué"	224	8,00	
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	203	PARTIE COUMATS	CD 144 ST PE ST SIMON - VC 101 GUEYZE	574	5,00	
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DU BOURG A ROUILLAN	D 144 (p.m.3 794) Bourg ST PE ST SIMON - "St Michel"	1 698	8,00	
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	DE BERNET	CD 144 (p.m.5885) - "Bernet"	350	5,00	
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	203	COUMATS (PROLONGEMENT)	CD 144 - ST PE ST SIMON	1 526		
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		AVENUE DE L' EGLISE	D 144 - Porte de l'Eglise	130		
		RUES		AUTOUR PLACE MAIRIE		65		
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES		PLACE DE LA MAIRIE	Entre CD 144 - La Mairie et l'Ecole			819

AR PREFECTURE047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023**Commune de Saint Vincent de Lamontjoie - identification de la voirie communautaire
Voies Communales, Rues, Places et Parking d'intérêt communautaire**

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DE BAX	Lim. NOMDIEU près Bax - CD 131 (p.k.6+177)	2100	6,00	
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	DU VILLAGE	CD131 (p.k.6+232) - RN131 (p.k.14+836) près Passères	2730	6,00	
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	DE TUCOURET	CD 131 (p.k.8+520) NOMDIEU - Lim. Cne LAPLUME	2668	6,00	
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	3	DE TIROUAT	VC 202 - village St Vincent - CD 131 (p.k.5+038)	625	6,00	
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	DE BONNEFOND	Lim. NOMDIEU près Despeyroux - Lim. LAPLUME	995	6,00	
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	DE DAUBEZE	RN131p.k.15+709-Lim. Cne LAMONTJOIE ruis. Taillefer	188	6,50	
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	6	DE BALIA	VC 202 près Mazèret - Lim. Cne LAPLUME près Cazeaux	1501	5,50	
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	203	DE ST LARY	CD 131 (p.k.7+356) - Cimetière St LARY - CR près Trouil	905		
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	RUE DE L'EGLISE	VC 3 face Mairie - Eglise	81	6,00	

AR PREFECTURE

047-200068948-20210920-DE_030_2021-DE
Regu le 30/09/2021Commune de Sainte Maure de Peyriac - Identification de la voirie communautaire
Voies communales-Rues-Places et Parking d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	ST PE ST SIMON A STE MAURE	Lim.CneSTPE PtPeyré-CD109p22503-Trav.STEMAURE	2 720	8,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	DE LA PREFECTURE A POUDENAS	CD 295 (pm0766) "La Préfecture" - Lim. Cne POUDENAS	1 908	8,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	3	DE BERNAILLE A BARATTE	CD 109 - CD 201 Gare SOS à Jean BLANC	1 300	8,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	DE POUDENAS A MONTREAL	Cne POUDENAS - Cne MONTREAL à Hartané	1 290	8,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	DE STE MAURE A ST PE ST SIMON	CD 109 (p.m.23 264) - Aux abords de Loustaou-Naou	1 435	8,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	DE CAME DE HE	CD 109 (p.m.23 143) - "Came de Hé"	212	8,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	DE SASSIEU	CD 109 (p.m.26 062) - "Sassieu"	1 350	8,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103	DE STE MAURE A LAPERE	CD 109 (p.m.22 657) village STE MAURE - "Lapère"	2 047	8,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	104	DE GAILLES AU BANC	C 103 "Banc" - A l' All. "Armagnac"	425	8,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	107	DE CAPET	C 201 "Baratte" - "Capet"	1 220	8,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DE LA GARE SOS JEAN BLANC	Extr. D 109 - C 2 JEAN BLANC	3 108	8,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	DU MOUA	CD 109(p.m.26 798) - Lim. Cne avec LABARRERE	691	6,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	203	DE RUTOUT	CD 109 (p.m.21 859) - "Labeyrie"	946	6,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	204	DU BRANA	CD 109 (p.m.21 243)	330	6,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	AVENUE DE L'EGLISE	CD 109(p.m.22 863) - Entrée de l'Eglise	31		
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	RUE NEUVE	C 1 - Nouveau bâtiment scolaire	123		
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	PLACE DE L'EGLISE	Entre l'Eglise - CD 109			756
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	PLACE DE LA MAIRIE	Bordure CD 109 - face maison des écoles			765

Commune de Thouars - identification de la voirie communautaire
Voies Communales-Rues-Places et Parking d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	Landiran	RD 12- Landiran	1 170	2,75	
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	Pébadie	RD 12E - Pébadie	704	2,90	
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	de la Plaine	Rue de la Plaine- Limite Buzet	1 674	4,10	
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	de Petis	VC 4 - R4	342	2,50	
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	Castagnet	RD 12- RD 12	820	2,75	
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	501	Maubourguet	RD 12- R 10	46	2,50	
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	Rue de l'Embejat	RD 435- RD 12	251		
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	du Présbytère	Rue de l'Embejat- Place Macaillou	202		
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	impasse de la pompe	Rue de la Garonne-Garonne	156		
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	Impasse de la Cale	Impasse de la Pompe-Garonne	154		
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	de la Plaine	VC 4 - RD 435	198		
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES		Rue de l'église	RD 435 - Rue de la Plaine	221		
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	Macaillou	Centre Bourg			400
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	Parking de la Mairie	devant la Mairie et Salle des fêtes			1470
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	3	parking cimetière	Devant le cimetière			1470

Commune de Vianne - identification de la voirie communautaire
Voies Communales-Rues-Places et Parkings d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	de Calezun à Montgaillard	RD 642- Limite Montgaillard	1 391	4,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	du Pin	RD 642- Bac Baïse	731	3,50	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	3	de Naudet	*	658	3,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	de Montgaillard	RD 141-Pr0.543- R24	1 223	3,50	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	du Chicot	VC 4 de Montgaillard - VC 201 Sébastiane	132	3,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	6	du Libre	VC 201 Sébastiane- au Libre	1 100	3,80	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	7	de Calezun à Xaintrailles	RD 642 - Limite Buzet	1 453	3,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	du Milieu	VC 4 de Montgaillard - VC 201 Sébastiane	97	4,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	Larderet	RD 642- Pont Canal Arderet	381	3,70	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103	du Marcon	VC 202- VC 201 Sébastiane	319	5,50	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	Sébastieniane	RD 141 école- Limite Montgaillard	1 410	4,10	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	Latérale à voie ferrée	VC 201 Sébastiane- VC 103 Marcon	428	5,50	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	Boulevard des remparts	rue de la résistance RD 642 Pt Suspendu- RD 141 (pharmacie)	653	5,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	Avenue Villalonga	VC 103- Impasse Villalonga	240	4,50	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	des Bateliers	rue de la Cale- rue du Moulin	182	3,30	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	des Bouchonniers	rue de la résistance (RD 642)- rue du 8 mai 1945(RD 141)	53	3,20	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	de la Cale	Rue du 8 mai 1945- Blvd des Remparts	100	3,50	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	du Calhivet	RD 642- Lotissement Dejean	131	4,50	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	du Centre	VC 1 - Calezun	230	4,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8	du Couvent	rue Darreguepeu- RD 642	169	3,80	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	9	Darreguepeu	maisons- maisons	195	3,70	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	10	extérieure	rue du centre-rue du centre Calezun	205	3,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	11	de la Gare	RD 141- RD 642 (rue de la résistance)	90	2,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	12	Lupiac de Moncassin	rue Darreguepeu - RD 642	104	3,50	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	13	du Moulin	rue de la résistance- Blvd des remparts	190	5,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	14	noire	rue de la résistance- rue des Bateliers	136	3,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	15	nouvelle desserte Lot.	VC 103 Marcon- Impasse	74	4,80	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	16	de la Baïse	Blvd des Remparts- rue de la résistance	165	3,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	17	station d'épuration	RD 642- Station	84	3,50	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	18	Carrerot du Levant	Rue de la Résistance- Impasse du Couvent- RD 642 E	107	3,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	19	des Jardins	rue des Bateliers-rue Martyrs de la Résistance	132	3,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	20	Impasse du Couvent	rue du Couvent- Maison Perrier	33	4,80	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	21	Impasse Gontaud Biron	RD 141- Impasse	68	3,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	22	Avenue Marcel Prévost (RD 642)	RD 141- RD 642 avenue de la Verrerie	95	10,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	23	Rue de la Résistance	Avenue Marcel Prévost (RD 642)- Rd Point Ecole	400	12,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	23	du Monument aux Morts à L'église	RD 141 rue martyrs de la résistance- RD 642 rue de la résistance	63	8,50	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	25	des Martyrs de la Résistance (RD 141)	Pt Suspendu- rue du 8 mai 1945	395	8,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	26	du 8 mai 1945	rue Martyrs de la résistance RD 141- avenue de la Prade	121	7,80	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	27	Avenue de la Prade	rue du 8 mai 1945- blvd des Remparts	165	5,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	28	traversée Jardin Jean Moulin	RD 642- Avenue de la Prade (RD 141)	49	6,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	29	Cité Joliot Curie	RD 642 - RD 642	139	4,50	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	30	Cité Daniel Bacquet	Ancienne cité de la Verrerie D 642	135	12,00	

AR PREFECTURE

047-200068948-20191920-DE_150_2019-DE
Regu le 30/10/2019

VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	31	Walter Zorzer	Cité Villalonga	103	7,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	32	Milou Tonin	Rue Walter Zorzer-Chemin du Marcon	139	7,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	33	Impasse Cité Villandron	Chemin du Marcon	61	6,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	des Marronniers	Centre Bourg	56 linéaire		2350
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	1	Ecole Jean Jaurès	VC 201			792
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	2	Face au Boulevard des remparts	RD 642 - Entre Eglise et remparts			713
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	3	Salle de Basket	VC 202			962
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	4	Jean Moulin	A côté des jardins Jean Moulin			400
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	5	Cimetière de Calezun	D642			880

Commune de Xaintrailles - identification de la voirie communautaire
Voies Communales, Rues, Places et Parking d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	De Lausseignan	RD 108 - VC 501 Limite Lausseignan (VC 501 Barbaste)	2 113	4,00	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	de Demnas	VC 1- VC 502- de Beyrie	594	2,70	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	3	de Pompiéy	RD 141- Limite Commune de Pompiéy	651	3,87	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	de Ambrus	RD 108- VC 1 Ambrus (CR 43 de Lacroix)	831	3,60	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	de Cantinolle	RD 108- Limite commune (CR 54 de Caubets)	1129	2,80	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	6	de Lestrade	RD 108- R 22 (début du lieu-dit "La Boire")	222	3,00	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	7	Peyroutan	RD 141- Peyroutan	429	2,90	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	8	Rue du Stade	rue du Pigeon Blanc- VC 4 - VC d'Ambrus	557	2,50	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	de Miquelat	RD 108- Maisons Miquelat	140	3,00	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	Hontarède	RD 141- Intersection du CR 2	102	2,70	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103	Présigno	RD 141- Maison Présigno	450	3,00	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	203	Impasse de Barbut	RD 108- Pourcadisse	215	2,70	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	503	de Pompiéy	VC 3 Xaintrailles- VC 503 Pompiéy	200	3,50	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	du centre	RD 141- RD 108	307	6,00	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	du château	rue du centre-rue du Couvent	120	6,00	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	de l'Eglise	RD 141- L'église	103	4,00	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	du pigeon blanc	rue du château-RD 108	213	3,50	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	de la Poste	Rue du Château-rue du Centre-Rue Poton- RD 141	95	5,25	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	de Poton	rue du château- RD 108	111	4,00	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	du Couvent	rue du château- rue du Centre	77	6,00	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	IMPASSE	1	Allée des Pyrénées	CR 5 la Fontaine-Lotissement la Fontaine	170		
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	de l'Abbé Séréni	RD 141- RD 108			750

Commune de ANDIRAN - Identification de la voirie communautaire
Chemins ruraux d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Huché	VC 202- Huché	35	2,80	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Menjoulets	VC 201- Menjoulets	150	3,00	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Saint Amand	VC 201- Saint-Amand	130	3,00	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Lamazère	VC 201- La Mazère	350	2,60	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	5	Pentinet	VC 102- Pentinet	183	3,00	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	6	Capots	VC 202 - Capots	90	3,00	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	7	Lévignan	VC 202 - Lévignan	276	3,50	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	8	St Sevin	D656- Saint Sevin	130	3,60	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	9	Loustalot	VC 2- Loustalot	295	3,10	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	10	Minjouleau	VC 2- Limite commune de Mézin	516	3,00	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	11	Repenti	RD 656- Fin de la partie goudronnée	130	3,20	
ANDIRAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	12	Pelet	RD 656- Fin de la partie goudronnée	471	3,10	

Commune de Barbaste - identification de la voirie communautaire
Chemins ruraux d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Cézerouze	VC 5- fin de la partie goudronnée	130	2,30	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Chemin du Roy	VC 103- Piste forestière	720	3,20	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	le Manistre	RD 655- VC 103	823	3,30	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Moulin neuf-RD 655	RD 655- Village de Vacances	200	3,30	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	6	Bechit	Lausseignan- Béchit	104	2,20	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	9	chemin de Bel Air	VC 103- VC 504	390	2,50	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	13	Berine	RD 655- VC 3	1239	2,30	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	14	Ceinture de Berguin	VC 3-VC 3	160	3,00	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	15	Berguin 2	VC 3-VC 3	62	2,40	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	17	La Bernière	RD 655- La Bernière	429	3,10	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	18	Garalon	VC 1- Garalon	295	2,10	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	19	la Pinède	VC 1- Camping	143	3,10	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	20	Le Balesté	VC 1- Le Balesté	232	3,80	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	21	Passage de Serbat	VC 1- passage de Serbat	668	2,30	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	22	des gîtes ruraux	VC 1- Gîtes ruraux	221	2,50	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	24	Chemin des Landes-Chemin des jouales	VC 7 chemin des Paloumayres au CD 109	470	2,70	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	25	Chemin du Laou	RD 109- CR 24 chemin des Landes	173	2,50	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	26	Coutet	VC 5- Laffore	506	2,80	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	27	Impasse Larroubine	VC 101- Roubine	200	2,50	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	28	Route de Cap Blanc	VC Cimetière-VC 1	2 200	2,70	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	32	Chemin de Lacazeneuve	Rue du Liège- Lacazeneuve	940	2,20	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	38	Route de Coupard	VC 104- fin de la partie goudronnée Sacot	600	2,30	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	48	Lotissement Marfaut	D 109- bout du Lotissement	315	4,50	
BARBASTE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	49	Chemin des Bouzigues	D 109- Aire de retournement chemin des Bouzigues	310	3,00	

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023

Commune de Bruch - identification de la voirie communautaire
Chemins ruraux d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	5	de Coutic	VC 102- Limite Espiens	180	3,00	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	7	de Coupé	RD 136- 2ème habitation	80	3,00	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	16	Manipey	VC 7 - Limite Montesquieu	365	2,70	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	19	Chemin du Moulin	RD 119E- Borne parcelle 1078	108	3,00	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	21	Magnan	VC 1- Magnan	71	3,00	
BRUCH	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	22	Grand Mercier	RD 136- Grand Mercier	90	3,00	

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023

Commune de CALIGNAC - Identification de la voirie communautaire
Chemins Ruraux d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	l en m	Surf.
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Maugas	D287 - jusqu'au virage lieu-dit Montplaisir	150	3,00	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Capet	D 15 - parcelle 482 Vers le Bois d'Angueil	730	3,10	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Le Plan	D 287- Lieu-dit Gayette	750	3,00	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Peyré	VC 6 - Fin de la partie goudronnée Le Peyré	163	3,10	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	5	Janicot	D 131 - Lieu-dit Janicot	320	3,40	
CALIGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	6	Labourdette	Rue chemin de ronde	182	3,40	

Commune de Espiens - identification de la voirie communautaire
Chemins Ruraux d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Lahague	VC 5 - parcelle 875 carr. Entrée maisons Lahargue	324	3,00	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Lagleyse	VC 501 - Eglise Lagleyse	444	3,00	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Peyres	RD 136 - Lieu-dit Peyrès	400	3,00	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Pitau	RD 136 - Maison Pitau	194	3,00	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	5	Gavachon	RD 136 - Parcelle E104 Gavachon	377	3,00	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	6	Patus	VC 2 - VC 7	580	3,00	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	7	Larrouquet	VC 504 - Lieu-dit Bernadon	310	3,00	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	8	Coutelle	RD 136 - VC 8	570	3,00	
ESPIENS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	9	St Amand	VC 8 de Goutelle- fin de la partie goudronnée	94	3,00	

Commune de Feugarolles - identification de la voirie communautaire
Chemins ruraux d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Pruant	Fraguet- Pruant	220	2,80	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	11	Lancouet	VC 3 - fin de la partie goudronnée	37	2,00	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	12	Cahoupé	VC 6 - fontaine de Jénicot	195	3,00	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	14	Soulens	RD 930 - fin partie goudronnée Soulens	126	2,20	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	17	Sablé	RD 119- fin partie goudronnée	200	3,00	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	18	Voie de Perquié	VC5- fin de la partie goudronnée	150	3,00	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	23	Menin	VC 503- Menin	584	2,50	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	28	Maintenant	RD 12- Domaine de la Baïse	800	3,00	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	29	Brazalem	VC 503- VC 503	245	2,80	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	30	Fournet	VC 503- VC 507	200	2,80	
FEUGAROLLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	31	Maison Neuve	RD 930 - Chemin privé	205		

Commune de Fieux - identification de la voirie communautaire
Chemins Ruraux d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	l en m	Surf.
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Lotissement village	Au bourg	282	3,00	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Iassalle	VC 9 - Bernachot	655	3,00	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Le Hauret	VC 1 - Le Hauret	72	3,60	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Garlies	VC 507 - Garlies	83	2,50	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	5	La Honblanque	VC 507 - La Honblanque	130	3,00	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	6	Gimbeau	VC 507 limite Nérac- Gimbeau	180	2,80	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	7	Le Bédât	VC 507 limite Nérac - Le Bédât	175	3,60	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	8	Lartigaou	VC 8 - Lartigaou	415	3,10	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	9	Bayliot	D 131- Bayliot	349	2,30	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	10	Guichard	VC 2 - Guichard	225	3,10	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	11	Pouchieu	VC 8 - Pouchieux	495	2,50	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	12	Graudas	D 137 - Gnias	1000	3,60	
FIEUX	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	14	Héouqué	RD 137 - Héouqué	100	4,00	

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023

Commune de FRANCESCAS - Identification de la voirie communautaire
Chemins Ruraux d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Planté Est	VC 5 - fin de la partie goudronnée	56	3,60	
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	du Lotissement de Benise	D 137 - fin du lotissement	885	5,30	
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Dijon à Francescas (des Espagnols)	D 112 - fin de la partie goudronnée	253	5,40	
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Mondon à Lardoyse (Lafalitre)	VC 11 - Peyrounet	660	2,80	
FRANCESCAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	5	Carmoune Pentouquet	VC 5- Pentouquet	470	3,00	

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_030_2023-DE
Regu le 30/09/2023

Commune de Lamontjoie - identification de la voirie communautaire
Chemins Ruraux d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	l en m	Surf.
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Marin	VC 202 - Marin Bas	1056	3,10	
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Gade	D 931 - Gade	500	3,10	
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Le Dauphin	VC 201 - Limite Gers	554	3,00	
LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Lacablanque	Lotissement	207	5,00	

AR PREFECTURE

047-200068948-20210920-DE_050_2021-DE
Regu le 30/09/2021Commune de Lannes - Villeneuve de Mézin - Identification de la voirie communautaire
Chemins Ruraux d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	58	Arnautous	VC 1- CR 59	280	3,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	59	Arnautous à Loustaou biel	CR 58- Chemin privé vers VC 1	110	3,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	57	Gibret	VC 1-parcelles 58 et 59	270	3,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	46	Fousserie	VC 7 - Eglise de Fousserie	150	3,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	502	Haillardet	RD 293- Parcelle 516	270	3,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	43	Boubée	RD 293- parcelle 193	155	3,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Mouquehajeau	RD 293- hameau de Mouquehajeau	220	3,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Molé	VC 103 Eglise Cazeaux- Grand Molé	330	3,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	21	Gras	RD 117-Maisons	400	3,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	23	Ribère	VC 201-Entrée des maisons	20	3,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	14	de la Coussère	VC 201- Petite Coussère	760	3,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	15	Piroulet	CR 14- Piroulet	430	3,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Bolle	VC 201- parcelle 269	250	3,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Gahin	VC 101- parcelles 607 et 516	120	3,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	6	Laffitte	RD 117- lieu-dit Lafitte	130	3,00	
LANNES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	58	Le Vigneau	VC 501 - parcelle 418	320	3,00	
VILLENEUVE DE MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	8	Lahitte	RD 5- VC 102	700	3,00	
VILLENEUVE DE MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	7	Jean Brunet	RD 293 - Jean Brunet	905	3,00	

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_030_2023-DE
Regu le 30/09/2023

Commune de Lasserre - identification de la voirie communautaire
Chemins ruraux d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	l en m	Surf.
LASSERRE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Chemin de Grande Borde	VC 201-la Grande Borde	254	2,80	
LASSERRE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	9	de Lasserre à Auribat	VC 201-Auribat	21	2,80	
LASSERRE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	16	de Graouillat	VC 201-Hameau de Graouillat	330	2,80	
LASSERRE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	18	de Matrouquet	VC 201- fin de la partie goudronnée	47	2,70	
LASSERRE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	19	Chemin de Larramée	VC 201- Belle tuile	164	2,70	

Commune de Lavardac - identification de la voirie communautaire
Chemins ruraux d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Châtelet	RD 656- fin de la partie goudronnée	70	5,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Guinlette	RD 108- VC 3	445	4,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	6	Coucut	RD 108 - Jouanin	348	2,70	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	9	Gué	Rue du 8 mai 1945- Impasse	30	3,50	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	11	Porteteny	Rue Rocquemarceau- VC 9	673	3,20	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	13	Cimetière Lapierre	VC 9 Cimetière	80	3,30	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	14	Pt Baron	VC 9 - Petit Baron	161	2,80	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	15	Pardaillan	VC 206 Lassalle- CR Tournadou	635	2,80	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	16	Tounadou	Virage ferme- RD 108	1 015	3,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	17	Plaisance	Pitalat - Broustet	435	2,80	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	18	Magenta	VC 504- Maisons	204	2,90	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	19	Matalin	VC 202 - Matalin	132	2,60	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	20	Sivadon	RD 930- Impasse	131	3,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	23	Lahitte	RD 930- Puit	101	3,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	24	Boscla	VC 201 - CR Sol de Robin	516	3,20	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	25	Laquit	Lotissement Val de Garonne-ruisseau	75	2,70	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	26	Hourton	VC 201 - Hourton	269	2,60	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	27	Ecluse St Crabary	R39- Ecluse	147	2,60	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	28	St Germain	VC 201- Hameau de St Germain	120	3,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	32	Vincens	VC 502 - Vincens	121	3,00	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	34	Lubat	VC 502 Bréchan- Hameau de Lubat	655	2,80	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	35	Gransens	CR 34 - maisons	83		
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	36	Lagrué	RD 258- croisement	260	2,70	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	39	St Crabary	VC 203 Riquet-St Crabary	585	2,80	
LAVARDAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	41	Darrodes	VC 10 - Darrodes	45	2,50	

AR PREFECTURE047-200068948-20230920-DE_030_2023-DE
Regu le 30/09/2023**Commune de LE FRECHOU - Identification de la voirie communautaire
Chemins Ruraux d'Intérêt Communautaire**

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	l en m	Surf.
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Pisson	CR 57 Villary	260	2,80	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	De Tucot à Cardéran	VC 201 - limite Nérac- lieu-dit Carderan	748	2,80	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Cabusse	VC 502- Cabusse	300	2,80	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Marfau	VC 3- Marfau	643	2,80	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	5	Bernes	VC 3	100	2,80	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	6	Calamet	CR 57 Villary	525	2,80	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	7	Pataraut	CR 57 Villary	150	2,80	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	8	Le Bédât	VC 4- Le Bédât	300	2,80	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	9	Parnau	VC 4 - Parnau	145	2,80	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	10	Barail	VC 501- Limite Nérac	260	2,80	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	11	Bordes	VC 501 Limite Nérac- Bordes	200	2,80	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	12	Ruste	VC 4- Ruste	301	2,80	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	13	Auqué	Suire CR Grimon	125	2,80	
LE FRECHOU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	14	Pichotte	VC 201- Pichotte	35	2,80	

AR PREFECTURE047-200068948-20230920-DE_030_2023-DE
Regu le 30/09/2023**Commune de Le Saumont - identification de la voirie communautaire
Voies Communales, Rues, Places et Parking d'intérêt communautaire**

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
LE SAUMONT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	DE BRUCH	CD 15 (p.k.3+057) SAUMONT - RN 656 (p.k.64+185)	2730	6,00	
LE SAUMONT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	DE MONTAUZET	VC 1 près Montauzet - VC 1 près Hourquet	200	4,00	
LE SAUMONT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DU MOULIN NEUF	CD 15 (p.k.3+355) - Droit de l'entrée du Cimetière	70		
LE SAUMONT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	501	DE PEHAUT	CD 137 (p.k.3+686) près village - CD 294 (p.k.7+167)	870	5,50	
LE SAUMONT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	de Berry	Du VC 501 au CD 294	1225		
LE SAUMONT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	203	de Ducos	Du VC 1 au chemin rural de Conté	470		
LE SAUMONT	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	CHEMIN DE CEINTURE	CD 137 - Rue du Centre	194	3,00	
LE SAUMONT	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	DU CENTRE	CD 137 (p.k.3+515) - Calvaire	175	4,20	
LE SAUMONT	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	DE L'EGLISE	CD 137 (p.k.3+490) - Rue du Nord	98	3,60	
LE SAUMONT	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	DES JARDINS	Rue de l'Eglise - Chemin de Ceinture	36	2,20	
LE SAUMONT	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	DU NORD	Rue du Centre - Chemin de Ceinture	53	4,00	
LE SAUMONT	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	DE LA REPUBLIQUE	Entre Rue du Centre - Rue de l'Eglise			800

Commune de Moncaut - identification de la voirie communautaire
Chemins Ruraux d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Laouillé	D 208- D 7	519	3,00	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Vieux Crubelets	D 7 - Vieux Crubelets	520	3,00	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Lafourcade	D 208 - La Molère Haut	230	3,00	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Lias	VC 4 - Llias	510	3,00	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	5	Lartigole bas	D 137 - Lartigole Bas	90	3,00	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	6	Fontarède	VC 202 - Fontarède	123	3,00	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	7	Laplanèse-Le Bourdieu	VC 202 - La Planèze	131	3,00	
MONCAUT	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	8	Terrou	D 656 - Partie Goudronnée	73	3,00	

Commune de MONCRABEAU - Identification de la voirie communautaire
Chemins ruraux d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Estremau	D219- D219	161	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Le Haget	VC 24- Barrès	190	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Pébadie	VC 9-Pébadie	300	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Mouran	CR 3 - Mouran	150	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	5	Clavé	VC 6 - Clavé	200	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	6	Caupenne	VC 36 - CR 9	324	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	7	Lagrove	D219- Lagrove	600	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	8	Cimetière Artigues	VC 36- Cimetière	112	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	9	Peyruc	CR 6-CR 10	470	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	10	Le touch	CR 9- Maison	380	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	11	Palibon	VC 17- Palibon	70	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	12	Larribère	VC 6 - Larribère- Bourdilot de bas	1280	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	13	Bourdilot de bas	VC 6	280	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	14	Mauvezin	VC 6	470	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	15	Couloumé	VC 202-Couloumé	378	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	16	Nautet	VC 201	108	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	17	La grande Burthe	VC 201	70	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	18	Petit Couloumé	VC 18	410	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	19	Grimon	VC5 -Grimon	656	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	20	Lamarque	CD 149- Lamarque	440	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	21	Pouymartin	VC 29	250	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	22	zone artisanale	CD930	80	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	23	Lescout	CD 930	270	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	24	Le grand Béron	CR 23	223	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	25	L'argelé	VC 28	150	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	26	Le petit Argelé	CR 25	284	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	27	Le Carrèron	CR 25	340	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	28	Boy	VC 14	347	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	30	Gardère à Armagnac	VC 4- Lieu-dit Armagnac	448	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	31	Bordeneuve de Terrette	VC 8	235	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	32	Casteron Bas	VC 501	160	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	33	Cat ce pic	VC 501	220	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	34	Gouaresse	VC 501- Gouaresse	47	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	35	Martète	VC 19	200	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	37	Jouéton	VC 1- Jouéton	360	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	38	de Moncrabeau à Bellevue	VC 13- Bellevue	1110	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	41	Bordeneuve à Pradet	VC 16- Pradet	1247	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	42	Le Mayne	VC 16	330	2,80	

AR PREFECTURE**047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023**

MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	43	Ligarde	VC 16	180	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	44	Dufau	VC 16	160	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	45	Petit Pradet	VC 16	340	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	46	Pradet	VC 16	40	2,80	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	47	Labuscagne	VC 2- Labuscagne-VC 2	165	3,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	48	l'Oliveraie	D219- L'Oliveraie	386	3,00	
MONCRABEAU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	49	Lestrade	VC 14- fin de la partie goudronnée	100	3,00	

Commune de Montagnac sur Auignon - identification de la voirie communautaire
Chemins Ruraux d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Bernadine	VC 1 - Bernadine	760	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Basque	VC 1 - fin partie goudronnée vers Basque	496	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Paillère	VC 1 - Paillère	1620	3,20	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Chicot	VC 503- Pigeon	948	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	5	Caussens	VC 503- VC 503	60	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	6	Berdot à Gabachote	VC 4 - Berdot	260	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	7	Laroutère	D 656 - VC 101	785	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	8	Haget	D 286 - Haget	483	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	9	Mourax	VC 2 - Mourax	178	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	10	Caillou	VC 201 - VC 5	945	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	11	Rouillaire	VC 5 - Rouillaire	185	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	12	Chinchon	VC 5 - Chinchon	848	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	13	Pargade	VC 5 - Pargade	265	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	14	Larouet	D 286 - Larouet	715	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	15	Lougrate	VC 3 - Nadalet	120	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	16	Barbine	D 7 - Barbine	125	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	17	Marjeau	D 7 - Palimon	510	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	18	Marjeau	VC 3 - CR 17 Palimon	200	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	19	La Penchade	VC 3 - fin de partie goudronnée	74	2,80	
MONTAGNAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	20	Laloubin	VC 1 - Laloubin	475	2,80	

Commune de Montesquieu - identification de la voirie communautaire
Chemins ruraux d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Crestian	RD 119- fin de partie goudronnée vers la Doumangère	160	3,30	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1 bis	Crestian	VC 4 - La Doumengère- fin de la partie goudronnée	110	2,60	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Batiment	VC 7- fin partie goudronnée Batiment	80	2,30	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	5	Lafosses Haut	RD 119- Maison Lafosses Haut	206	2,80	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	7	Sauvin	VC 102 - Consorts Amizet	100	3,00	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	8	Capardon	VC 105- Capardon	150	2,50	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	11	Maripey	VC 4- Maripey	102	2,00	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	11 bis	Grangeat	Partie basse 11 depuis la D 119	70	2,00	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	12	Harton	prolongement VC 204- partie goudronnée	200	2,60	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	13	Aouret	Eglise-VC 4 Vieux Bourg	260	3,00	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	15	Trouil	D 286- limite commune Sérignac	490	2,60	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	18	Burgue	Pont de Frèche-Burgue	800	2,30	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	23 bis	Lamouret	VC 6 - partie goudronnée	75	3,00	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	24	Soupar - Pichoy	D436 - Fin partie goudronnée	54	3,30	
MONTESQUIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	CR	Barbine	prolongement VC 104-Barbine	80	3,00	

AR PREFECTURE**047-200068948-20191920-DE_150_2019-DE
Regu le 30/10/2019****Commune de Montgaillard - identification de la voirie communautaire
Chemins ruraux d'intérêt communautaire**

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	RECLASSEMENT EN VC	L en m	I en m	Surf.
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Fidèle	VC 201 - R3	VCR 102	480	2,40	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Cantiran	Lim. Vianne- CR 1- Lim. Montgaillard	VCR 102	575	2,60	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Lasbastisses	VC 1 - 1ère maison	VCR 203	145	2,40	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	6	de Vianne	VC 102- Gaillé	VCR 106	660	2,50	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	10	de Montgaillard à l'église	VC 101 - Lafitte	VCR 105	752	3,00	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	14	Labaste au Casse	RD 141- maisons Labaste	VCR 205	140	3,00	
MONTGAILLARD	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	19	Berdoulet	VC 1- CR Berdoulet à Cousteau	VCR 202	485	3,40	

Commune de Nérac - Identification de la voirie communautaire
Chemins ruraux d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	l en m	Surf.
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Baccara	VC 1 - Nazareth	973	3,00	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	6	Hounségue	RD 136- VC 505	297	2,80	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	7	Tuilerie	Route d'Espiens	95	2,80	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	9	Lorme	VC 101- Ferme de Lorme	450	2,80	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	10	Marfaud	VC 36 - Exploitation	260	2,70	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	11	Pailloula	VC 505- Pailloula	830	2,80	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	12	Rotges	RD 656- Ruisseau	56	2,70	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	13	Sorbet	VC 13- Ecluse de Sorbet	336	2,80	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	14	St Martin	RD 656- St Martin	184	2,80	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	15	Tite	RD 136- Coursaté	1032	2,80	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	17	Douazan	VC 14- CR Plan	810	2,80	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	18	Cauze	RD 656- VC 15 Cauderé	965	3,00	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	19	Gay	RD 131- Gay	530	2,70	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	20	Perchat	RD 656- CR du Pin	281	3,20	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	21	du Pigeonnier	RD 930- Voie Ferrée	226	3,50	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	22	du Pin	Bd. Pierre de coubertin-Clarisse	854	3,00	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	26	Garroué	VC 203	560	2,70	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	28	Grand Boudieu	VC 201	715	2,80	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	30	Hourquet	VC 4- Chemin de terre	230	2,80	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	31	Janicot	RD 131- Ruisseau lim. Calignac	143	2,70	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	33	Jean de Mounet	Bout du hameau	45	2,60	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	34	Jean d'Imbert	rD 656- Chemin de terre	262	2,60	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	35	Joulan-Merle	VC 5- Chemin empierré	400	2,80	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	36	La Garenne	Entrée du Parc	100	8,00	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	37	La Sobole	RD 930- Chemin empierré	575	2,70	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	39	Lacassagne	RD 232- Virage CR en terre	565	2,70	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	41	Lagrange-Montrepos	RD 258- Maison	516	2,80	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	42	Lagrange	VC 36- Chemin de terre	100	2,60	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	43	Lamolère	RD 131- Maison	365	3,00	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	46	St Martin Pierron	VC 9	110	2,60	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	47	St Pé de Tourné	RD 136- Château d'eau	330	2,70	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	48	Station d'épuration	RD 258	108	4,50	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	49	Surey	CR de bel air	264	2,60	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	51	Tauziette	VC 204- Lavoir ferme	33	3,00	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	52	Tauziette-Coquillon	VC 14- ruisseau	360	2,70	

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE

Regu le 30/09/2023

NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	53	Tauziette (terre de Tauziet)	Place- les terres	110	3,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	54	Touron lavoir	C20- Lavoir	150	3,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	57	Villary	RD 930- virage Ruisseau	172	2,80
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	59	Bouat	VC 504	81	2,60
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	60	Mâle	RD 656- Palette de retournement	117	3,60
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	62	Bernichotte	RD 656- Chemin calcaire	332	2,80
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	64	Rosignol	RD 232- Maisons	280	2,70
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	67	Lascourège	VC 4- Maisons	754	2,60
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	68	Long de Haut	VC 4- Maisons	392	2,70
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	74	Lange	RD 656- maison	208	2,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	75	Lanusse	VC 12- Stades	178	4,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	76	Las Vignasses	CR Lestage-CR en terre	450	2,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	77	Laubugue	VC 12- Laubugue	784	2,60
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	81	Lestage	RD 930- St Amand	601	2,80
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	82	Lorme	VC 202- VC 21 Nérac	849	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	83	Luzen	RD 7- Maison	265	2,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	85	Sainte Hélène	RD 408-Pitourets	440	2,70
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	89	Mounicon	CR Sobole	192	2,60
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	91	Nisson	VC 9- Larrat	620	2,70
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	93	Pentinets	VC 103- Maisons	216	2,70
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	96	Peyrounère	VC 20- Maisons	112	2,60
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	99	Pruéra	RD 258- Maison	476	2,80
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	101	Scampas	VC 25	299	2,70
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	102	Aiguillons	VC 503	67	2,80
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	103	Asquet	VC 7- Eglise	120	3,20
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	104	Auriabat	RD 131- Ruisseau	198	2,80
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	105	Bapaume	RD 258- Ecluse de Bapaume	270	2,70
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	107	Barbé	RD 656- au virage	103	2,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	108	Barrail	VC 501- CR empierré	275	2,60
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	109	Bel Air	RD 930- Maison	324	2,70
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	110	Bellevue	VC 507 Fieux	318	2,60
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	113	Bos Barrat	RD 7- Chemin de terre	319	3,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	114	Bouillard- TDF	CR - TDF	475	2,70
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	115	Burgaud Grillons	VC 201	595	2,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	117	Castéra	CR Bel Air-Maison	320	2,50
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	119	Chambord Argenteins	RD 136	517	2,80
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	121	CR du Camping	VC 1 Nazareth - VC 1	320	4,00
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	124	Cimetière Bréchan	VC 502	28	2,80
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	125	Petit Cigalet	VC 502 Bréchan	1060	3,20

AR PREFECTURE**047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023**

NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	126	Caussour	CR 126	70	2,70	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	127	Poulit	CR 125	513		
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	128	Coy	VC 502- au Coy	1080	3,00	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	129	Mec	VC 101 -VC 504	1175	3,00	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	130	Camus	VC 504	1045	2,70	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	131	Château Latour	VC 504	240	2,60	
NERAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	132	Saint Pardon	VC 504- Saint Pardon	350	2,60	

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023

Commune de Le Nomdieu - Identification de la voirie communautaire
Chemins Ruraux d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Pomade/Vignoble	D294-parcelle B0283 Vignoble	190	3,20	
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Poussac/Loustalet	D294 - Lieu-dit Poussac	730	3,60	
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Laplèche	D131 - Lieu-dit La Plèche	691	3,60	
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Chemin des Cadrans	D131 au bourg- entrée du Lotissement	122	2,50	
LE NOMDIEU	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	5	Bourdiles/Monge	D294- fin de la partie goudronnée parcelle A192	120	2,70	

AR PREFECTURE047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023**Commune de Pompiery - identification de la voirie communautaire
Chemins ruraux d'intérêt communautaire**

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
POMPIERY	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Chemin de Mounon	VC 2- Rd 655	309	2,90	
POMPIERY	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Route de Choisy	VC 503- Xaintrailles	488	2,50	
POMPIERY	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Chemin du Cimetière	VC 503- VC 201	323	2,10	
POMPIERY	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	6	Chemin du Mouliaou	VC 2- fin de la partie goudronnée	260	2,50	
POMPIERY	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	7	Chemin de Peyrounet	RD 655- Limite commune	192	2,10	
POMPIERY	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	15	Chemin de Mounon	CR 1 Mounon-Maison	60	2,80	
POMPIERY	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	16	accès au Cimetière	VC 201- Porte du Cimetière	70	3,80	

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023

Commune de REAUP-LISSE - Identification de la voirie communautaire
Chemins Ruraux d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	l en m	Surf.
REAUP	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	14	Chestian à Pichanet	VC 11- VC 10	62	3,00	
LISSE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Tustem à Durance	RD 109- fin partie goudronnée	200	3,00	
LISSE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	12	Grué	CR 11 de Lamarque- VC 201	550	3,00	
LISSE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Chemin du Rey	Hameau du rey- partie goudronnée	632	3,00	
LISSE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	8	chemin du rey au jardinier	CR 4- partie goudronnée	228	3,00	

AR PREFECTURE047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023**Commune de Sos-Gueyze-Meylan - Identification de la voirie communautaire
Chemins ruraux d'Intérêt Communautaire**

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	l en m	Surf.
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	18	St Martin	RD 109-fin partie goudronnée	260	3,00	
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	20	Loulié à Vidalot	RD 656-fin partie goudronnée	314	3,00	
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	7	Bos à Canazin	RD 656- chemin Privé	181	3,00	
SOS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	11	Levèze	RD 656- Eglise de Levèze	370	3,00	
MEYLAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	9	Mazère	RD 109	109	3,00	
MEYLAN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	10	Meylan à Peyronet	Rue de l'église- VC 1	360	3,00	
GUEYZE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	9	Tustoc (Artès)	VC 201- Artès	400	3,00	
GUEYZE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Riberotte	VC 1- CR de Gueyze à Baudiets	695	3,00	

AR PREFECTURE047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023**Commune de Saint Pé Saint Simon - Identification de la voirie communautaire
Chemins Ruraux d'Intérêt Communautaire**

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	l en m	Surf.
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	16	Calonges	VC 101- Pont Neuf	1277	3,00	
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	17	Loustalet à Jouet	VC 101-CR 18 fin partie goudronnée	164	3,00	
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	CR Bournic-Gare	RD 144- Montplaisir	698	3,00	
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Eglise de St Simon	RD 144-Eglise de St Simon	860	3,00	
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	24	Aramonts	VC 102-VC 202	430	3,00	
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Boulogne aux Coumats	VC 4- VC 1	1050	3,00	
ST PE ST SIMON	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	10	Mounets	VC 4- Landes de Mounets	120	3,00	

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_030_2023-DE
 Regu le 30/09/2023

Commune de Saint Vincent de Lamontjoie - identification de la voirie communautaire
 Chemins Ruraux d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	l en m	Surf.
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Tingues	VC 6- Tingues	1162	2,80	
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Roudan	D 131- Lac de Lamontjoie	370	3,00	
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	Pinchon	VC 201- Pinchon	700	4,00	
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	Bourruts	D 131 - Cassagne	850	5,00	
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	5	St Larry	VC 203- VC 2	600	2,80	
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	6	Metge	VC 1 - Le Metge	771	3,00	
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	7	Bonnefond	VC 1 - Bonnefond	600	3,00	
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	9	Tucourret	VC 2 - Tucourret	170	2,80	
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	10	Manne	D 131- Manne	92	3,00	
ST VINC. LAMONTJOIE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	11	Gouardères	VC 201 - Gouardère	190	3,00	

Commune de Sainte Maure de Peyriac - Identification de la voirie communautaire
Chemins ruraux d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	l en m	Surf.
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Sos à Canazin	VC 201-Canazin	816	3,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Buou ou du Bœuf	RD 109-parcelle 791	1000	3,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	40	Moulin Peyré au Bourrut	VC 5-parcelle 307	305	3,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	41	Loustaou-Naou	VC 5- propriété privée	80	3,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	33	Mounet Jeandaillon	RD 109- Jeandaillon parcelle 704	320	3,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	22	Toulèze	RD 109- RD 109	179	3,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	25	Bidouchet	RD 109- CR 24 Piron	350	3,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	23	Pourret à Montréal	RD 109- limite Montréal	330	3,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	16	Eglise de Louspeyrous	RD 295-Eglise	193	3,00	
STE MAURE PEYRIAC	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL		Lotissement	RD 295-Salle des fêtes	260	3,00	

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023

Commune de Thouars - identification de la voirie communautaire
Chemins ruraux d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	l en m	Surf.
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	8	Basse Plaine	VC 101 - fin partie goudronnée	60	2,75	
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	11	des Piétons	RD 12- rue des Tilleuls	96	1,50	
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	13	Mairie	RD 435- VC 3	169	8,60	
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	16	accès aux berges	Bourg - Cale	60	8,35	
THOUARS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	17	Centre Bourg	VC 2 - RD 12	31	5,90	

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023Commune de Vianne - identification de la voirie communautaire
Chemins ruraux d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	RECLASSEMENT EN VC	L en m	l en m	Surf.
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	de Manganès	RD 642- Manganès	VCR 112	181	2,60	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	3	du lavoir de Calezun	D 642 - VC 1	VCR 133	173	2,60	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	4	de Vidau	VC 1- RD 642	VCR 104	247	2,60	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	5	Latéral à la voie ferrée	VC 202- fin de la partie goudronnée	VC 202	1 808	2,70	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	7	Libre à Balias	CR 5 (Latéral SNCF)- Croisement R8/R10	VC 202	415	2,50	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	8	de Rouach	R7/R6	VC202	615	2,60	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	6	Chemin du Libre	VC 6 Libre- Palisse Maison	VC 6	700	2,70	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	9	de Mounet	VC 6- Limite Montgaillard à Mounet	VCR 9	267	2,50	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	10	de Pagnon	VC 6-R7	VCR 10	656	2,60	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	11	Arrouget	RD 930 - château	VCR 11	206	3,30	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	12	Accès au Cimetière de Calezun	RD642- Parking cimetière	VCR 122	22	3,30	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	13	du Naudet	VC 2 - Cazeneuve	VCR 3	300	2,60	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	15	Eglise de Calezun	RD 642 - Eglise	VCR 15	144	4,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	20	de Montgaillard au Libre	Limite Montgaillard- VC 6	VCR 20	207	2,60	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	25	Impasse Cimetière Lagrange	RD 642- Cimetière de Lagrange		63	3,00	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	26	de Montgaillard	RD 141- Château de Laroche	VCR 4	109	2,50	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	27	Chemin du Moulin	Moulin	VCR 27	126	3,30	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	28	Chemin quai Baise	Bldv des Remparts- Quai Baise	VCR 128	122	3,30	
VIANNE	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	30	de Montgaillard	VC 1- Maisons	VCR 130	160	3,50	

Commune de Xaintrailles - identification de la voirie communautaire
Chemins ruraux d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	RECLASSEMENT EN VC	L en m	l en m	Surf.
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Barbistoc	maison Hontarrede-partie goudronnée	VCR 102	160	2,80	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	2	Barbistoc	CR 14 de Maillot- RD 141 Blvd du Midi	VCR 202	380		
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	5	de la Fontaine	RD 141- RD 108-Blvd de la Mairie	VCR 205	320	3,00	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	8	Jeandouillard	RD 108- maison Jeandouillard	VCR 208	182	4,00	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	9	Lacarrerasse	RD 108- Entrée de propriété	VCR 209	33	3,50	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	11	Lapujade	RD 108- Ruisseau (expl. Agricole)	VCR 211	69	3,30	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	14	de Maillot	CR 2 - RD 141	VCR 214	214	2,70	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	16	Lasmazeres	RD 141- Limite partie goudronnée	VCR 216	105	2,80	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	17	Petit Romanin	VC 503- Maison Romanin (expl. Agricole)	VCR 217	324	2,50	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	20	Peyrau	RD 108- Lac Rostaing-lim. Ambrus	VCR 5	308	2,70	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	22	Peyrouet	VC 6- Maison Lieu-dit Peyrouet-partie enduit	VCR 6	464	2,60	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	24	Romarin	VC 3- Maison petit Romanin	VCR 224	311	2,70	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	25	Sourbé	VC 1- Limite Pompiey	VCR 225	1 993	2,80	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	27	Tauzia	VC 1- Limite commune Barbaste	VCR 227	430	2,70	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	28	Toura	RD 108- RD 141- route de Vianne	VCR 228	610	3,00	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	37	de Lausseignan à Demnas	VC 2- Limite Barbaste		400	2,50	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	51	Hameau de Cantinolle	VC 5- Bout du Hameau	VCR 251	140	2,50	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	52	Impasse Lasmazères	CR de Lasmazères	VCR 252	75	2,70	
XAINTRAILLES	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	55	Lieu-dit Demnas	VC 502- Hameau	VCR 255	32	4,60	

Commune de Buzet - identification de la voirie communautaire
Voies Communales-Rues-Places et Parking d'intérêt communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	Du Carrefour route d'Ambrus	Limite commune d'Ambrus-pont du ruisseau-RD 108	57	3,60	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	Marchepin	RD 108- Limite St Pierre de Buzet (au rouge)	946	3,80	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	de Florence	RD 12 - Limite commune de Thouars VC4	2 642	2,70	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	Du bois du Loup	VC 7 de Pébasque-RD 108 Pont de l'autoroute	2 649	3,80	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	6	Gache	RD 108 la Beaujardine- RD 642	4 096	3,30	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	7	de Pébasque	VC 6 de Gache - Limite commune Vianne VC 7	1 375	2,70	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	8	Campech	Pont du Canal Burrenque-RD 642 (poste gaz)	1 949	3,10	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	Joueau	RD 642 Avenue de Gaulle- RD 642	1 200	3,40	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103	Biton	RD 108 route de Damazan - RD 108 Xaintrailles	934	3,50	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	104	de Taray	VC 4 de Florence- Maison de Taray (Moser)	395	2,50	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	105	de Lagahuzère	VC 8 de Campech- Pont du Ruisseau Avizon(limite Damazan)	126	3,00	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	106	de Cousteau	VC 6 de Gache- Cousteau fin de partie goudronnée	548	2,70	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	107	de Herrès	VC 7 de Pébasque- Maison de Guillembois	730	3,10	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	108	de Séguelongue	RD 12 route de Thouars - CR8 de Séguelongue	270	3,50	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201-101	des Violettes	RD 642 (Violettes)- VC 6 de Gache	1 655	4,80	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	202	de Montalivet	RD 108 (Menjignons)- CR 46 Maison Montalivet	1 265	3,20	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	10	de Pécarrère	RD 642-Accès ZA- Maison Pécarrère (limite de propriété)	435	3,40	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	11	de Pontic	VC 12 du Routé- Maison de Pontic (exploitation agricole)	363	3,00	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	12	du Routé	RD 642- Angle du chemin calcaire du Routé	619	3,00	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	13	du Routé à l'autoroute	RD 642 à l'autoroute	290	4,00	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	18	Port de Buzet	D12 - Avant le pont	226		
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	19	Accès A62	RD 642- Portail A62	112	3,20	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	21	de Michelet	VC 6- fin partie goudronnée Maison Michelet	875	3,00	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	24	des Gavachs	VC 101 - voies Hameau des Gavachs	70	4,80	
						85	3,20	
						45	3,20	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	31	de Montplaisir	VC 5- Maisons de Montplaisir	626	3,60	
							2,60	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	32	de Matelot	VC 5- VC 201 des Violettes	985	3,50	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	33	de Péchot	VC 5- Maisons de Péchot	167	2,40	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	46	Téoulère-Montalivet	VC 48 de Maronit au Pont- Maison Téoulère	107	2,70	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	48	de Marinot au Pont	Pont du ruisseau de la paix-intersection VC 46	222	3,00	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	56	Accès à la cale	RD 12- Baise	76	4,80	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	60	Marchepin	VC 2- VC 2 de Marchepin	95	2,70	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	61	de Baqué	RD 642- Maisons Baqué	158	5,80	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	65	du Bourneau	Rue Ramounas- angle parcelle AI 01 station d'épuration	245	3,50	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	67	de Pirettes	RD 108- maisons Pirettes	69	4,00	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	73	chemin des écoliers	RD 108E-rue du ruisseau de la paix	383	2,60	

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023

BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	74	Carrerot du Moulin	Chemin des écoliers-rue Gambetta	190	2,00	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	77	de Lasplace	RD 108E jusqu'au chêne	60	3,50	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	78	Impasse de Joueau	VC 102 chemin de Joueau-Impasse	108	3,00	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	79	Allée de Barbistoc	RD 642- Canal	79	4,00	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	81	Accès Salle polyvalente	RD 642- Parking Salle Polyvalente	77	4,00	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	de Bénac	RD 108-E-RD 108	280	3,50	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	rue des Fontaines	Rue Gambetta- escaliers RD 12	66	3,00	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	de Ramounas	RD 12 face à la mairie- RD 438 (sens unique)	228	2,50	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	du Padouen	Place de la Mairie - RD 12	62	10,00	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	du Pigeon Blanc	RD 12- rue du Padouen	104	3,00	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	Gambetta	RD 108-E- Place de la résistance	447	5,50	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	Lotissement les Violettes	VC 201- RD 642	142	5,70	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	9	Rouget de Lisle	rue du ruisseau de la paix- RD 108E	366	4,00	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	10	Ruisseau de la Paix	Place de la Résistance- RD 642	515	5,00	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	11	Tour d'église	RD 12-RD 12	148	4,30	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	IMPASSE	12	de la Mairie	Parking Mairie- Impasse escalier rue Maurice Luxembourg			
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	IMPASSE	13	des fontaines	rue Gambetta - impasse (CR 71)	33	4,00	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	IMPASSE	14	de la Butte	du 37 blvd de la République au transformateur Orange	75	3,20	
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	1	Salle Polyvalente	rue du Ruisseau de la Paix			4197
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	2	Complexe sportif- Ecole	RD 108			2048
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	3	Port de Buzet				1485
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	4	Mairie	rue Gambetta	92	15,50	1426
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	PARKING	5	du Cimetière	Entre RD 108 E et cimetière			400
BUZET	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	Place du Marché				640

Commune de Mézin - Identification de la voirie communautaire
Voies communales-Rues-Places, Parking et Chemins Ruraux d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	2	DE MEZIN A REAUP	D 5 TN(p.m.0 371) - Cne REAUP au Pt de Courbian	2 590	8,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	4	DE CLAVERIE A LANNES	D 149 (p.m.7 741) - Cne de LANNES	600	8,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	D'ESTABAQUE A ANDIRAN	Cne ANDIRAN MEZIN - REAUP MEZIN Pt Estabaque	190	8,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	6	DE VILLENEUVE A POUDENAS	D 5 (p.m.3 343) - Cne POUDENAS	1 341	8,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	7	DE TEMS A MATALIN	C 201 Hameau Tems - D 149 (p.m.5 391) "Matalin"	2 706	8,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	8	DE MEZIN A TRIGNAN	N 656p.m87319 MEZIN-All.privée LeColoméTransfo.EDF	2 621	8,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	9	DE BACCALA A GALIN	N 656 (p.m.82 931 "Baccala" - C201 "Galín" - Mazéret	2 844	8,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	DE GARBOLLE	C 6 - Cne POUDENAS	1 204	8,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	DE GALIN A MATALIN	C 201 "Galín" - D 149(p.m.5 150) "Matalin"	1 940	7,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103	DE BOURGUISNE	D 5 (p.m.0 676) - "Bourguigne"	268	8,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	104	DE MEZIN A LAS BESAGUES	D 5 (p.m.0 340) TN - N 656 (p.m.84 913) "Las Besagues"	1 496	7,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	105	DE HILLET	D 5 (p.m.1 928) - "Hillet" - C 6	2 093	8,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DE REAUP AU FRECHOU	C 2 près Claverie - Cne FRECHOU axe Pt Galin	5 062	8,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	501	DE MEZIN A LARROQUE	N 656 (p.m.86 928) - Lim. Cne LANNES vers le Pin	2 525	8,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	502	BUSQUET	VC 5-Carboste à Estabaque	133	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	503	Vignes de Minjoulaou	Limite Andiran-CR Mézin-Andiran	370	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	505	Lauron	VC 201- hameau de Lauron	780	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	506	Fabas	VC 2- Voie Ferrée	464	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	507	Gerbous	VC 201-Gerbous	399	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	508	Matalin	RD 149-Matalin	533	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	509	Pouylac	RD 149- Pouylac	569	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	511	Milhommes	RD 117 - Milhommes	528	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	512	Garaut	RD 117- Garaut	378	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	516	du Colomé	VC 2-VC 518 de la Gaîté	146	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	517	Blés d'Or	VC 518 de la Gaîté- VC 2 de Mézin à Réaup	213	3,50	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	518	La Gaîté	D5- la Gaîté	330	4,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	519	La Ruau	VC 2- La Ruau	416	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	520	Camping	RD 5- Camping	734	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	521	du Bâtiment	RD 5- RD 656	188	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	522	Pelam	RD 656- Pelam	54	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	523	Gagnet	VC 8- CR Gagnet	396	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	524	Cassou	RD 117- CR Mézin au Cassou	188	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	527	Lahouarde au Not	VC 8- Hameau du Not	650	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	528	Lahouarde	VC 8- CR Lahouarde	389	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	529	Loubère	VC 8- Loubère	132	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	530	Concaré	VC 8-Concaré	274	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	533	Calais	RD 5- Calais	236	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	534	Trignan	VC 8- Eglise de Trignan	251	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	535	Pémeau	VC 6- Parcelle 713	235	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	538	Cholle	VC 101- Hameau de Cholle	419	3,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	RUE D'ARMAGNAC	Rue Rontin - Rue St Bénazit	137		
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	RUE DES AUGUSTINS	Rue Rontin - Rue des Augustins bis	60		
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	RUE CROIX DES AUGUSTINS	Rue de TOULOUSE - Rue du 11 novembre 1918	100		
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	RUE ARMAND FALLIERES	Se situe derrière Eglise tout long Pl. Club	115		
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	RUE BARREAU	Bd Président FALLIERES - Place République	168		

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE

Regu le 30/09/2023

MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	RUE BALTON	Rue du Pont - Rue Porte Anglaise	62	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	RUE BETNIS	Rue du Pont - Bd Président FALLIERES	90	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8	RUE BARBEIN	RN 656 - Av. GI DE GAULLE	237	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	9	RUE DES CAPOTS	Rue André Pal -RN 656	140	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	10	RUE CHAUDON	Rue St Bénazit - Rue Barreau	65	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	11	RUE DES BOUCHONNIERS	Pl. de la République - CD 5 TN	66	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	12	AUTOUR PLACE REPUBLIQUE	Bd Président FALLIERES - Bd Président Fallières	85	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	13	IMPASSE BARBEIN	Rue Barbein - Impasse	23	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	15	RUE DU DOCTEUR SOURBES	Car. Rue du Pont Bd FALLIERES - Rue André Pal	156	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	16	RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	Rue Rontin - Rue Barbein	100	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	17	RUE D' ENGHEN	Bd Président FALLIERES - CD 5 TN	63	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	18	RUE ERNEST	Rue du Pont - Rue Balton	32	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	19	RUE FOSSES BOUHAUT	Rue BARBEIN - Rues André PAL et CAPOTS	245	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	20	RUE DE FRANCE	Rue Rontin - Rue Barbein	92	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	21	RUE DE LA FONTAINE DU BARBEN	VC 501-Fontaine du Barben	76	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	22	RUE DES FLEURS	Pl. Vieille Ecole - Rue du Docteur SOURBES	107	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	23	RUE GAMBETTA	Pl. Armand FALLIERES - Pl. MERY	79	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	24	AVENUE GENERAL DE GAULLE	Pl. MERY - Rue BARBEIN	125	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	25	RUE GARROS	Rue Gambetta - Rue du Saint	84	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	26	RUE DU GENERAL TARTAS	Pl. A. FALLIERES - Bd Président FALLIERES	147	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	27	RUE DES JARDINS	Rue Rontin - Rue d'Armagnac	164	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	28	IMPASSE FOUMAGNE	Rue du Pont - Impasse	39	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	29	RUE MAURICE RONTIN	Pl. MERY - RN 656	245	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	30	RUE MAURICE	Rue du Pont - Rue Millau	40	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	31	RUE MILLAU	Rue Porte Anglaise - Rue André Pal	80	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	32	CHEMIN DES MICHELETTES	RN 656 - Rue Casimir Laffite	328	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	33	RUE NEUVE	Rue Rontin - Rue des Jardins	97	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	34	IMPASSE MAUBEC	Rue Rontin	65	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	35	BD PRESIDENT FALLIERES	Car. Rues du Pont, Dr Sourbès, André Pal - Pl. MERY	365	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	36	RUE DU PARADIS	Av. du GI DE GAULLE - Rue St Cauzimis	175	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	37	RUE PORTE ANGLAISE	Rue du Pont - Rue des Capots	123	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	38	RUE DE LA PERCEPTION	Rue du Pont - Rue Millau	47	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	39	IMPASSE DU PEIGNE	Rue Maurice Rontin	40	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	40	RUE DU PUIITS ST COME	Rue Docteur SOURBES - Rue St Cauzimis	95	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	41	RUE DU PRESBYTERE	Av. GI DE GAULLE - Rue de France	36	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	42	RUE ANDRE PAL	Rues du Pont Sourbès Bd Fallières Rues Fossés Bouhaut	140	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	43	RUE RIGUEPEL	Rue des Bouchonniers - Pl. Rontin	46	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	44	RUE DU PONT	D5 - Rue André Pal	184	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	45	RUE ST CAUZIMIS	Rue des Fossés Bouhaut - Rue A. FALLIERES	100	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	46	RUE ST BENAZIT	Pl. MERY - CD 5 TN Est	191	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	47	RUE ST ROCH	Rue Riguepel - Rue des Bouchonniers	62	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	48	RUE DU SAINT	Rue Gambetta - Bd du Président FALLIERES	81	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	49	RUE ST JEAN	Pl. A. FALLIERES - Av. du GI DE GAULLE	82	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	50	RUE DES 3 POCHES	Rue St JEAN - Rue du Paradis	61	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	51	RUE DE TOULOUSE	Rue Rontin - Rue Barbein	90	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	53	RUE DEVOTES	Rue St JEAN - Rue du Paradis	66	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	54	RUE FONTAINE DE COLOME PRO.		138	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	55	LIM. AGL.VERS COURBIAN CIME.		275	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	56	RUE DE LA CITE NOUVELLE	Lotissement COURBIAN (130 m)	130	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	58	RUE D' ALBRET LOT. L'ANGE	Rue de la Ténarèze	40	

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE

Regu le 30/09/2023

MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	59	ZONE ARTISANALE DE L' ANGE	VC 104 Rte de l'Ange - VC 2	335		
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	61	Rue Casimir Lafitte	Allées Vigiers - Rue de la ténarèze	328	13	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	62	Impasse Casimir Lafitte	Allées Vigiers - Bâtiment Salle Albinet	50	2,50	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	63	Rue de la Ténarèze	Rue Casimir Laffitte- ZA de l'Ange	830	6,00	
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	64	Cours des Religieuses	Rue d'Armagnac- Impasse	33		
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	65	Rue du 8 Mai 1945	VC 501- D656			
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	PLACE ARMAND FALLIERES	Située devant l'Eglise			975
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	PLACE DU CLUB	Située devant la Mairie et derrière l'Eglise			3 240
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	3	PLACE MERY	Car. Rue Rontin, Av. GI DE GAULLE,			
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES			Rue Gambetta, Bd P. FALLIERES, Rue St Bénazit			175
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	4	PLACE DE LA REPUBLIQUE	Car.Rues Riguebel,Cimetière,Barreau - Bd P.FALLIERES			775
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	5	PLACE DU THEATRE	Se situe devant le Théâtre			270
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	6	PLACE VIEILLE ECOLE	LongBd PrésidentFALLIERESavant Angle Sud Rue Fleurs			250
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	7	PLACE RONTIN	Se situe le long du Bd Président FALLIERES			700
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	8	Place Casimir Lafitte	Rue Casimir LAFFITTE			315
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	9	Place d'Albret	Rue de la Ténarèze			760
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	Parking	1	du 19 Mars 1962	devant les écoles- Allées Vigiers			980
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	Parking	2	Parking Allées Vigiers	Partie devant le CAT et le théâtre jusqu'à l'octroi			2 190
MEZIN	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMIN RURAL	1	Le Haou	VC 9- Le Haou	733	2,8	

AR PREFECTURE

047-200068948-20230920-DE_050_2023-DE
Regu le 30/09/2023

Commune de POUDENAS - Identification de la voirie communautaire
Voies communales-Rues-Places et Parking d'Intérêt Communautaire

COMMUNES	GROUPEMENT	CARACTERES	N°	NOMS	DEBUT DES RUES/FIN DES RUES	L en m	I en m	Surf.
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	1	DE POUDENAS A STE MAURE	Carrefour VC 5-Lim.Cne STE MAURE 32	4 412	8,00	
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	5	ROUTE DE VILLENEUVE	D656 - Lim. Cne MEZIN	1 292	8,00	
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	6	DE DOUCET	C1 POUDENAS STE MAURE - Lim. Départ. 47 - 32	1 062	8,00	
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	101	DE ROBERT	N 656 (p.m.91 752) au Bourg - "Robert" Lim. SOS	2 604	8,00	
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	102	PEBRESQUE	Pebresque	600	8,00	
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	201	DE SAINTE MAURE	N 656 (p.m.92 650) - Lim. Cne STE MAURE	2 862	8,00	
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	503	ROUTE DE HILLON	N 656pm91 662 Bourg POUDENAS-Lim.REAUP"Lous Naï"	4 538	8,00	
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	103	LA SURREDE	VC 503- CR de Barroc à Prouzeau	493	3,00	
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	105	ROUTE DE L'HOSTE	VC 503- COUPEAU	222	3,00	
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	107	Moulias	RD 656- Usine Electra	268	3,00	
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	109	Jérusalem	VC 101- RD 656	400	3,00	
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	CHEMINS	111	Monges	VC 5- Limite Commune Mézin	670	3,00	
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	1	RUE DES BOUCHONNIERS	Rue Principale - Rue de la Croix de Massé	40		
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	2	RUE DU CENTRE	RN 656 (p.m.91 619) - Rue de la Croix de Massé	134		
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	3	RUE DE LA CROIX DE MASSE	C 503 - Au Cimetière	410		
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	4	RUE DE L' EGLISE	RN 656 (p.m.91619) - Rue de la Croix de Massé	138		
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	5	RUE L'EGLISE-LA CROIX DE MASSE	Rue de la Croix de Massé - A l'Eglise	220		
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	6	RUE DU CHÂTEAU		150		
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	7	RUE PRINCIPALE	Pl. de la Mairie - C 503	305		
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	8	PETITE RUEELLE	Rue du Centre - Rue Principale	36		
	ALBRET COMMUNAUTE	RUES	9	IMPASSE D'ARBUSSAN (VC 114)	VC 1- Hameau d'Arbussan	166	3,00	
POUDENAS	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	1	PLACE DE LA MAIRIE	Située bordure RN 656, C 7 et Rue Principale			600
	ALBRET COMMUNAUTE	PLACES	2	PLACE DU PONT	rue du centre - rue de l'église			135